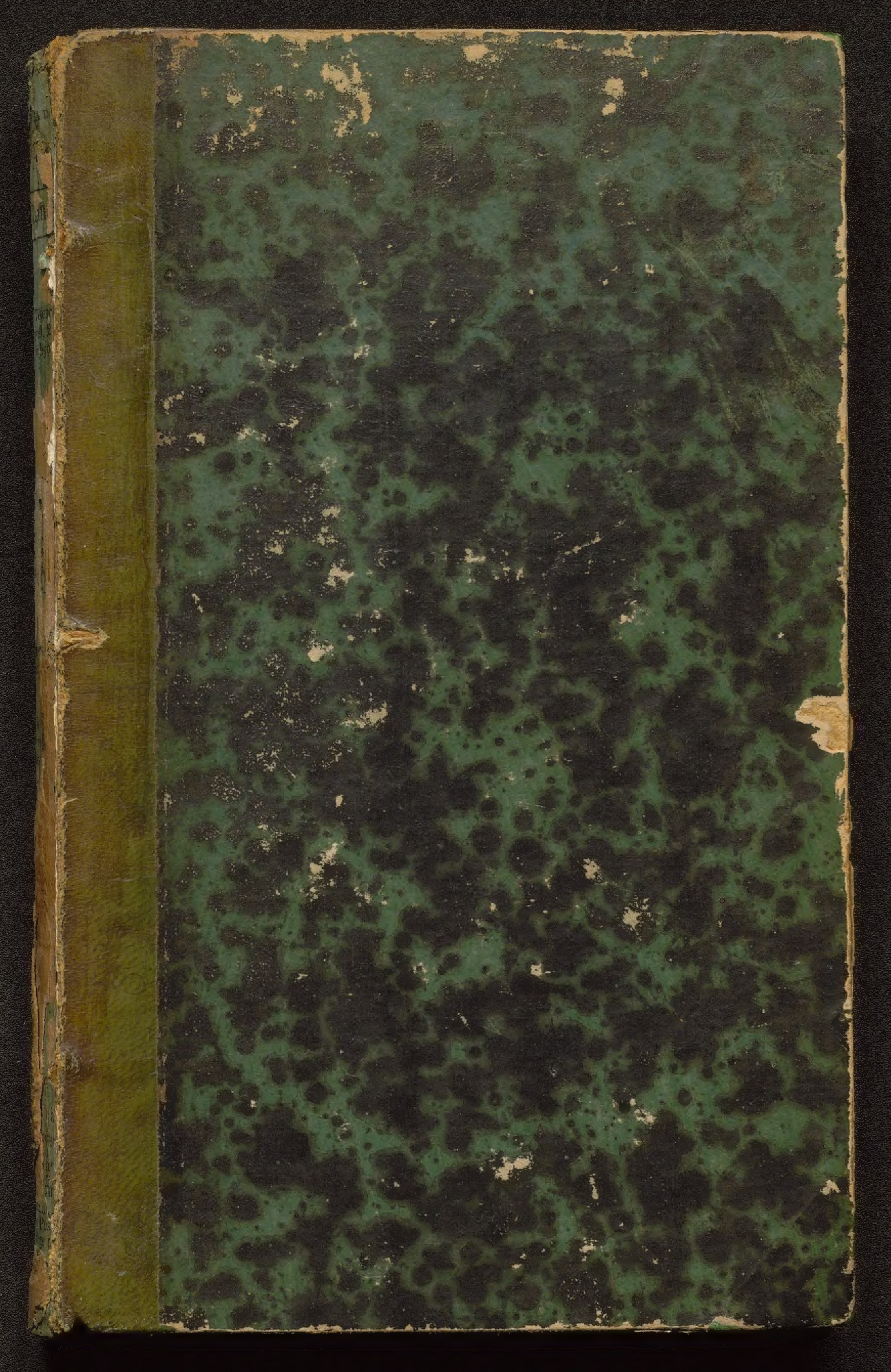
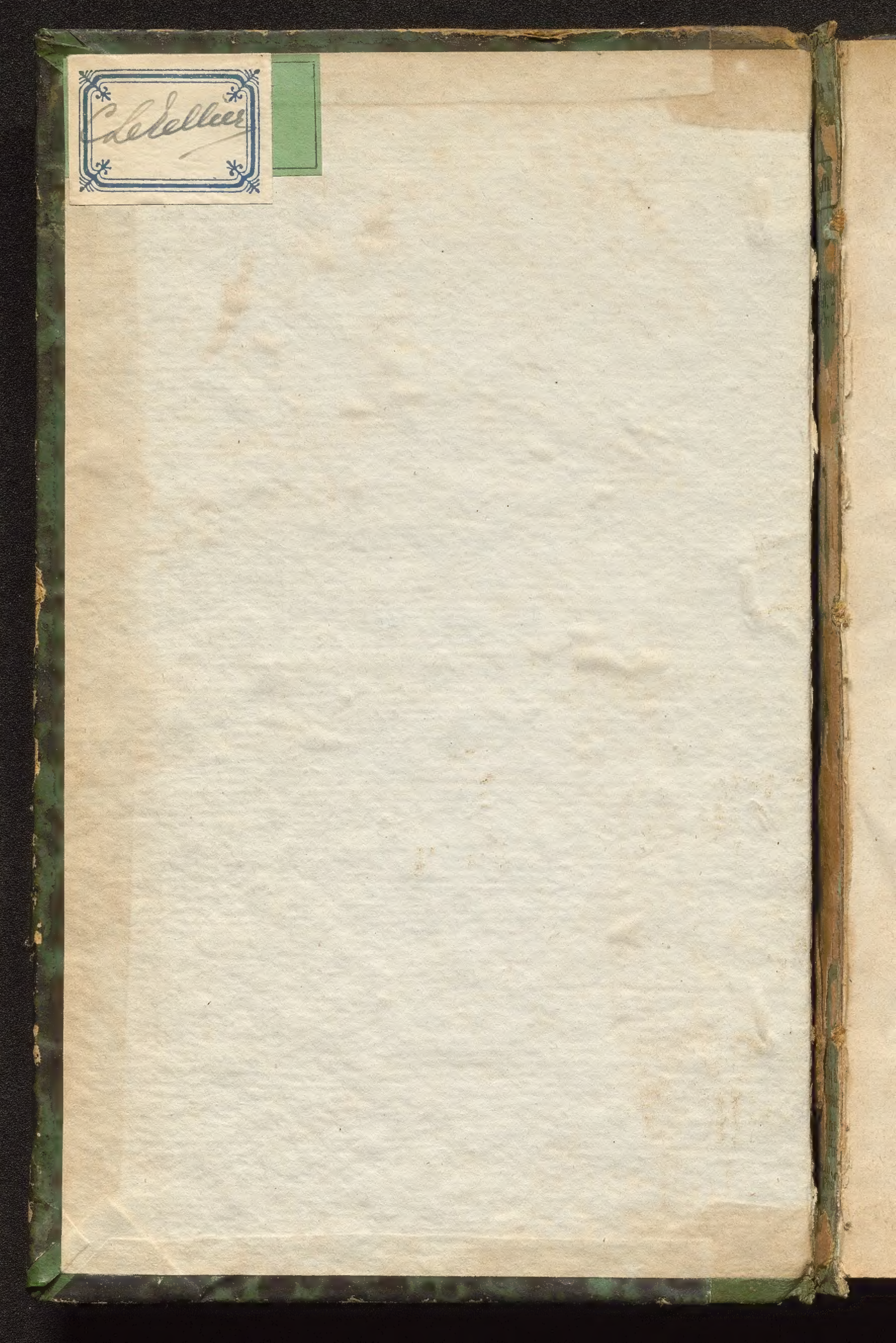
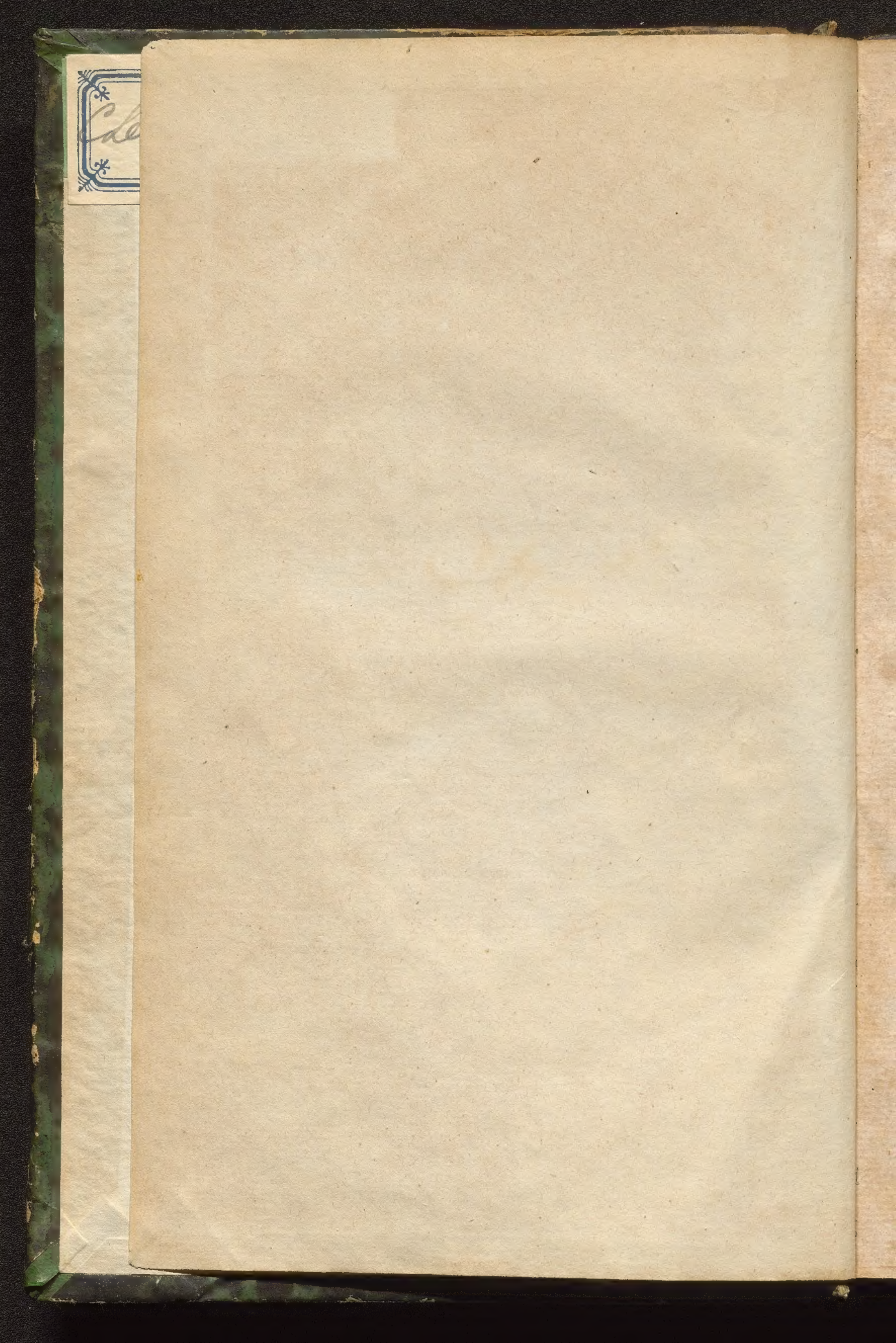


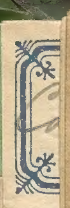




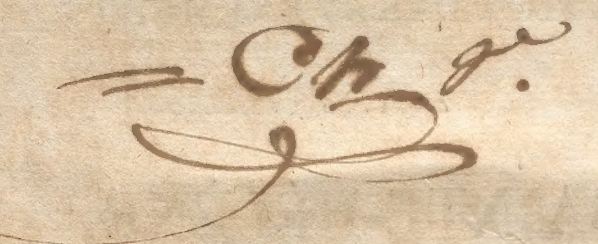
RELATION DES ÉVÉNEMENTS

ARRIVÉS

A SAINTE-HÉLÈNE.



Conformément aux lois, je poursuivrai tout contrefacteur ou débitant d'édition contrefaite, et qui ne porterait pas ma signature.



De l'imprimerie de C. F. PATRIS, rue de la Colombe.

RELATION DES ÉVÈNEMENTS

ARRIVÉS

A SAINTE-HÉLÈNE,

POSTÉRIEUREMENT

A LA NOMINATION DE SIR HUDSON-LOWE,

AU GOUVERNEMENT DE CETTE ILE,

EN RÉPONSE A UNE BROCHURE ANONYME, INTITULÉE :

Faits Démonstratifs des Traitements qu'on a fait éprouver à NAPOLÉON BONAPARTE,

Confirmés par une Correspondance et des documents officiels, etc.

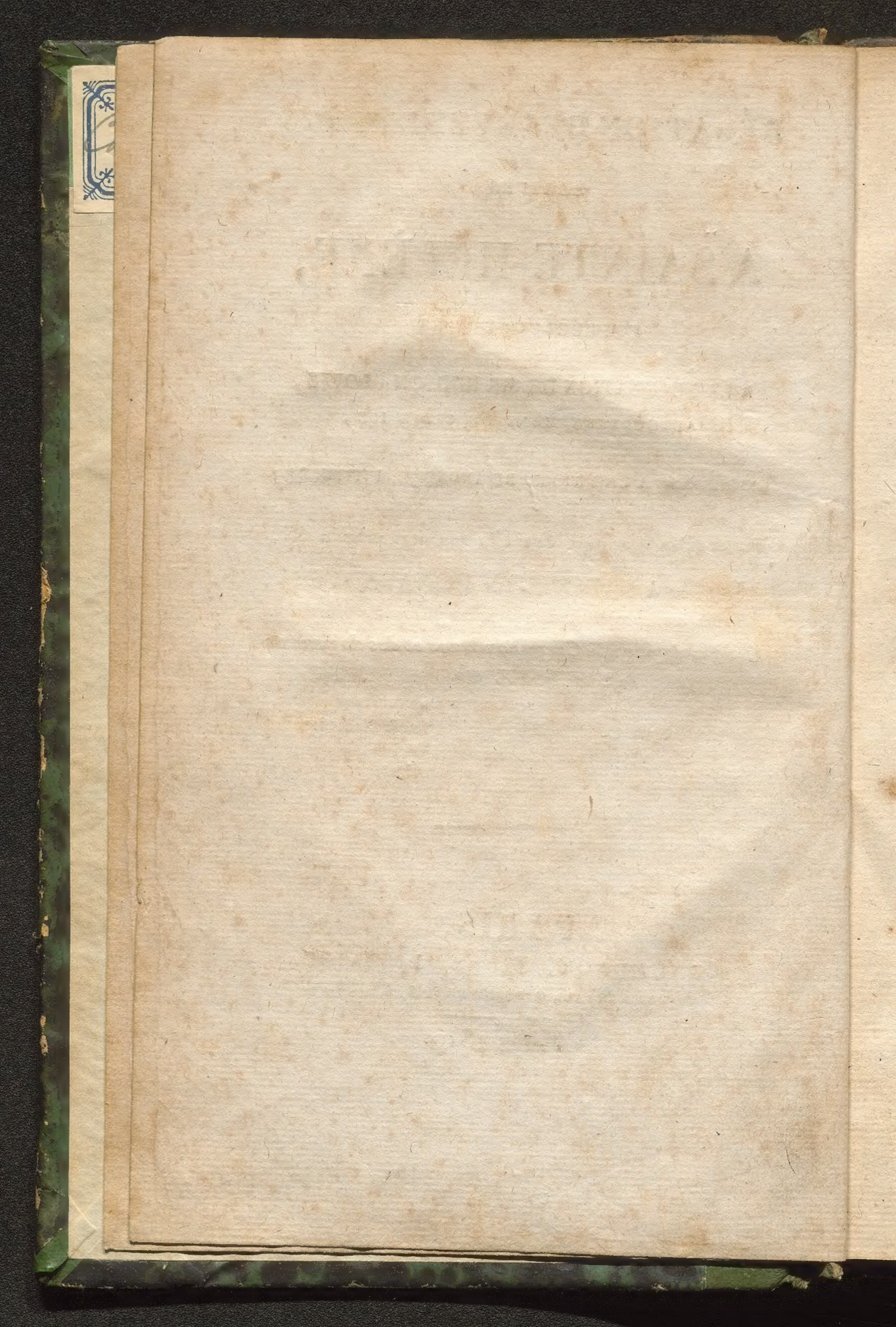
PAR BARRY E. O'MÉARA, *ex-chirurgien de* NAPOLÉON.

PARIS,

CHAUMEROT, JEUNE, LIBRAIRE,

PALAIS ROYAL, GALERIES DE BOIS, N° 188.

Juillet 1819.



AVERTISSEMENT.

Nous croyons faire plaisir au lecteur, en lui faisant connaître le geôlier de Napoléon. En conséquence nous allons donner une biographie du grand sir Hudson Lowe, lieutenant-général au service de sa majesté Britannique, et gouverneur de l'île de Sainte-Hélène. Cette biographie est extraite d'un journal anglais, elle servira de préface à l'ouvrage du docteur O'Méara, ex-chirurgien de Napoléon.

Le peu de matériaux biographiques qui ont jusqu'ici transpiré sur sir Hudson Lowe, sa famille et le lieu de sa naissance, rendent l'une et l'autre problématiques. On suppose, généralement, qu'aucune partie des trois royaumes unis, ne peut revendiquer l'honneur de lui avoir donné le jour, et qu'il est né

dans une de nos garnisons d'outre-mer. Mais ce point est très-peu important, et l'on aura, sans doute, bientôt des renseignements certains à ce sujet. La partie la plus remarquable de l'histoire de sir Hudson Lowe, est parfaitement connue. Pendant la dernière guerre avec la France, il commandait un corps appelé les *chasseurs corses*, lequel était composé de prisonniers de toutes les nations alors en guerre avec la Grande-Bretagne, et qui ayant jugé à propos de violer le serment de fidélité qu'ils avaient prêté à leur patrie, s'étaient engagés au service de l'Angleterre (1). Ayant eu l'honneur insigne d'effectuer un pareil recrutement, sir Hudson Lowe se distingua aussi par la discipline sévère qu'il intro-

---

(1) Il est présumable que sir Hudson Lowe était chargé de la discipline des Pontons, et qu'à force de mauvais traitements il était parvenu à se former un régiment. — *Voyez* l'ouvrage du général Pillet.

duisit dans son corps. Il servit environ trois ans avec ce régiment, dans l'île de Capri, où pendant tout ce temps il fut mis à la tête de l'espionnage établi par la vieille Caroline et les autorités anglaises, entre Messine et le royaume de Naples. Les faits suivants, dont nous garantissons l'authenticité, prouveront avec quel talent sir Hudson Lowe s'acquitta de l'honorable emploi dont il était chargé, et les services éminents qu'il rendit à ceux qui lui avaient donné leur confiance.

Les trois principaux espions employés par sir Hudson Lowe pour surveiller les incidents qui pourraient arriver à Naples, porter des dépêches dans cette ville et en rapporter les réponses, étaient payés par le ministre de la police napolitaine, *Salicetti*, dans les bureaux duquel ils portaient tous les papiers qui leur étaient confiés. Les lettres et papiers, après avoir été soigneusement examinés, étaient en-

voyés à leur destination, d'après les ordres de *Salicetti.* C'était pour se procurer de pareilles intelligences qu'on entretenait, dans une île inutile, un gouverneur, une garnison de 1500 hommes, soutenue par une escadre de vaisseaux de guerre et une flotille de chaloupes canonnières ; qu'on dépensait des milliers de livres sterling pour services secrets. Cet ordre de choses continua jusqu'à ce qu'un des généraux de Murat (1), à la tête d'une force bien inférieure à celle qu'avait sir Hudson Lowe, s'empara de l'île, qui ne tint que peu de jours, quoique ses fortifications ne fussent surpassées en bonté que par celles de Gibraltar et de Malte. Cet événement si peu attendu par nos commandants de

---

(1) Ce ne fut point un général de Murat, mais bien le général français, Maximilien Lamarque, qui, suivi de 1000 à 1200 braves, débarqua sur la plage de l'île, en escalada les affreux rochers avec des crampons de fer, et s'en empara après une faible résistance.

terre et de mer, ne surprit pas ceux qui savaient d'où le gouverneur de Capri tirait ses informations. Les personnes chargées de nos affaires dans la méditerranée, peuvent seules expliquer pourquoi l'on n'a fait aucune enquête sur la perte de Capri.

Envoyé ensuite dans les îles Ioniennes, sir Hudson Lowe parvint à se faire porter sur la liste de l'état-major de l'armée, lorsque lord N. Bentinck vint prendre le commandement de nos troupes en Sicile; et par une circonstance plus heureuse encore, il fut nommé agent militaire près l'armée prussienne commandée par le maréchal Blucher. Dans cet emploi il se distingua par la clarté de ses rapports et des détails qu'il donna des opérations du maréchal, dans la campagne de 1814. Il est évident qu'il se servit alors d'une autre plume que celle qui a transmis, depuis, ses dépêches de Sainte-Hélène. Sa dernière promo-

tion a été celle de lieutenant-général, gouverneur de Sainte-Hélène. La postérité jugera (car il a comme tant d'autres grands hommes (1) des droits à passer à la postérité), sa conduite, sa manière de maintenir l'honneur de son pays, et les droits qu'il a à l'estime de ses contemporains.

---

(1) L'auteur le compte parmi les grands hommes par dérision, sans doute, ou par rapport à sa taille qui est égale à celle de M. le comte D........ qui lui ressemble tellement au physique et au moral qu'on assure que lorsque le P..... R..... apprit que sir Hudson Lowe était dangereusement malade, il nomma in petto M. le comte D........ pour le remplacer à Sainte-Hélène.

RELATION DES ÉVÉNEMENTS
ARRIVÉS
A SAINTE-HÉLENE.

REMARQUES.

Au moment où je me préparais à faire imprimer ma Correspondance officielle et la relation des événements arrivés à Sainte-Hélène, et que j'attendais avec impatience une enquête qui pouvait seule éclairer la nation anglaise sur les transactions qui ont eu lieu postérieurement à la nomination et à l'arrivée de sir Hudson Lowe dans cette île, il a paru une brochure portant le titre spécieux de *Faits démonstratifs du traitement qu'a éprouvé Bonaparte à Sainte-Hélène: ces faits résultant des recherches les plus scrupuleuses, et entreprises par l'auteur.*

Cette production ayant attiré l'attention publique, par une apparence de véracité, tandis qu'en réalité elle est un composé de faits faux et de calomnies, j'ai cru devoir suspendre l'impression de mon grand ouvrage, tant pour repousser l'attaque faite à ma réputation, que pour montrer à la nation le degré de confiance qu'elle peut accorder à des assertions que lui présente un anonyme, qui n'a que sa parole à donner et pas la moindre preuve. Quoiqu'il n'y ait probablement pas en Europe une nation qui par sa crédulité soit plus exposé que la nôtre à être trompée, il n'en existe cependant aucune qui possède à un plus haut degré toutes les vertus privées et publiques. Si je n'eusse compté sur cette qualité inhérente au caractère anglais, rien au monde n'eût pu me faire garder le silence sur les imputations calomnieuses dont je suis la victime depuis que je me suis attiré, par des raisons que j'expliquerai dans l'ouvrage dont j'ai parlé, la disgrâce de sir Hudson Lowe.

Au fait de la méthode qu'on a employée pour tromper le public sur les transactions arrivées à Sainte-Hélène, je ne suis nullement étonné de la publication de cette brochure, ni des peines qu'on a prises pour légitimer un bâtard. Quelque mesure que je prenne par la suite au sujet de certains passages contenus dans cet ouvrage, sa publication m'a forcé de saisir l'occasion qu'elle me fournit de prouver des mensonges, de repousser des calomnies qui, circulant sans contradiction, pourraient me faire condamner sans avoir été entendu. Ce n'était pas assez, qu'ajoutant aux indignités dont on m'a abreuvé tandis que je m'acquittais honorablement de mes devoirs à Sainte-Hélène, à mon arrivée en Angleterre, on me privât ignominieusement de mon rang, qu'on me rayât de la liste des chirurgiens de la marine, sans aucune espèce de jugement: il faut encore que la presse, vendue aux ministres, préparant les voies par des calomnies et des mensonges, donne à l'assas-

sin anonyme les moyens de me porter le dernier coup, en me représentant comme traître au souverain que j'ai servi avec la plus grande fidélité, et au pays auquel je serai toujours attaché, quelque gouvernement qu'il adopte.

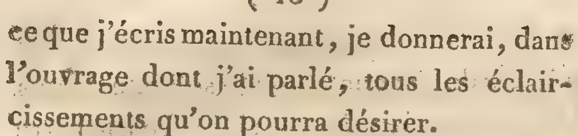
Il est essentiel, même dans l'état présent des choses, qu'on sache que personne ne m'a demandé d'explication, ni fourni l'occasion de faire connaître sur quelle base mon opinion était fondée : au contraire, la seule marque d'attention qu'ait donnée l'amirauté à mes représentations, a été de nature à m'ôter toute possibilité de prouver la véracité de mes assertions.

Dans le commentaire que j'entreprends de faire des passages les plus saillants de l'écrit anonyme, je reconnais que si je n'y mets pas autant d'esprit qu'il en a mis dans son ouvrage, je ne lui céderai pas la prétention que j'ai d'être écouté du public ; car si je n'ai pas celle d'exiger qu'on me croye implicitement sans preuves, comme lui,

au moins je ne me cache pas; et si l'on m'accorde l'enquête que je sollicite depuis long-temps, je suis prêt à paraître à la barre du parlement ou devant tel tribunal qu'on voudra désigner.

Comme le malheur de la position dans laquelle j'ai été placé, à mon grand étonnement, peut arriver à tous ceux qui sont au service, quoique par des circonstances différentes; comme le traitement infligé à Napoléon, d'après le dire de l'anonyme lui-même, peut compromettre le caractère national, je pense qu'il m'est permis, sans qu'on puisse y trouver à redire, de me mettre en avant, bien sûr de captiver l'attention publique.

La relation que je promets devant contenir le détail exact de ce qui s'est passé à Sainte-Hélène, jusqu'au moment de mon départ, ainsi que ma Correspondance officielle, il n'est pas nécessaire que je m'étende au-delà de ce qui servira à réfuter l'auteur du pamphlet en question. S'il pouvait exister quelqu'ambiguïté ou des doutes dans



ce que j'écris maintenant, je donnerai, dans l'ouvrage dont j'ai parlé, tous les éclaircissements qu'on pourra désirer.

Après son préambule, l'auteur anonyme prévient ses lecteurs que le désir de donner à ses compatriotes des notions certaines sur un objet qui « ne peut manquer d'attirer » leur attention, il les prévient que des affaires qui n'avaient aucun rapport avec le » sujet qu'il traite, et très-peu intéressan- » tes pour tout autre que pour lui, l'avaient » jeté à Sainte-Hélène, et que s'y trouvant, » il avait jugé à propos de s'informer des » traitements qu'on faisait éprouver à un » homme sur lequel les yeux du monde » étaient fixés depuis nombre d'années, » comme sur un météore. »

Ainsi donc, un homme qui se propose d'écrire sur une matière très importante, et qui non-seulement contredit tout ce qui en a été publié depuis trois ans, mais encore qui blâme ceux qui n'ont pas la même opinion que lui, commence par dire à ses

lecteurs que les affaires qui l'ont conduit dans l'île n'étaient d'aucune importance. Sans me soucier de savoir le nom de cet écrivain, j'ose avancer que lorsqu'il aura jugé à propos de se faire connaître, on trouvera que le motif qui l'a engagé à se cacher n'a pas été ce patriotisme et cet amour du bien public dont il fait parade dans ses premières pages. Déterminé à se faire croire, et prodigue de protestations, son second appel à la foi implicite du lecteur est ainsi conçu : « Dans la relation » suivante, je n'ai d'autre mérite que celui « de dire la *vérité. Je me rends garant de* » *l'exactitude des faits que je raconte :* » *Je défie qu'homme vivant puisse m'ac-* » *cuser d'en avoir dénaturé aucun.* » Après ce formidable passage, il termine son paragraphe, par la figure de rhétorique suivante. « Je me flatte que la modestie de mes prétentions, désarmera la critique.

» Je vais maintenant prouver comment il a tenu parole, et quel droit il a à désarmer la critique.

Après avoir fait mention du titre de quelques ouvrages qui semblent l'avoir engagé à jouer le rôle d'inquisiteur, le premier travail philantropique auquel notre auteur s'est livré a été son enquête sur ce qu'il appelle le *Traitement animal* de Napoléon, qui contient la qualité et la quantité des provisions qu'on envoyait à Longwood. Ses observations à ce sujet sont dignes de remarque. « Je puis dire, par expérience, » qu'ayant, pendant plusieurs jours, dîné » avec du bœuf, du veau et du mouton » extraits des morceaux destinés pour la « table de Napoléon, je n'ai jamais mangé » d'aussi bonne viande *hors* de l'Europe, » et rarement de meilleure dans cette *partie du monde* ».

J'observe, en réponse à cette assertion, que jusqu'au mois d'octobre 1817, la viande a été, en général, de très-mauvaise qualité. En ce temps-là, sir Hudson fit abattre de jeunes taureaux pour Longwood, car

avant, malgré toutes les réclamations qui avaient été faites par l'officier d'ordonnance et par moi-même sur les provisions, rien n'avait été amélioré. La viande que cet écrivain trouvait si bonne, a pu l'être, en effet, à la maison de la Plantation, où il paraît qu'il *résidait*; sir Hudson Lowe avait des bestiaux dans ses étables; mais j'affirme positivement qu'aucune viande de la qualité dont parle l'anonyme n'a été envoyée à Longwood, tout le temps que j'y ai résidé, avant le temps dont j'ai parlé, le pourvoyeur ayant toujours fourni à Longwood, suivant ses ordres, du bœuf de Benguilla (qui coûtait 6 sous la livre), tandis que le bœuf de l'île se vendait au marché 36 sous la livre. L'économie, après l'arrivée de sir Hudson Lowe, a été poussée à un tel point, que lorsque le pourvoyeur outrepassait de la somme la plus modique celle de cinq shillings huit pence et demi (6 fr. 85 cent.) par jour, qui lui était allouée pour fournir de poisson la table de Napo-

léon, il recevait une lettre *officielle* à ce sujet, qui le menaçait, en cas de récidive, de lui faire payer le *surplus de la dépense* qu'on lui allouait pour cet article !

Quant à la quantité des beaux pâturages, que l'auteur seul a pu découvrir à Sainte-Hélène, son assertion est trop fausse pour en parler, à moins que ce ne soit pour rendre hommage à ses talents dans l'art d'inventer.

Avant l'insertion de ses « item », il dit : « L'établissement de Longwood se compose » de Napoléon Bonaparte, du comte et de » la comtesse Bertrand, et de trois en« fants (à ce que je crois), du comte, de » la comtesse Montholon et deux enfants, » de six domestiques mâles, et des femmes » de chambre de ces deux dames. »

L'exactitude de ce contrôle se découvrira en le comparant à celui que nous donnons, contrôle qui contient la liste exacte de tous ceux qui composaient l'établissement formé à Longwood au temps dont l'anonyme parle.

MAISON DE NAPOLÉON.

Le comte Bertrand.	Le comte Montholon.
Madame Bertrand.	Madame Montholon.
Quatre enfants.	Trois enfants.
Un domestique français.	Joséphine.
Adèle.	Mistriss Grath.
Mary Hall.	Mistriss Hitcheock.
Mistriss Davy.	Une autre servante.
Un soldat anglais, domestique.	Un domestique.
Un Chinois.	Un Chinois.

ÉCURIES : Trois domestiques anglais.

Marchand.	Gentilini,
Saint-Denis.	Archambaud.
Pieron.	Un cuisinier anglais.
Novarre.	Un jardinier anglais.

Quatre domestiques chinois, pour remplacer les Français et les Anglais qu'on avait renvoyés : les premiers, par ordre de sir Hudson Lowe.

Deux Chinois dans la cuisine.

Total quarante.

Ainsi, au lieu d'environ vingt individus indiqués par l'auteur, il y en avait quarante ! Il nous dit ensuite que les détails qu'il donne sur les provisions n'ont point

été choisis pour aucune raison particulière, mais pris au hasard dans un tas de papiers qui avaient été mis à sa disposition par un monsieur auquel il avait fait part de l'intention où il était de faire des recherches à ce sujet. Il faut espérer qu'on fera connaître par la suite cet *officieux Gentleman*, autrement *plusieurs* des lecteurs de l'anonyme pourraient s'imaginer que c'est un être de raison qui n'a eu d'existence que dans sa tête.

J'ai, toutefois, lieu de croire que le compte de ces provisions est grandement exagéré, quoique je n'aie pas la liste exacte des articles qui ont été fournis pendant le mois dont il parle. L'inexactitude de son rapport est confirmée par l'article de la bière en baril, qui n'a jamais été fournie par le gouvernement. Sir Hudson Lowe, parfois (sans que les Français le lui aient demandé), a augmenté de quelques articles les envois qu'il faisait à Longwood, et cela pendant plusieurs semaines; après quoi

il les diminuait soudainement sans qu'on sût pourquoi. La quantité de vin de Champagne avait été fixée par le comte Montholon, parce que sir Hudson Lowe l'avait restreinte, ainsi que le vin de Grave, à une bouteille par jour.

Le compte ci-joint de la quantité de vin a été réglé par le gouverneur, après le départ du comte Las Cases, en octobre 1816. J'y joins aussi l'extrait de la dépense journalière payée par les Français eux-mêmes.

C. (N° 1.)

Provisions allouées par le gouvernement à l'établissement de Longwood, consistant en quarante-cinq personnes.

Depuis octobre 1816, jusqu'en juin 1817.

Par jour.

Viande. Bœuf et mouton (livres).	42.
Poules	6.
Pain (Livres de)	66.

Beurre. (Livres).	5.
Lard. *Id*.	2.
Huile à manger (Pintes)	3 $\frac{1}{4}$.
Sucre candi (Livres)	4.
Café. *Id*.	2.
Thé verd, *Id*.	$\frac{1}{2}$.
Thé noir. *Id*.	$\frac{1}{2}$.
Bougie. . *Id*.	8.
Œufs. (Nombre).	30.
Sucre ordinaire. (Livres).	5.
Fromage. *Id*.	1.
Vinaigre (Bouteille).	1.
Farine. (Livres)	5.
Viande salée. *Id*	6.
Bois à brûler. (Mesures).	3.
Porter ou bière en bouteille (Bouteilles)	3.
Légumes. Pour la valeur de . . .	24 f.
Fruits. *Id*	12
Confitures. *Id*.	9 f. 60 c.

Tous les quinze jours.

Canards. (Nombre).	8.
Dindes. *Id*.	2.

Oies. (Nombre).	2.
Pains de sucre.	2.
Beau riz. (Sac)	½.
Jambons. (N'excédant pas quatorze livres chaque).	2.
Charbon. (Boisseaux)	45.
Poisson. Pour la valeur de	96 f.
Lait *Id*.	111 f. 60 c.
Beurre frais, sel, moutarde, poivre, câpres, huile de lampe, pois. Pour la valeur, sans l'excéder, de	168 f.

Vin par jour.

Champagne ou vin de Grave. (Bouteilles.)	1.
Madère.	1.
Constance.	1.
Bordeaux	6.

N. B. Après le départ du comte de Las-Cases et de Piontkowky, la viande a été réduite à soixante-douze livres par jour, et le nombre de poules à cinq.

On donnait aux domestiques du vin du Cap et de Ténériffe à chacun une bouteille, dont il n'est pas parlé dans le compte, ce qui fait une pinte de plus que la ration qu'on alloue aux soldats et aux matelots stationnés à Sainte-Hélène.

C. (N° 2.)

Extra journalier payé par les Français.

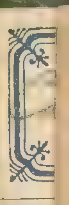
	fr.	c.
Une douzaine d'œufs. (Valeur.)	6.	»
Huit livres de beurre à 3 sh. la liv.	28	80
Deux livres de bougie à 3 sh 6 s. la l.	8	40
Trois poules à 6 shillings pièce.	21	60
Quatre livres de sucre candi . .	9	60
Deux livres de sucre en pain . .	7	20
Une livre de fromage	3	60
Légumes	12	«
Porc salé, deux livres	3	«
Lard, une livre	1	20
	101	40.

Report.	101	40
Huile, une bouteille.	9	60
Riz et farine, une livre de chaque.	1	20
Sucre brut cinq livres	1	80
Vinaigre, une bouteille	1	20
Papier et ficelle pour la cuisine. .	1	20
Pains, quatre à 1 f. 80 c. chaque.	7	20
Total.	123	60

Extra par semaine.

	fr.	c.
Dindes, deux. (Valeur).	72	»
Jambon, un	72	»
Cochon de lait	13	60
Cornichons, un flacon	14	40
Olives confites, trois bouteilles.	76	80
	248	80.

Dans cette dépense n'est pas comprise la viande achetée par les Français.—Elle se montait de trois à cinq moutons et deux veaux par mois.



La conclusion qu'on peut tirer entre la quantité de provisions fournie à présent par sir Hudson Lowe (si le compte existant dans les *faits* est exact), et celle qu'il envoyait lorsque la maison de Napoléon contenait dix Français de plus qu'elle ne fait à présent, est nécessairement, que pendant trois ans il en a fourni beaucoup trop, et qu'aujourd'hui il n'en donne pas assez.

Cette matière sera éclaircie par l'extrait du rapport que j'ai eu l'honneur de transmettre au secrétaire de l'Amirauté, par ordre des lords de ce département, à mon retour en Angleterre.

Le 30 septembre 1816, sir Hudson Lowe réduisit la quantité des provisions, du vin, etc., comme on le voit dans l'état C. (nº 1). Les quantités avaient été fixées par lui-même, quoique son aide-de-camp, le major Gorrequer, fût informé par le général Montholon, en ma présence, que les

quantités n'étaient pas suffisantes , et qu'on lui dît que le maître d'hôtel avait ordonné qu'on brisât partie de la vaisselle d'argent pour pourvoir à la subsistance de l'établissement. Sir Hudson Lowe ne prit d'autre mesure que celle d'ordonner que l'argent provenant de la vente de cette argenterie, (qui se monta d'abord à environ 3312 fr.), ne serait pas perçu par les Français, mais serait déposé entre les mains du pourvoyeur, pour qu'on s'en servît de temps en temps, et par petites sommes.

Le maître d'hôtel lui ayant envoyé le compte détaillé des articles qui manquaient pour la subsistance de l'établissement, sa lettre n'eut d'autre effet sur sir Hudson Lowe que d'empêcher la réduction qu'il se proposait de faire du pain, à cause du départ du comte de Las Cases.

Je lui ai fait moi-même des représentations à ce sujet, et particulièrement le 4 décembre 1816, en lui soumettant la liste des

articles que les Français avaient été forcés d'acheter. Cependant sir Thomas Reade reçut l'ordre *d'assister* le maître d'hôtel, à faire des emplettes avec l'argent provenant de la vaisselle que sir Hudson Lowe avait achetée, et dont il avait fixé le prix à 6 fr. l'once. Ce gouverneur intima par écrit l'ordre au fermier de la compagnie, M. Breame, de fournir une certaine quantité de veau aux Français pour leur argent. Malgré cet ordre, il perdit sa place pour y avoir obtempéré; action qui ne fut point approuvée par les directeurs de la compagnie des Indes qui ont renvoyé M. Breame à son poste. Le pourvoyeur, M. Balcombe, ayant été restreint par sir Hudson Lowe dans le prix qu'il devait donner pour le mouton, n'en put fournir que de la plus mauvaise qualité, parce qu'au prix fixé il était impossible d'en avoir de bon. Il fit les mêmes restrictions pour la volaille, ce qui fit qu'on en avait rarement de bonne à Longwood. Il en fut de même du bœuf; jusqu'au mois d'octobre 1817, il a

toujours été de la plus mauvaise qualité : outre cela, il arrivait souvent que, mis sur des charettes à l'ardeur d'un soleil brûlant, il était gâté en arrivant à Longwood, où il était impossible d'en faire usage. Il en arrivait autant de plusieurs autres provisions de bouche, parce que sir Hudson Lowe les faisait acheter dans les magasins de la compagnie où elles étaient gâtées, et se donnaient par conséquent à meilleur marché que celles qu'on pouvait se procurer dans les magasins particuliers.

Cette conduite était diamétralement opposée à celle de sir George-Cockburn qui avait ordonné au pourvoyeur de se procurer à tout prix ce qu'il y avait de meilleur pour les Français. Le pain était également de la plus mauvaise qualité, et l'eau détestable pendant tout l'été.

Peu après l'arrivée de sir Hudson Lowe, on cessa d'envoyer du beurre frais à Napoléon, et j'ai appris de bonne part que le lait

destiné pour Longwood par sir George-Cockburn, fut envoyé à la maison de la *Plantation.*

Si les Français ne consommaient pas tout ce qui leur était envoyé, (les confitures anglaises, par exemple) au lieu d'augmenter les autres provisions qu'ils demandaient, le gouverneur mettait les économies au profit du gouvernement.

La détresse à laquelle les Français ont été réduits a été extrême, surtout la famille du comte Bertrand. Le nombre des bouches s'est monté à quarante-cinq, sans compter les Chinois; et dans ce temps-là, le comte Bertrand habitait une chaumière à *Hut-gate*, environ un mille de Longwood : la pénurie des provisions combinée avec l'incertitude de leur arrivée, a souvent fait que la comtesse Bertrand a été forcée de prier l'officier qui commandait le poste de *Hut-gate* de lui prêter un morceau de pain pour le déjeuner de ses enfants, et un peu de bois

pour faire la soupe, vu qu'on ne pouvait rien se procurer qu'à Jamestown, éloignée de quatre milles (une lieue un tiers); encore était-on obligé, pour y aller, d'en obtenir la permission de quelques-uns des agents du gouverneur : et en conséquence de l'ambiguïté et de l'obscurité des consignes données aux sentinelles, les personnes chargées d'apporter les provisions ne pouvaient entrer ; il est même arrivé que des domestiques, porteurs de médecines pour des malades, ont été traités de la même manière. Telle était la terreur inspirée par la responsabilité qui pesait sur les pauvres soldats, qu'il est arrivé que le comte Bertrand et son épouse ont été arrêtés, questionnés au moment de rentrer chez eux.

Il n'est pas inutile d'observer à ceux de mes lecteurs qui n'ont pas visité le continent, que la manière de vivre des Français diffère entièrement de la nôtre. Les Français déjeunent à la fourchette, avec de la viande

du vin, etc. Ce repas ne diffère du dîner que parce qu'on n'y sert pas de soupe. Cet usage nécessite à peu près deux fois autant de viande que chez nous. Pour faire un mauvais consommé, le cuisinier employait trente livres de la mauvaise viande de Sainte-Hélène : il n'en restait donc que quarante deux livres pour le déjeuner et le dîner de quatre familles qui n'habitaient pas ensemble; et ces familles étaient composées de quarante personnes, après le départ du comte de Las Cases et de Piontkowki. Tout cela a été représenté et répété plusieurs fois à sir Hudson Lowe; cependant jusqu'à l'arrivée des journaux qui contenaient la discussion qui avait eu lieu dans la chambre des pairs, d'après la motion de lord Holland, du 18 mars 1817, les observations de Lord Bathurst, en réponse au discours de lord Holland, semblèrent produire une espèce de honte et d'embarras sur sir Hudson lui-même ; car il fit tous ses efforts pour expliquer ces documents, en disant : « que le

» discours de sa seigneurie n'avait pas été
» rapporté exactement par les journalistes,
» savoir, le Courrier, le Times, le Star,
» et le Morning-Chronicle : qu'il n'avait
» reçu aucune lettre officielle de lord Ba-
» thurst, et que lorsqu'il en recevrait, elle
» contiendrait un récit bien différent de
» celui contenu dans les journaux qui ve-
» naient d'arriver ». Quant à moi, je dé-
clare que j'aurais préféré assister à une ba-
taille que d'entrer dans l'appartement de
Napoléon, lorsqu'on m'appela pour expli-
quer certains passages du discours de lord
Bathurst. Pour la première fois en ma vie,
j'eus honte d'être Anglais; et dans l'embar-
ras où je me trouvais, je pensai que je ne
pouvais mieux faire que de me servir de
l'excuse inventée par sir Hudson Lowe.

» *Je vois avec plaisir*, dit Napoléon, *qu'en s'adressant au parlement, à la nation et à l'Europe, le ministre anglais a justifié sa conduite atroce envers moi avec des mensonges, triste ressource qui ne dure pas long-temps.*

Il est impossible de comparer à quoi que ce soit les détails dans lesquels sir Hudson Lowe a bien voulu descendre. Dans une certaine occasion, il observa au Général Montholon, en ma présence, qu'il croyait qu'on consommait trop de sel blanc à Longwood, qu'on en usait moins à la *maison de la Plantation* : qu'à l'avenir on devrait se servir de sel gris, le plus possible. Il fit encore au même général une observation importante sur le blanchissage. « Il me paraît, » dit-il, qu'on salit beaucoup de chemises » à Longwood ». (Le Gouvernement alors, par un réglement fait par Sir George Cockburn, payait le blanchissage, réglement qui fut par la suite annullé par sir Hudson Lowe). « Je me contente d'une » chemise par jour; cela me paraît suffisant » pour tout le monde ». Il voulut aussi établir une règle pour le nombre des feux nécessaires, selon lui, à Longwood et toujours d'après celle de sa maison de la Plantation.

A Longwood il y avait cinq ménages, au lieu que chez lui il n'y en avait qu'un. Il ne faisait pas attention que les Français, nés dans un climat plus chaud que celui de l'Angleterre, étaient plus sensibles au froid et à l'humidité que les Anglais. Je laisse à l'auteur des *faits*, au panégyriste de sir Hudson Lowe, à expliquer comment un Gouverneur, un lieutenant général, peut s'occuper d'un mémoire de blanchissage.

L'auteur dit qu'il a visité les magasins établis à *Hut-gate*, qu'il dit avoir été formés tout exprès pour le service de Longwood, et qu'il assure contenir tout ce que les magasins de Londres peuvent fournir de mieux. Il est bon d'observer que ce n'est que trois ans après son arrivée dans l'île, que sir Hudson Lowe s'est aperçu de l'utilité d'un pareil établissement, quoique plusieurs personnes (moi même le premier) lui eussent représenté la nécessité de le faire.

Dans le paragraphe suivant l'anonyme dit : « Le pain est excellent, on se sert pour » le faire de la plus belle farine ; l'eau à » Longwood est pure, limpide et délicieuse. » J'affirme que tout le temps que j'ai été auprès de Napoléon le pain était si détestable que j'ai cru qu'il était de mon devoir d'en porter au gouverneur, pour lui prouver qu'il n'était pas mangeable, et de lui dire que Napoléon était obligé de faire acheter du biscuit américain. Le gouverneur fit appeler le sieur Carr, boulanger, l'injuria, le menaça, et celui-ci répondit froidement, « qu'il ne pouvait faire de bon » pain avec de *mauvaise farine*. » L'eau qu'on portait à Longwood, pendant les deux ou trois mois d'été, était extrêmement trouble, épaisse et dégoûtante ; je suis persuadé qu'elle contribuait beaucoup à occasionner les dyssenteries qui sont si communes dans l'île. Elle est si rare que les soldats du 66me régiment sont harrassés de fatigue pour s'en procurer, étant obligés d'en aller

chercher à une lieue de leur camp. Au reste, toute l'eau dont on fait usage à Longwood, y est apportée par les domestiques des Français, qui sont payés par leurs maîtres pour ce service extraordinaire.

Page 10, l'auteur observe très spirituellement que le « *petit homme* habite une » plaine fertile, et que l'ombre que donnent » les bois qui environnent son habitation, » la rend presqu'imperceptible à deux ou » trois cents pas : il ajoute que la végéta» tion est telle que des arbres robustes » s'élèvent au milieu du gazon le plus frais » et le plus agréable qu'on puisse voir. » Cette plaine fertile est située sur un plateau qui s'élève de 1800 à 2000 pieds au-dessus du niveau de la mer. Ce plateau, qui est tellement exposé et si peu fertile, qu'excepté la maison de Longwood et celle du fermier de la compagnie des Indes, il est inhabité et ne présente qu'un triste désert stérile, peut être estimé encore trop bon pour celui qui l'habite, par sir Hudson Lowe.

La vérité est que Longwood (le long bois) se compose d'une espèce d'arbres à gomme (*Conyza Gummifera*) : ces arbres n'ayant de feuilles qu'à l'extrémité des branches, ne peuvent mettre personne à l'abri de l'ardeur du soleil. Ils donnent si peu d'ombre, que l'herbe qui se trouve à leur pied, est toujours sèche en été. Le gommier sert de bois à brûler, et nourrit des millions de grosses mouches bleues, qui sont attirées par une matière sucrée qui en sort en certaine saison, et dont la visite à Longwood est extrêmement désagréable. Et comme si l'auteur n'avait pas rendu assez de justice « à la fertile plaine, à l'ombre délicieuse dont on y jouit, » il ajoute : « les environs de Longwood sont on ne peut pas mieux calculés pour le plaisir de la promenade, soit à cheval, soit en voiture : et Napoléon peut en jouir pendant un espace de 12 à 13 milles (4 à 4 lieues un tiers) sans être vu ni suivi de personne.

Je me flatte que le compte que je vais rendre servira pleinement de réfutation à l'assertion mensongère de l'auteur des *faits*, assertion que j'aurais regardée comme très-extraordinaire, si elle eût été avancée par d'autres que par lui.

D'après le réglement établi par sir Hudson Lowe, en octobre 1816, il était ordonné à Napoléon, même lorsqu'il ne dépassait pas les limites qui lui avaient été prescrites, de ne pas s'écarter du grand chemin, de ne parler à personne, de n'entrer dans aucune maison, s'il n'avait un officier anglais avec lui, qui avait ordre de s'opposer à ses volontés lorsqu'il le jugeait à propos; bien plus, ceux à qui le gouverneur accordait des passe-ports pour le voir, avaient l'ordre de ne parler à qui que ce fût de sa suite, et celui de lui rapporter fidèlement le sujet de leur conversation avec Napoléon, et de celle que les prisonniers avaient entre eux.

C'est à cela qu'on peut attribuer les détails et les paragraphes calomnieux, évidemment fournis par les personnes qui ont eu accès à Longwood.

Ainsi l'espace de douze milles décrit par l'anonyme, n'était en effet qu'une ligne droite qui le traversait, de laquelle Napoléon ne pouvait s'écarter, sans courir les risques de reçevoir des coups de fusil par les sentinelles, événement qui pouvait bien arriver par la rapidité avec laquelle il courait, surtout avant l'arrivée de sir Hudson Lowe.

Napoléon, en se confinant dans sa maison, donna pour ses raisons la possibilité où on le mettait d'être arrêté, insulté ou détenu par des sentinelles ; comme il était arrivé à toutes les personnes de sa suite, sans en excepter les dames, soit par l'obscurité des consignes soit par la stupidité des soldats. Le général Gourgaud l'a souvent été pendant

ses promenades à cheval, jusqu'à ce que le commandant du poste, dont la sentinelle était assez éloignée, vînt le reconnaître et le laisser passer.

Avant l'arrivée de sir Hudson Lowe à Sainte-Hélène, il existait une espèce de communication sociale entre les prisonniers et les habitants de l'île; et au lieu de fuir la vue « d'un homme habillé de rouge, comme on fuit celle d'un basilic, » il ne se passait pas de semaine que des officiers anglais, en uniforme, ne fussent admis à sa table. Napoléon sortait souvent à cheval ou en voiture; ainsi sa personne fut en peu de temps connue de ceux qui étaient préposés à la garde de sa personne. Il est un fait qui mérite qu'on en fasse mention, c'est que tout le temps que le systême de sir Georges Cockburn fut suivi, il ne sortit aucune lettre de Longwood, que par le canal du gouverneur. Cet ordre de choses, s'il n'était pas agréable, était au moins supportable,

et la décence était en quelque sorte observée. Immédiatement après le départ de sir Georges, sir Hudson Lowe changea entièrement les ordonnances établies par son prédécesseur, quoiqu'elles eussent été approuvées par le gouvernement, et que les Français en eussent paru satisfaits ; on observera que, pendant les neuf mois qu'elles ont été suivies, elles n'avaient produit aucun inconvénient. Pour les remplacer, sir Hudson introduisit un système de restrictions qui n'a pas d'exemple dans l'histoire d'Angleterre, disant toutefois qu'il n'avait rien changé que par l'avis de sir Georges Cockburn, qui avant son départ lui avoua, dit-il, que les réglements qu'il avait établis, avaient beaucoup d'inconvénients, et qu'ainsi il lui conseillait et lui recommandait fortement de les modifier. Cet artifice ne produisit cependant pas l'effet qu'il en attendait, car personne à Longwood n'ajouta foi à ses assertions. Napoléon, alors, se confina dans sa maison, persuadé et avec raison, qu'en

acceptant la liberté de sortir à de pareilles conditions, tout le monde dirait que celles imposées par le gouverneur étaient aussi dégradantes pour sa réputation qu'elles devaient être mortifiantes pour son amour-propre, parce que dans le cas où il se trouvait, des calomniateurs tels que l'auteur des *faits*, par exemple, le représenteraient comme un homme qui, par crainte de la mort, était satisfait de sacrifier sa réputation, et d'accepter des conditions humiliantes, et même celles d'être conduit, comme une bête féroce, par son geôlier, afin d'acheter quelques années qu'il devait passer dans une déshonorante captivité.

Cet état d'inactivité et de réclusion, joint aux effets du climat, du manque de société et d'amusements, ne pouvait manquer d'occasionner des maladies à un homme dont les facultés morales et physiques avaient, depuis sa plus grande jeunesse, été employées de la manière la plus active:

en conséquence l'hépatite *(Hepatitis)* avec tous les dangereux symptômes qui l'accompagnent, s'ensuivit.

Lorsque les prisonniers de Sainte-Hélène se plaignaient des mauvais traitements qu'ils essuyaient, sir Hudson Lowe leur faisait savoir verbalement qu'on les chasserait de l'île, ou bien il leur faisait parvenir des extraits de sa correspondance avec lord Bathurst : en voici un échantillon.

« Il serait à désirer que les officiers qui
» ont la permission de rester avec lui,
» apprissent que la continuation de leur ré-
» sidence à Sainte-Hélène, est un acte d'in-
» dulgence du prince-régent, afin de rendre
» au général Bonaparte sa réclusion aussi
» supportable qu'il est possible. Il faut qu'ils
» sachent que l'abus de cette indulgence,
» de sa part, ou de la leur, forcerait son
» altesse royale à changer de système à
» leur égard.

» S'ils connaissaient *leur véritable position*,
» il y a lieu de croire qu'ils ne vous auraient
» pas envoyé les déclarations dont vous
» m'avez transmis la copie. »

Londres, le 9 juillet 1816.

« Quant aux gens de sa suite, on ne sau-
» rait leur rappeler trop souvent, que l'au-
» torisation de résider à Sainte-Hélène est
» une indulgence de la part du gouvernement
» anglais; et vous leur direz que vous avez
» reçu l'ordre positif de les éloigner de la
» per sonne du général Bonaparte, s'ils ne
» se conduisent pas vis-à-vis de vous, *avec*
» *le respect dû au rang que vous occupez*,
» et l'attention qu'il leur est enjoint d'avoir
» pour les réglements que vous avez faits :
» ce n'est qu'à cette condition là que leur
» résidence dans l'île est tolérée. »

Le 17 juillet 1818.

« J'ai reçu et soumis au prince-régent
» votre dépêche n°. 23, du 29 août.

» Quelque doute que vous ayez pu avoir
» sur la manière dont vous deviez vous
» conduire avec les personnes de la suite
» de Bonaparte, ma dépêche du 17 juillet
» doit l'avoir dissipé.

» Si l'occasion s'en présente, vous ne
» manquerez pas de faire savoir au général
» Bonaparte, que si la *continuation des*
» *services de ces personnes lui est agréable*,
» elle ne peut lui être assurée que par le
» respect qu'elles porteront à votre rang et
» à votre autorité. »

BATHURST.

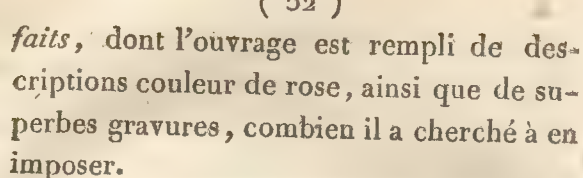
En conséquence de ces menaces, les officiers français adoptèrent le plan de faire parvenir leurs réclamations, par des moyens particuliers, afin qu'on redressât leurs griefs.

Dans la même page, l'anonyme appelle le vent furieux qui règne sur le plateau, « un » vent alisé du sud qui rafraîchit l'atmos-

» phère et rend le climat doux et tempéré. »
Selon lui, « ce vent furieux, père de la stérilité, répand sa bénigne influence sur un jardin potager, qui, quoi qu'en dise M. le comte Montholon, *contient trois ou quatre acres de terre*, qui sous l'inspection d'un homme nommé Porteons, produit d'excellents légumes et toute espèce de végétaux. Il assure que ce jardin n'est éloigné de la maison de Longwood, que d'environ cent toises. » Cependant, l'anonyme, oubliant ce qu'il vient de dire, observe, page 126, « qu'à Sainte-Hélène on a le plus grand soin de construire les maisons de manière à ce qu'elles soient à l'abri des vents alisés du midi. » A l'abri de quoi? *De ce vent rafraîchissant dont il vient de parler, comme une des causes de la santé florissante dont jouissent les habitants!* Le fait est, que la situation de Longwood est la plus mauvaise de toute l'île. Au sommet d'une plaine dont une partie est à deux mille pieds au-dessus du

niveau de la mer, les vents alisés, chargés d'humidité, soufflent constamment, et cet endroit détestable est presque toute l'année enveloppé de brouillards épais, qui dégénèrent en pluie : il est aisé de prouver cette assertion, par le thermomètre qui y existe. Combien de fois n'ai-je pas eu pitié des pauvres sentinelles que j'ai vues trempées jusqu'aux os en un clin d'œil, par les torrents d'eau que les *vents rafraîchissants* de l'anonyme, amenaient de la mer. Sur les douze mois de l'année, il y en a un pendant lequel il fait beau; pendant deux autres, on y est exposé à l'ardeur brûlante du soleil vertical des tropiques, et pendant les neuf autres, je ne pense pas qu'il y ait un pays dans le monde où il fasse un temps aussi abominable qu'à Longwood. Généralement exposé à la pluie ou au brouillard, le temps s'éclaircit de temps en temps, et les rayons du soleil percent les nuages, mais cela ne dure pas; le brouillard et la pluie règnent de nouveau, et malheur à celui qui, trompé

par une apparence de beau temps, s'éloigne de la maison. Ces changements de température arrivent à chaque instant de la journée, et sont les causes des maladies qui règnent dans l'île. Le sol de Longwood est une forte craie argileuse qui, lorsqu'elle est imprégnée d'eau, retarde sensiblement la marche d'un homme à pied, ce qui rend la promenade très-désagréable. L'aperçu que je viens de donner du climat de la partie supérieure de Sainte-Hélène, sera, je n'en doute pas, confirmé par tous ceux qui ont résidé pendant quelque temps dans l'île. Je ne fais pas cet appel à des voyageurs superficiels, tels que l'anonyme, qui ont passé quelques jours à la maison de la Plantation, dont l'habitation est commode et spacieuse, où, lorsque le temps est beau, l'on jouit d'un coup d'œil enchanteur. Je sais que, pour tromper le public, on a souvent fait venir des étrangers à la maison de la Plantation, pour donner une fausse idée de la beauté du climat. On peut voir dans l'auteur des



faits, dont l'ouvrage est rempli de descriptions couleur de rose, ainsi que de superbes gravures, combien il a cherché à en imposer.

Le jardin, que cet auteur représente comme faisant partie de Longwood, est situé à Deadwood, *au fond d'un ravin, à trois cents toises de la maison*, et parfaitement à l'abri des *salutaires vents alisés* dont il parle ; et les végétaux qu'il produit sont vendus au profit de la compagnie des Indes. De plus, on a depuis peu conduit des eaux pour arroser ce jardin, avantage qu'on n'a jamais pu engager sir Hudson Lowe à procurer à Longwood. Loin que le jardin de Longwood soit productif, j'affirme qu'on a fait inutilement tous les essais possibles, pour en tirer parti, et que l'orge que Napoléon y a fait semer, pour avoir au moins une espèce de verdure, n'a pas réussi. On ignore si l'on doit la stérilité de ce jardin au *rafraîchissant vent alisé*,

au sol, ou à un insecte dont la voracité et les qualités malfaisantes sont décrites dans l'ouvrage du major Beatson sur Sainte-Hélène. Cet insecte a la vie si dure, qu'une forte décoction de tabac ou d'alcali ne peut le détruire. La seule plante qui réussisse à Longwood est l'espurge, herbe purgative, extrêmement désagréable, mais dont le génie poétique de l'anonyme a transformé les feuilles puantes en fleurs odoriférantes. M. le secrétaire Brooke, maintenant doyen des membres du conseil à Sainte-Hélène, confirme dans ses écrits ce que je viens de dire sur la pernicieuse influence qu'exerce le vent alisé sur les végétaux, ainsi que sur les arbres. Ce n'est que dans les lieux bien abrités que le chêne vient bien; partout ailleurs il dépérit. On trouve, page 14, une fausseté palpable, et pour la rendre plus visible, on s'est servi de lettres capitales: « Aucune sentinelle, dit-il, n'est placée » en vue de la maison, pendant le jour ». Et cependant, il y en a une à dix ou douze

pas de la maison, à telles enseignes, qu'elle arrête tous les passants, excepté les officiers de l'état-major. Il est impossible de ne la pas voir, car elle est placée dans un sentier au sud de l'habitation.

L'antipathie qu'avait Napoléon pour les habits rouges, se trouve complétement démentie par *l'invitation générale qu'il avait donnée*, avant l'arrivée de sir Hudson Lowe, au 66ème. et au 53ème. régiments, de venir presque toutes les semaines dîner avec lui, ainsi que par la manière polie avec laquelle il a toujours traité les officiers. Ceux-ci n'ont cessé leurs visites que lorsqu'il leur a été défendu d'en faire. L'auteur assure ensuite, « que sir Hudson Lowe ayant ap-
» pris que Napoléon préférait la route qui
» conduit à Jamestown à celle de Hut-
» gate, parce qu'il y avait un piquet sur la
» première, il le fit retirer sur-le-champ. Le fait est faux : on se plaignit que les gens de la suite de Napoléon étaient sans cesse ar-

rêtés par les sentinelles, et pendant deux ans le gouverneur ne fit aucune attention à ces plaintes. A la fin, cependant, il le fit placer à cent pas plus loin. Tous ceux qui connaissent Deadwood et Longwood, savent qu'il est impossible de placer un camp dans le premier de ces deux endroits, qui soit hors de la vue du second, à moins qu'on ne l'établisse au fond du ravin auquel on a donné le nom qui lui convient à merveille; c'est-à-dire, celui de Bole-à-ponche du diable.

Le capitaine qui réside à Longwood, snrveille Napoléon, et doit s'assurer de son existence à Longwood deux fois dans les *vingt-quatre heures*, et non pas lui servir d'ordonnance quand il sort, comme le dit l'auteur, et qu'il veut franchir les limites; car il a déclaré qu'il ne sortirait jamais avec lui, d'ailleurs, depuis l'arrivée de sir Hudson Lowe, Napoléon ne les a pas dépassées. On peut voir dans les restrictions du 9 octobre 1816, qu'il est arrêté, « que si Napoléon

» veut outrepasser les limites, un officier
» de l'état-major du général l'accompagne-
» ra, mais que si le temps pressait, le
» capitaine d'ordonnance le remplacerait. »

L'auteur observe, sur les remarques qu'on a faites au sujet de l'indécence qu'il y avait à se permettre d'aller relancer Napoléon dans son intérieur, « qu'on se conduisait en
» cette occasion avec tant de précaution,
» qu'il ne s'en est jamais aperçu, et qu'il
» n'a pu en avoir connaissance que par un
» de ses *mignons* ». Ce passage est d'autant plus faux que le gouverneur a dit lui-même au comte Bertrand, que le capitaine d'ordonnance devait voir Napoléon deux fois par jour; il insista même pour que cet officier entrât dans sa chambre, lorsqu'il était malade, ce qui fut une des premières causes du froid qui existe entre eux depuis le mois de mai 1816. Le fait est que les actions de Napoléon sont surveillées avec le plus grand soin, et qu'il en est rendu un compte exact.

Dans la dix septième page, on fait dire au comte Bertrand, qu'il pourrait en tout temps faire parvenir des lettres en Europe. Il est néanmoins digne de remarque qu'aucune n'a été envoyée par des occasions particulières, avant les menaces que fit le gouverneur de renvoyer tous les officiers français, si aucun d'un portait des plaintes contre lui.

Pour prouver combien il était impolitique de laisser arriver des journaux à Longwood, l'auteur entre dans des détails minutieux au sujet d'un avertissement en chiffres, inséré dans l'*Anti-Gallican*, le 3 novembre 1816. Lorsque le public aura connaissance de toutes les particularités de cette affaire, tout homme impartial jugera combien l'intention bienfaisante de l'auteur, de priver les prisonniers de lire les papiers publics, était nécessaire.

D'abord, il n'est jamais arrivé à Longwood de numéro de l'*Anti-Gallican* qu'une seule fois, jusqu'en mai ou juin 1818; et ce

numéro unique y a été envoyé par sir Hudson Lowe lui-même, à cause des circonstances suivantes, qu'on ne pouvait alors expliquer. Peu après la publication de l'ouvrage de M. Warden, une lettre adressée au général Bonaparte parut dans l'*Anti-Gallican. Ce papier me fut remis par sir Thomas Reade dans sa propre maison*, en juillet 1817, avec ordre de le remettre à Napoléon. Le 3 novembre 1816, dit l'auteur, il a paru dans ce journal un avertissement en chiffres (il paraît que l'anonyme en avait la clef). En comparant cette circonstance avec l'envoi que sir Hudson Lowe en a fait à Longwood, ne peut-on pas en conclure, que ce plan, formé par les amis de l'auteur, avait pour but de priver Napoléon de savoir ce que le *Times* ou d'autres papiers pouvaient contenir de consolant pour lui?

Pour approfondir encore mieux ce mystère, le lecteur voudra bien observer que le 23 août 1814, des plaintes furent adres-

sées à sir Hudson Lowe par le comte Montholon, sur ce qu'on n'avait envoyé à Longwood que quelques journaux du *Times*, sans suite; et que l'avertissement en chiffres parut dans le susdit papier le 20 octobre suivant. Il faut encore se souvenir, comme d'une chose très-curieuse, que le noble secrétaire d'état au département de la guerre a saisi l'occasion de faire allusion à cette importante découverte dans son discours en réponse à celui de lord Holland du 17 mai 1817, au sujet des traitements qu'on faisait éprouver à Napoléon.

La manière dont M. Goldsmith a répondu à l'auteur de ces insinuations, mérite attention, et fait connaître comment on s'est servi de son journal, pour favoriser les projets de personnes malintentionnées (1).

---

(1) Le *Moniteur Britannique*, antrefois l'*Anti-gallican*, des 4 et 11 avril, contient quelques observations sévères contre les *faits*, et leur auteur y est traité comme il le mérite.

Malgré les professions que fait l'auteur, de ses bonnes intentions, de son impartialité et de sa sensibilité, ces belles qualités ne l'empêchent pas d'attaquer l'innocence : il ne peut prouver la salubrité du climat de Sainte-Hélène, sans donner l'épithète de *traîtres* aux enfants du comte Bertrand. Les injures que cet esprit malfaisant vomit sans réserve sur tous les prisonniers, semblent être dictées par les sentiments qui guident les actions des commensaux de la maison de la Plantation ; c'est sans doute là que l'auteur des *faits* a puisé les mensonges qu'il débite.

Quant à l'assertion qu'il avance, que Sainte-Hélène jouit d'un climat salubre, je n'ai autre chose à dire que ce qui suit : Pendant ma résidence à Longwood, toutes les personnes attachées à Napoléon (excepté le comte Bertrand) ont été sérieusement, et la plupart d'entre elles, *dangereusement malades*, soit de fièvres, de dyssenteries,

d'inflammations d'entrailles ou du foie. J'ai procuré à plusieurs les secours des gens de l'art établis dans l'île. Tous les enfants des comtes Bertrand et Montholon ont été en grand danger de perdre la vie ; et en trois semaines, trois personnes sont mortes à Longwood, soit de la dyssenterie, soit d'une inflammation d'entrailles. Les lettres du Cap, pour prouver l'insalubrité de Sainte-Hélène, citent les hommes qu'a perdus le soixante-sixième régiment, et non le sixième, comme on l'a imprimé par erreur. En corrigeant cette faute d'impression, pour répondre aux assertions mensongères de l'auteur des *faits*, et prouver la véracité de celles de l'auteur des lettres du Cap, j'affirme sur l'honneur que cinquante-six hommes du second bataillon du soixante-sixième régiment, en douze ou treize mois de séjour à Sainte-Hélène, sont morts de la dyssenterie ou de l'hépatite. (1)

---

(1) Napoléon a été confiné à Longvood, endroit exposé à tous les vents, lieu aride et inhabitable,

Dans la vingt et unième page, l'anonyme se donne des airs qui ne lui conviennent guère ; il attaque la réputation d'un officier aussi distingué par ses talents et son courage, que par les services éminents qu'il a rendus à son pays. Cet attentat contre l'estimable général sir Robert Wilson, n'est pas le seul que j'aurai, dans le cours de ma réplique, à signaler au public. L'Europe entière a rendu justice aux vertus du général qui, dans ce moment-ci, fait tous ses efforts dans la chambre des communes, pour défendre les lois et les priviléges de l'Angleterre.

L'auteur affirme qu'il a pris toutes les précautions imaginables pour connaître au vrai l'état de la santé de Napoléon, et qu'il

---

et qui n'est susceptible d'aucune culture. Les restrictions imposées par sir Hudson Lowe sont à l'âme ce que cet effroyable climat est au corps : c'est marcher au but qu'on se propose, par deux chemins à la fois ! ! !

s'était convaincu, par ses propres yeux à Longwood, que jamais sa santé n'avait été plus florissante, depuis son arrivée dans l'île. Néanmoins, à la page suivante il dit que Napoléon a refusé de voir le médecin nommé par M. le *lieutenant général, gouverneur*, sir Hudson Lowe pour lui offrir ses services. Il est donc permis de lui demander comment il est parvenu à s'assurer du véritable état de la santé de Napoléon ? Mais l'auteur a la bonté, page 22, et d'une manière à mériter un brevet d'invention, de nous l'apprendre. « Le 10 novem-
» bre, nous dit-il, Napoléon était dans la
» galerie qui donne dans la salle de billard,
» avec un *bonnet de nuit rouge sur la*
» *tête.* » Excellente manière de juger de la santé d'un homme! Il ajoute que « le 12 du
» même mois, il se promenait en sifflant
» dans le même endroit, et qu'il paraissait
» extrêmement gai. » Quant à la première preuve de santé, le *bonnet de nuit rouge*,

il est malheureux, pour la véracité de l'auteur, que Napoléon n'en porte d'aucune couleur, et pour la seconde assertion, j'affirme positivement que, quelques mois avant mon départ, Napoléon était attaqué d'une hépatite réelle, et qu'après lui avoir administré les remèdes usités en pareil cas, le mal au lieu de diminuer n'avait fait qu'augmenter : craignant que le résultat n'en devînt fatal, chose ordinaire à beaucoup de personnes depuis mon arrivée dans l'île, j'obtins de Napoléon l'autorisation de lui administrer des préparations mercurielles, et je commençai à les employer le 11 juin 1817; je les continuai jusqu'à ce qu'un violent catarrhe, occasionné par l'humidité de son appartement, dont le plancher était au niveau de la terre, me força de les discontinuer : après quoi, je les repris jusqu'au 25 juillet, jour de mon départ de Longwood.

Le 10 Juillet, des symptômes alarmants s'étant manifestés, inquiet sur le sort de

mon patient, autant que de ma propre réputation; réfléchissant sur les *insinuations* qui m'avaient été faites, et sur la responsabilité qui pesait sur moi, je devins d'une circonspection scrupuleuse, et j'insistai pour obtenir ce que j'avais demandé déjà avec instance, savoir; les avis et l'assistance des gens de l'art: en conséquence, je proposai de faire appeler MM. Baxter, Stokoe, Livingtone et Verling, recommandant les deux premiers comme les plus anciens. Napoléon manifesta la plus grande répugnance au sujet de M. Baxter, qu'il me désigna « *comme ayant été chirurgien-* » *major dans le régiment dont sir Hudson* » *Lowe avait été colonel, et comme* » *ayant assisté à la rédaction de faux* » *bulletins, puisqu'il n'avait pas vu le* » *malade, et encore pour d'autres raisons.* » Mais il consentit à voir M. Stokoe, qu'on envoya chercher le lendemain, de grand matin. A son arrivée, il examina le journal du traitement de Napoléon; mais craignant

de s'exposer au ressentiment des gens dont les opinions différaient des siennes, et ayant trop d'honneur pour sacrifier la vérité à un sordide intérêt, il pria qu'on l'exemptât de voir Napoléon, à moins que ce ne fût en présence de chirurgiens nommés par sir Hudson Lowe. Après avoir examiné le journal avec attention, il fut d'avis que la maladie était une hépatite, et approuva la continuation du mercure. Le même jour, le gouverneur m'envoya chercher, pour que je lui fisse un *rapport verbal* (il m'avait défendu, depuis que la maladie de Napoléon était devenue sérieuse, de lui faire mes rapports par écrit; il me rendit même ceux que je lui avais envoyés); mais ne me croyant pas autorisé à abandonner Napoléon dans l'état dangereux où il était, j'écrivis la lettre suivante à son aide-de-camp, le major Correquer, pour qu'il la soumît à son général, qui relevait lui-même d'une grosse maladie.

Longwood, le 10 juillet 1818.

Monsieur,

La maladie hépatitique dont Napoléon est affecté depuis plusieurs mois, s'étant augmentée à un point alarmant, j'ai commencé à lui administrer des préparations mercurielles le 11 juin, et je les ai continuées jusqu'au 27, temps où les effets de l'humidité de la saison ont causé une irritation de nerfs considérable : cet accident m'a engagé à discontinuer ce remède ; mais ayant observé le 2 juillet que l'état du malade s'était amélioré, je repris l'usage du mercure, ce qui causa une agitation extraordinaire dans le système nerveux, et la nuit passée, particulièrement, il a été très-mal. Ce matin, il m'a fait appeler à cinq heures et demie, son valet de chambre le trouvant dans un état alarmant. Je lui représentai, avec toute l'énergie possible, la nécessité de faire une consultation, et je lui proposai de faire appeler deux médecins, MM. Bax-

ter et Stokoe. Il me témoigna de la répugnance à voir M. Baxter, mais il consentit à ce que j'envoyasse chercher M. Stokoe : en conséquence, je lui écrivis sur-le-champ, et j'éveillai le capitaine Blakeney, pour le prier d'envoyer la lettre. J'ai vu Napoléon trois fois depuis, et je le trouve excessivement faible.

M. Stokoe arriva vers les trois heures, non dans l'intention d'entrer en consultation et de voir le malade, mais pour s'excuser, vu la trop grande responsabilité qui pèserait sur lui, et ne voulant courir aucun risque. Il eut aussi un moment de conversation avec le comte Bertrand.

La raison principale qui m'engageait à faire venir M. Stokoe, était d'avoir son avis sur la propriété de continuer les préparations mercurielles. Je ne crois pas que le malade soit dans un danger imminent, aussi notre conversation n'a roulé que sur la ma-

nière de le traiter; d'un côté, il est instant de se prémunir contre les effets délétères du remède, à cause de la délicatesse de ses organes ; de l'autre, il faut l'administrer de manière à détruire radicalement la cause de la maladie.

Je dois donc rester à Longwood demain, et même je demande à ne le quitter que lorsqu'il ne souffrira plus des effets provenant des remèdes dont j'ai cru devoir me servir pour le guérir.

Je vous prie de soumettre cette lettre aux réflexions de monsieur le gouverneur.

Je suis, etc.

BARRY E. O'MEARA.

Je me flatte que les remarques suivantes sur le climat tant vanté de Sainte-Hélène, et qui sont fondées sur l'observation et l'expérience, ne seront pas superflues dans l'oc-

casion présente. Pour les rendre plus intelligibles aux personnes qui ne sont pas de la profession, je demande la permission de faire quelques observations préliminaires.

On peut attribuer aux vicissitudes journalières de la température, la plupart des maladies qui affectent la constitution humaine. Le passage soudain du chaud au froid, engourdit les vaisseaux qui se trouvent à la superficie du corps, rejetant en même-temps quantité de sang sur quelques-uns des organes intérieurs. Un soudain changement dans l'atmosphère, offense par le contact des parties extérieures avec les intérieures, et attaque, dans les climats tels que ceux de l'Angleterre, les poumons; dans ceux du tropique, où le système bilieux est sujet à se déranger, il attaque le foie. La grande sympathie qui existe entre la peau, le foie et les intestins, n'a jamais été mieux caractérisée que par le grand nombre de personnes dont ces deux organes ont été et sont jour-

nellement attaqués à Sainte-Hélène, par rapport aux vicissitudes atmosphériques et à la grande humidité qui y règnent.

L'intérieur de cette île est formé de quantité de hauteurs qui s'élèvent les unes au-dessus des autres, et dont la plus élevée a six cents pieds au-dessus du niveau de l'océan, séparées les unes des autres par de profonds ravins et très-étroits, dont quelques-uns sont, à quelques pieds près, de niveau avec la mer ; ainsi ceux qui veulent faire une promenade à cheval, doivent s'attendre à changer de climat à chaque demi-heure. Jouissant d'un calme profond dans les ravins, on y est exposé à la chaleur brûlante de la zone torride, par la latitude de 15° 45′ sud : un moment après, arrivé à l'ouverture d'un rocher, transpirant par tous les pores, le calme est remplacé par un vent froid et perçant qui descend des montagnes, et dont les effets, combinés avec l'humidité qui l'accompagne, produisent

l'évaporation de la chaleur qui existait à la superficie du corps, et repoussent le sang dans l'intérieur.

Comptant un degré de perte en bonté de température, pour chaque deux cents pieds d'élévation, il se trouve dix degrés de différence entre la température de la ville et celle de Longwood qui est élevé de 2000 pieds ou environ au-dessus du niveau de la mer. On peut y ajouter encore deux ou trois degrés de plus, à cause du vent perçant du sud-est, imprégné de l'humidité qui règne ordinairement sur les hauteurs, et qui fait évaporer la sueur; toutes ces causes occasionnent la différence qui existe véritablement de douze à treize degrés entre les vallées et les montagnes.

Le thermomètre à Longwood marque de 53° jusqu'à 80° à l'ombre; je l'ai cependant vu, pour peu de temps à la vérité, monter jusqu'à 86°, vers les trois heures de l'après-midi, lorsque les rayons du soleil donnaient

sur la partie nord-ouest de la façade de la maison. Dans celle de l'amiral, située au centre de Jamestown, il monte du 66eme. au 100eme.

Ainsi, il paraît qu'à Ste.-Hélène, outre les causes qui la rendent peu salubre aux Européens, il en existe encore d'autres qui occasionnent les nombreux décès dont nous allons parler. L'extrême humidité qu'y entretiennent les pluies et les brouillards continuels (1), sont sans doute une de ces causes qui abrègent la vie des naturels du pays et donnent la mort aux étrangers. Le moindre rhume est souvent suivi de dyssenteries, de fièvres ou d'inflammations, qui deviennent mortelles en peu de jours, si les remèdes les plus efficaces ne sont pas appliqués sur le

---

(1) M. le major général Beatson, dans son histoire de Sainte-Hélène dit : « Il paraît que cette île a eu sa bonne part de pluie, car en trois ans il y en est tombé plus qu'en onze, en Angleterre. »

champ. En Europe, un peu d'eau chaude guérit un enfant d'une indigestion; à Ste.-Hélène, ce malaise devient une maladie très-dangereuse, et nécessite l'usage des remèdes les plus puissants. J'ai dit que des causes locales abrégeaient la vie des naturels du pays; l'inspection des registres de la paroisse prouve la vérité de cette assertion : on y voit que très-peu de personnes vivent au-delà de *quarante-cinq ans*. On peut là-dessus consulter l'histoire de Ste.-Hélène, par M. Brooke. Quant à la mortalité, voici des preuves de ce que j'ai avancé. En douze ou treize mois, un bataillon, sur six cents trente hommes, en a perdu cinquante-six, ce qui fait un sur onze; mortalité inouïe dans aucune de nos colonies, où elle ne donne que deux sur soixante et treize; dernièrement encore, le *Conquérant*, arrivé en juillet 1817, a perdu en dix-huit mois cent dix hommes sur son complément de six cents, outre cent sept matelots mis par les maladies hors de service et renvoyés en Angleterre. D'après l'exposition de ces faits,

il faut conclure que la réputation de salubrité dont jouit l'île de Ste.-Hélène, lui vient de ce qu'elle n'est connue que des marins et de quelques passagers qui, comme l'équipage de Dampierre, heureux après un long voyage de mettre le pied à terre, n'importe où, n'y restent que peu de jours. Jusqu'à l'arrivée des prisonniers d'état, aucun étranger n'a fait un long séjour à Ste.-Hélène, et je puis assurer qu'aucun de ceux qui s'y trouvent maintenant, n'a échappé à la dyssenterie ou à l'hépatite, et moi-même le premier. Pour convaincre le public que je n'exagère point, que mes opinions à ce sujet ne me sont pas particulières, je renvoie mes lecteurs à une dissertation médicale sur la dyssenterie et l'hépatite qui règnent à Ste.-Hélène. Cette dissertation a été composée par le docteur Leigh, chirurgien du second bataillon du soixante-sixième régiment (1).

(1) L'auteur de cette dissertation ayant longtemps habité Sainte-Hélène, je ne puis m'empêcher

A mon départ de Ste.-Hélène, il n'y avait pas d'amélioration dans la santé de Napoléon. Certain qu'il ne recevrait aucun médecin choisi par sir Hudson Lowe, et l'expérience du passé m'ayant convaincu qu'on ne lui permettrait pas d'en choisir un lui-même; lorsque je reçus l'ordre péremptoire, signé Hudson Lowe, de quitter sur le champ Longwood, « *sans voir aucun de » mes patients* », je crus que l'humanité, les devoirs de ma profession, l'état actuel du malade pour lequel j'étais particulièrement venu à Longwood, et qui avait (car il était très-mal alors) constamment besoin de re-

---

d'en citer un paragraphe; il vient naturellement à l'appui des observations que j'ai faites. « *Est nullus morbus perniciosior dysenteriâ exercitibus in omnibus partibus orbis terrarum ; sed in tropicis regionibus grassatur vi maximâ inter milites et alios ex Europâ : et videtur intimus nexus inter hanc et hepatitidem existere, nam sæpè conjunguntur et raro accidit unum esse epidemicum sine altero.*

mèdes ; je crus, dis-je, ne devoir pas obtempérer à un pareil ordre. Je me rendis dans l'appartement de Napoléon, auquel je communiquai l'injonction péremptoire de quitter Longwood : je lui conseillai de continuer le mode de traitement que j'avais prescrit, je l'invitai à choisir pour médecin un de ceux que je lui avais désignés, et je pris congé de lui. Avant mon départ, je donnai à son valet-de-chambre les médicaments dont il faisait usage depuis plusieurs semaines. Cette conduite passa aux yeux de sir Hudson Lowe, pour une désobéissance formelle à ses ordres, et pour un mépris signalé de l'autorité de laquelle ils émanaient. A cela je réponds, qu'employé dans une fonction civile à Ste.-Hélène, comme toute autre personne de ma profession, je n'étais pas sujet à la discipline militaire, ni obligé à me conformer à des ordres arbitraires, surtout lorsque leur exécution violait ouvertement les lois de l'humanité, et celles de la charité chrétienne !

L'auteur des *Faits* a bonne grâce de dire « que l'histoire des douleurs qu'il ressentait dans l'estomac, que l'enflure de ses jambes, n'étaient qu'une fiction, une invention politique. » S'il existait quelques doutes sur la véracité des rapports que mon devoir me prescrivait de faire sur l'état de la santé de Napoléon, pourquoi n'a-ton pas employé les mesures qui pouvaient en prouver la fausseté? Celles dont le libelliste s'est servi, l'engageront sans doute à en dire autant sur les événements qui ont précédé le retour récent du docteur Stokoe. (1)

Napoléon, en ne faisant pas appeler le docteur Verling, lors de la violente attaque d'apoplexie qu'il eut dernièrement, prouve

(1) Le docteur Stokoe, employé à Sainte-Hélène par la compagnie des Indes, en a été chassé par sir Hudson Lowe, mais cette mesure de rigueur arbitraire n'a pas été approuvée par la compagnie qui a renvoyé le docteur à son poste.

que l'objection qu'il avait à ce que ce docteur lui prêtat ses soins, ne provenait pas des motifs allégués par l'auteur. Supposé que Napoléon n'en eût eu d'autres que les sots préjugés sur lesquels l'anonyme s'étend si longuement, est-il présumable qu'il eût envoyé chercher un médecin à cinq milles de son habitation, sans savoir même s'il obtiendrait la permission de venir, tandis qu'il en avait un chez lui? Quant à la véritable cause qui empêcha Napoléon de recevoir aucun médecin de la main de sir Hudson Lowe, un jour viendra qu'elle sera connue; je me contente de déclarer aujourd'hui, que cette *cause* existe, et qu'elle existera toujours, tant que les personnes qui se font gloire de haïr ce *chef abattu*, seront chargées du soin de le garder.

On nous dit ensuite, en suivant l'exemple de certains éditeurs bien connus, et bien payés pour injurier le monarque détrôné, que « Bonaparte n'est pas un Romain. »

Cette découverte surprenante, qu'on a mille et mille fois annoncée, est suivie d'une longue tirade dans laquelle on introduit un *simile* qui ne peut avoir été suggéré que par un événement qui se rapporte à la vie de l'auteur. La réputation de véritable courage qu'a méritée Bonaparte, aux yeux de tous les gens sages, est confirmée par cela même qu'il ne s'est pas suicidé; car, quelque consolante qu'eût été sa mort pour le parti en faveur duquel le libelliste s'est armé d'un poignard, cette mesure eût été indigne de l'homme qui a relevé les autels en France, et qui a donné tant de preuves de son héroïsme.

S'il existe des cas particuliers par lesquels des anciens chefs barbares ont joui d'un instant de gloire pour s'être donné la mort, on doit attribuer leur action à l'obéissance qu'ils avaient pour les dogmes d'une absurde philosophie; dogmes heureusement méprisés de nos jours, et condamnés par

toutes les nations civilisées. Laissant à l'histoire, à laquelle seule il appartient de venger le caractère de Bonaparte, je ne puis m'empêcher d'avouer que je suis un de ceux qui pensent qu'il mérite des louanges pour ne s'être pas déshonoré par un suicide, de tout temps réprouvé par les lois divines et humaines.

Avec une pareille opinion qui, je n'ai pas besoin de le dire, n'est pas singulière, et le souvenir du témoignage donné par le duc de Wellington à Napoléon sur la conduite qu'il a tenue à Waterloo, j'aurais laissé à quelques héros d'une tragédie moderne, la citation que je fais d'un vers de Macrobe, au lieu de le mettre dans la bouche de Napoléon : « *Le lâche se cache dans la tombe, le brave supporte la vie.* »

Néanmoins, tandis que j'admire la constance avec laquelle Napoléon supporte ses souffrances à Sainte-Hélène (dont j'ai

été le témoin, ainsi que de celles des personnes de sa suite), tout me porte à croire que, non seulement il verrait avec plaisir approcher le moment de sa dissolution; mais même qu'il la regarderait comme le plus grand bienfait que la providence pût lui conférer. Lorsque nous considérons que le suicide est regardé comme un crime dans toutes les circonstances possibles, que dirait la *saine* partie des habitants de l'Europe, s'ils voyaient Napoléon y avoir recours dans la situation présente où il se trouve?

Pour ceux qui ont lu les dernières lettres du comte Las-Cases (1), il ne paraîtra pas extraordinaire que Napoléon se soit

---

(1) Voyez la page 76 de cet intéressant ouvrage, et comparez l'éloquent paragraphe qu'elle contient avec le premier article des restrictions, qui se trouve dans l'Appendice.

privé du plaisir et de l'exercice salutaire de monter à cheval, puisque la faculté de le faire semblait une grâce que lui accordait sir Hudson Lowe. C'est au lecteur judicieux à décider s'il eût été de sa dignité d'accepter une faveur de cet officier. Si Napoléon eût attaché à la vie autant de prix que le dit l'auteur des *Faits*, il n'y a pas de doute qu'il ne se fût empressé de se prévaloir de la permission qu'on lui offrait, malgré les restrictions dégradantes qu'on lui avait imposées.

« Le refus de jouer au billard, son jeu favori », fournit matière à une autre assertion aussi fausse, aussi calomnieuse que les précédentes. En certifiant à mes lecteurs que Napoléon n'a jamais refusé de jouer au billard, je dois leur dire que la chambre qui contenait le billard, étant la plus décente et la plus aérée de l'habitation, il l'avait destinée à lui servir de cabinet d'étude, et que c'était dans cet appartement qu'il dictait ses mémoires.

« Les jardins ornés de fleurs » n'ont jamais existé que dans l'imagination de l'anonyme, et dans l'estampe qui sert de frontispice à son libelle. Elle est tellement embellie par les parterres, les arbres fruitiers et d'agrément qui s'y trouvent avec profusion, qu'il était absolument nécessaire de mettre au bas l'inscription suivante : « Maison de Longwood, vue du Parterre ».

Pour couronner l'œuvre, l'imposteur a fait graver une autre estampe (c'est la troisième), qui représente une maison qui n'existait pas lors de son arrivée présumée à Sainte-Hélène, en novembre 1818 ; et qui, suivant sa manière d'établir les faits, ne devait être prête qu'en avril 1819. Il eût été satisfaisant pour tous ceux qui ont vu ces gravures, d'avoir vu dessus le nom de l'artiste qui les a déssinées. Si l'on trouvait par la suite, que l'inventeur de ces scènes, dignes des mille et une nuits, est un officier attaché à l'état-major de sir Hudson Lowe,

qu'il est parfois admis à sa table, le mystère sera aisé à deviner.

La plupart de mes lecteurs se ressouviendront, peut-être, que peu de temps après le départ de Napoléon pour Sainte-Hélène, les papiers ministériels étaient pleins de pompeuses descriptions du « Palais de bois » que le gouvernement anglais devait y envoyer, pour servir d'habitation à Napoléon : des dessins de cet édifice imaginaire se voyaient dans toutes les boutiques. Il est temps de faire savoir, qu'au lieu de ce palais, on a fait transporter dans l'île, d'énormes madriers, une immense quantité de briques, et un grand nombre de grosses barres de fer, pour cerner l'habitation du captif.

J'avouerai franchement que la gravure nº 1, fixée, par erreur sans doute, devant la 55e page, ressemble à la maison, ou plutôt à la grange construite à Longwood, à

l'exception toutefois des embellissements extérieurs, et des additions qu'on a jugé à-propos d'y faire. Cette misérable habitation, par son apparence, peut être comparée à un vieil habit devenu trop court pour celui qui le porte, et qu'on a allongé avec de la lisière et des pièces de drap de toutes couleurs, afin qu'on puisse encore s'en servir (1).

La 26e page nous apprend que sir Hudson Lowe offrit de louer la délicieuse résidence de mademoiselle Mason. Cette offre était illusoire, et faite pour se donner l'apparence de vouloir rendre un service,

---

(1) Il n'y a pas d'exagération à donner le nom de misérable grange à cette habitation. Le lecteur pourra se faire une idée des commodités qu'offre Longwood, lorsqu'il saura que la chambre à coucher de Napoléon est si étroite et si basse, qu'on a été obligé de couper le bois de lit que le gouvernement avait envoyé pour son usage.

sans intention de le faire, et semblable à celle qu'on fit de laisser entrer à Longwood cinquante personnes, au choix de Bonaparte. La maison ne contenait que quatre chambres, deux desquelles étaient ruinées et inhabitables, et c'était pourtant dans ces appartements que le gouverneur voulait placer *Napoléon, ses domestiques, la famille du comte Bertrand, ou celle du général Montholon, et l'officier d'ordonnance*, formant en tout le nombre de vingt-deux personnes. On représenta à sir Hudson Lowe que si l'on avait l'intention de construire une maison, le lieu où celle de mademoiselle Mason était bâtie, serait le plus propre, vu qu'il y avait de l'eau et de l'ombre, choses qu'on ne pouvait se procurer à Longwood : M. le gouverneur ne fit aucune attention à ces observations.

Cet acte de civilité apparente me fait souvenir de ce que disait Napoléon de sir Hudson Lowe : « Sa maxime est de frap-

per d'une main, et de caresser de l'autre » (1). Notre anonyme ne laisse pas échapper, ici, l'occasion d'élever jusqu'au ciel la prétendue générosité du gouverneur.

Cette maxime, rapportée par Napoléon, est confirmée par l'anecdote suivante : En 1816, le ministère britannique, jaloux de prouver combien il désirait contribuer aux amusements de Napoléon, et sachant qu'il prenait plaisir à chasser, lui envoya deux superbes fusils de chasse de la manufacture de Forsyth, qui furent transmis à Longwood, avec une note très-polie de son excellence M. le gouverneur, par laquelle « cette » preuve d'attention du gouvernement était » communiquée au général Bonaparte ». Peu après cet acte de civilité, sir Hudson Lowe défendit à Napoléon de s'écarter *de la grande route*; ainsi le captif, quelque

---

(1) Voyez les lettres de Las Cases.

désir qu'il eût d'essayer ses fusils, ne put le faire que pour détruire les rats qui, par miliiers, infestent Longwood et ses environs (1).

---

(1) Les rats sont si nombreux à Longwood et si peu craintifs, qu'ils s'assemblent en plein jour, pour dévorer ce qu'on jette hors de la cuisine. Les planchers sont tellement percés des trous qu'ils y ont faits, qu'ils ressemblent à un crible. Pour les empêcher de sortir, les domestiques les avaient bouchés, en clouant dessus des morceaux de ferblanc. La salle à manger était tellement infestée par ces animaux, qu'un d'eux sauta hors du chapeau de Napoléon lorsqu'il le prit après dîner. Ils sont devenus tellement à charge par leurs dévastations, qu'on a été obligé de leur faire la chasse, tant pour s'en débarrasser que par amusement. Voici comme on la faisait. Un peu avant la nuit, on enlevait le ferblanc pour leur laisser la faculté de sortir de leurs trous : peu après, cinq à six domestiques rentraient avec de la lumière, rebouchaient les trous et aidés par des chiens ils assommaient les rats à coups de bâton. Ceux-ci se défendaient, mordaient les chiens et même les hommes aux jambes. On en

Lorsqu'on examine le principe d'après lequel Napoléon est constitué prisonnier de guerre, mettant à part la manière dont il est traité, paraîtra-t-il bien extraordinaire qu'il désire, quoi qu'en dise l'anonyme, qu'on lui donne une prison moins insalubre, sous un meilleur climat ? Pour ne pas m'élever au dessus des conceptions de l'au-

---

tuait une vingtaine, presque tous les jours. Le mauvais état du bâtiment, dont le toit et les plafonds sont en ruine, donne une grande facilité à ces animaux d'entrer dans les appartements qui d'ailleurs ne sont séparés que par des cloisons mal jointes. Le toit n'étant couvert que par du papier brouillard goudronné, est d'autant moins impénétrable à la pluie, que le soleil fait couler le goudron, et qu'alors l'eau pénètre dans les appartements dont les habitants sont souvent obligés de se lever pour changer leurs lits de place ; c'est ce qui est souvent arrivé aux dames. La chambre que j'habitais a plusieurs fois été inondée; mais accoutumé aux voyages de mer, j'étais moins sensible aux effets du froid et de la pluie que ces pauvres prisonnières.

teur, et pour lui prouver que je suis en état d'établir une comparaison (*si parva licet componere magnis*), me serait-il permis de lui demander, s'il pense qu'un de nos élégants, qu'on aurait renfermé dans une des maisons de Chancery-Lane, perdrait quelque chose de sa dignité, s'il manifestait le désir de respirer le bon air de High-gate ou de Brighton (1)?

Anch'io son pittore!

Dois-je rappeler à l'auteur des *Faits*, que la comparaison qu'il établit, page 28, est aussi basse qu'elle est mal imaginée? N'est-il pas probable que quelque souvenir, d'une nature désagréable, a pu y donner lieu?

---

(1) Chancery-Lane peut se comparer aux plus mauvaises petites rues de la cité, et High-gate à l'observatoire.

Parmi le grand nombre d'improbabilités contenues dans les *faits*, la plus remarquable est sans contredit le discours qu'on prête aux personnes de la suite de Napoléon, au sujet du système qu'elles disaient qu'il avait adopté. Il n'y a que des gens dénués de fidélité eux-mêmes, qui puissent croire que tout le monde soit aussi peu généreux, aussi attaché à ses propres intérêts qu'ils le sont, et imaginer que des hommes, qui ont suivi le monarque détrôné, qui ont partagé ses souffrances, aient pu révéler une circonstance qui, en même temps qu'elle compromet leur probité, ôterait à l'homme auquel ils ont tout sacrifié, jusqu'à l'espoir d'obtenir un lieu plus agréable pour sa résidence. Ainsi, déterminé à suivre l'ancien proverbe qui dit, qu'un mensonge en a besoin d'un autre pour le soutenir, l'auteur veut nous persuader que le comte Montholon a dit à l'un des *commissaires* (à celui envoyé par la France), que les habitans de Longwood ne se contenteraient jamais

de Sainte-Hélène. Comme il n'existait aucun motif de faire un pareil aveu, qu'il eût même été très-impolitique de le faire, il faut nécessairement supposer que le comte Montholon n'avait pas le sens commun, de s'exposer ainsi lui-même, sans parler de son ancien maître, puisqu'un pareil aveu, loin de pouvoir procurer aucun bien, devait au contraire causer un grand mal.

Rien au monde n'est plus éloigné de la vérité que l'assertion suivante, contenue dans la 30e page. En parlant des manuscrits saisis parmi les papiers du comte de Las Cases, dont il est fait mention dans la septième lettre, l'auteur des *faits* observe que « Bonaparte les ayant réclamés, ils lui » furent envoyés sur-le-champ ; qu'aussitôt » qu'il les eut reçus, il les jeta au feu sans » les ouvrir, et qu'il se mit à les écrire de » nouveau, avec vigueur et activité. » D'après la manière froide et positive de l'exposition d'un tel fait, quel est le lecteur, de

quelque dose d'incrédulité dont il soit susceptible, qui balançât un instant à révoquer en doute une assertion avancée avec tant d'apparence de véracité ? Quoique le fait en lui-même ne fût d'aucune importance, que l'action de jeter des papiers au feu, se fût passée en présence de ses seuls domestiques, et que par conséquent elle fût inconnue du public, nous prions néanmoins le lecteur de comparer l'exposé des faits suivants, avec l'assertion de l'auteur des *Faits*.

Sir Hudson Lowe garda chez lui, pendant *dix-sept jours*, les manuscrits en question, quoiqu'ils lui eussent été demandés plusieurs fois par le comte Bertrand et par moi-même. Lorsque Napoléon les eut entre les mains, il dit : « Comme je n'ai aucune » garantie qu'il ne prendra pas envie à sir » Hudson Lowe de venir enlever par force, » sous un prétexte quelconque, tous les » papiers qui sont à Longwood, il ne tient

» à rien que je ne brûle tous mes manuscrits. » Il ne le fit pas, et peu de jours avant mon départ de Longwood, j'ai vu ces mêmes manuscrits, que le vil calomniateur du beau sexe affirme avoir été brûlés.

Excepté les contes surannés de Joe Miller, rien ne peut égaler en calomnie, en scandale et en obscénités, deux pages entières que l'auteur consacre aux observations qu'il a l'impudence de faire sur mesdames Montholon et Bertrand. Considérant les professions offertes au public pour lui recommander cet ouvrage, il était naturel de supposer qu'il aurait été enseveli dans l'oubli, tant les contes bleus qui y sont rapportés méritent peu d'attention; et de plus, que le but d'une pareille publication n'est pas rempli. A quoi devons-nous donc attribuer la constante disposition que manifeste l'auteur à dénigrer des dames qui ne l'ont point offensé, sinon à des motifs qui ne peuvent manquer de l'exposer au souve-

rain mépris d'une nation qui est justement célèbre par son respect et la déférence qu'elle a pour le beau sexe ? J'ai déjà dû parler du propos injurieux tenu contre les enfants du comte Bertrand, et ce n'est pas la dernière fois que j'aurai l'occasion d'entretenir le lecteur de pareilles turpitudes. Ces ébullitions d'un esprit bas et dégradé sont suivies d'un conte ridicule sur madame la comtesse Bertrand qui, dit-il, « a emprunté deux shillins (2 f. 40 c.) à la femme d'un soldat. » Il ajoute ensuite que les familles établies à Longwood recevaient quatre cents livres sterling par mois (9600 f.), quoiqu'on leur fournît tous les articles de première nécessité, et même le superflu. La fausseté de cette assertion ne peut se comparer qu'à celle par laquelle il assure que « c'est par *politique* que Bonaparte a » vendu son argenterie, puisqu'il avait en» core alors dix mille livres sterling dans » ses coffres (240,000 f.), sans compter » le collier favori de la princesse Hor-

» tense. » Je donne ici le mémoire de la dépense soldée par les familles habitant Longwood.

Pour l'habillement et autres besoins de cinq maîtres et sept enfants. . . .	5,000 f.
Gages des domestiques français.	2,750
Pour suppléer à la modicité des provisions de bouche, et à leur mauvaise qualité.	3,328
Dépenses imprévues.	650
Total.	11,728

Cette somme est distribuée de la manière suivante : mille francs par mois, pour la toilette et les dépenses particulières de Napoléon ; deux mille francs pour l'habillement, le blanchissage du comte Bertrand et de sa maison, consistant en deux maîtres, quatre enfants et sept domestiques. Les gages des domestiques, qui pour la plupart sont anglais, se montent à environ 350 livres sterling (8000 f.) et autant pour le blan-

chissage (1). Deux mille francs à la maison Montholon, composée de deux maîtres, trois enfants et six domestiques, presque tous anglais, payés comme ceux ci-dessus, à 1200 f. près. Afin que le lecteur connaisse les prix énormes que les domestiques attachent à leurs services dans l'île de Sainte-Hélène, je joins ici le détail des gages payés à quelques-uns d'entre eux.

Gages des domestiques français, laissés exprès à Sainte-Hélène par le baron Sturmer : par an à l'homme. . . . . . . 1920 f.

A la femme nommée Adèle. . . . 1200

Payé par la comtesse Bertrand à la femme d'un soldat qui nourrit l'enfant d'Adèle, à raison de 132 f. par mois. 1584

Marie Hall. 1200

Mistriss Davy. 1200

Au cuisinier. 864

---

(1) Le prix du blanchissage à Sainte-Hélène suit exactement celui des provisions de bouche.

Famille Montholon.

A Mistriss Grath, nourrice.	1872
Mistriss Hitcheock	1440
Joséphine	1440
A Frank, outre le vêtement et le blanchissage.	1200

Le major Correquer a pris le relevé d'un mémoire qui se montait à 3338 f. pour dépense extraordinaire payée par les Français, et l'a présenté à sir Hudson Lowe, le 8 avril 1818; j'observe que cette dépense avait été faite pour la table, quoique depuis qu'on avait eu, à Sainte-Hélène, connaissance de la motion faite à la chambre des Pairs par lord Holland, on eût considérablement augmenté les provisions que le gouvernement allouait aux prisonniers.

Malgré le prix excessif des gages qu'on accordait aux domestiques, j'ai néanmoins éprouvé de grandes difficultés pour en procurer; telle était l'aversion que l'on

avait à se renfermer dans une prison, qu'il fallait, en bien payant, regarder comme une faveur qu'un domestique mâle ou femelle voulût bien servir à Longwood. J'ai souvent dû prier des officiers supérieurs, d'interposer leurs bons offices, pour obtenir qu'une femme de soldat voulût bien servir de nourrice, à raison de 174 f. par mois. Madame Montholon a été forcée, deux fois, d'en prendre à ce prix là. Outre cela, ces nourrices exigeaient une bouteille de vin et une de porter par jour.

Mémoire de la dépense particulière payée par les prisonniers.

	fr.	c.
De la viande pour quinze rôtis.	360	»
Trente poules.	212	»
Soixante livres de beurre	200	»
Cinquante-cinq livres de lard. . .	54	»
Macaroni et vermicel	120	»
Café.	100	»
	1046	»

Report.	1046 »
Sucre	120 »
Épices de toute espèce, vinaigre.	150 »
Six jambons à 72 fr. pièce. . . .	432 »
Trente bouteilles d'huile.	200 »
Quinze flaçons d'olives.	90 »
Quinze *id.* de câpres	90 »
Liqueurs.	600 »
Douze bouteilles de sirop, fleur d'orange.	200 »
Essences et autres minuties . .	200 »
Achat de faïence, verres, etc., gratifications et autres petites dépenses.	200 »
TOTAL	3328 »

Au lieu d'avoir 240,000 f. dans ses coffres, Napoléon avait si peu d'argent à Longwood, dans le temps dont parle l'auteur des *Faits*, que jusqu'à ce que le comte Las-Cases eut passé à l'ordre du comte Bertrand, quatre mille livres sterling (96,000 fr.) qu'il avait

à Londres, ce dernier éprouvait une telle pénurie d'argent, qu'il voulut bien accepter de moi le prêt de six cents francs. Lorsque j'étais à Sainte-Hélène, l'escompte des lettres de change que tirait le comte Bertrand sur l'Angleterre était souvent retardé de deux mois par sir Hudson Lowe. Cette mesure était sans doute adoptée pour dégoûter les domestiques français, déjà mécontents des restrictions, de leur isolement de toute société, de l'insalubrité du climat, et afin que le retard du payement de leurs gages pût les engager à abandonner leurs maîtres.

Cette supposition paraît se vérifier d'après les événements qui ont eu lieu à Sainte-Hélène, après mon départ. J'ai appris de bonne part, j'ai même vu des *pièces officielles*, qui prouvent que, depuis le mois de novembre 1818, sir Hudson Lowe a donné des ordres qu'aucune lettre de change ne fût escomptée pour les Français, avant

qu'il n'eût reçu d'Angleterre la certitude que les dernières avaient été honorées : telle est la raison qu'il a donnée pour justifier une mesure qui prive ces infortunés de leur argent, pendant *cinq mois*. Cependant, il est bien connu que, malgré qu'on ait éprouvé quelques difficultés dans les payements de quelques-unes de ces lettres de change, elles ont toutes été acquittées par le comte Las-Cases, et que le payement de celles qu'on tirerait à l'avenir avait été assuré par MM. Baring et compagnie, et par un *des premiers banquiers* de Francfort. Le 13 janvier 1819, le comte Montholon fit demander, par l'entremise du capitaine Nichols, officier d'ordonnance à Longwood, à sir Hudson Lowe, 1° que M. Ibbetson, commissaire général fût autorisé à escompter les lettres de change, comme il l'avait fait depuis le mois d'avril 1818, ou que, d'après la lettre de lord Bathurst, quelque maison de commerce eût la permission de communiquer avec les Français, pour le même sujet ;

2° ou que le gouvernement anglais, suivant l'engagement qu'il avait contracté, voulût bien leur faire fournir, pour leur argent, ce dont ils avaient besoin : 3° ou qu'enfin des négociants de l'île eussent l'autorisation de venir à Longwood, pour y acheter le reste de la vaisselle d'argent de Napoléon. Aucune de ces propositions n'étant acceptée, la détresse, causée par le refus du gouverneur, fut portée à son comble. Renfermer des familles composées d'enfants et de personnes âgées; les emprisonner dans une île, à deux mille lieues de leurs parents et de leurs amis; les priver des moyens de faire venir de l'argent; pour se procurer ce dont ils ont besoin; refuser d'y pourvoir en nature ou en leur avançant de l'argent; enfin, empêcher ces prisonniers de disposer de leurs effets pour se procurer le nécessaire, sont des actes de barbarie dont l'histoire d'Angleterre ni celle d'aucune autre nation du monde, ne fournit d'exemple!

Ce fut sans doute la même politique qui fit enlever des magasins de M. Barber, capitaine d'un transport, en février 1818, deux portraits du jeune Napoléon, qu'il avait apportés pour vendre à son père : « prétendant bassement qu'il ne les prenait que » pour les envoyer lui-même à Bonaparte ; » mais en réalité pour priver un *père* du plaisir de contempler les traits d'un fils *bien-aimé ; car ces portraits ne sont jamais parvenus à Loongwood.*

L'histoire des boucles de jarretières, entre M. Warden et le général Gourgaud, est une niaiserie qui ne mérite pas la peine qu'on la soumette au lecteur.

Sans connaître, autant que l'auteur s'en flatte, les singularités qui se rencontrent dans le caractère de Napoléon, je crois pouvoir, en sûreté de conscience, déclarer controuvée son assertion sur les verres à patte. Ce nouveau genre de passe-temps me semble plus fait pour plaire à la mai-

son de la Plantation qu'à Longwood. Il est bien connu que les Français ne boivent pas de vin après dîner; que Napoléon est très-sobre, et que sa table est desservie une demi-heure après qu'il s'y est assis. L'auteur, qui est sans doute dans l'intimité de sir Hudson Lowe, pourra nous apprendre comment il est informé de la manière dont Napoléon dispose de son temps, quand il est seul.

La trente-sixième page s'annonce par un tissu de faussetés aussi palpables que toutes les autres dont cet ouvrage fourmille. En premier lieu, le cuisinier ne s'est pas rendu à Longwood pour se plaindre; il se rendit (en contravention aux ordres du comte Montholon) chez le gouverneur, pour lui demander si une lettre du comte Bertrand au cardinal Fesch ne l'invitait pas à envoyer un autre cuisinier à Sainte-Hélène; sa santé et celle de son aide ne leur permettant pas d'y continuer leurs services, et si

enfin cette lettre avait été envoyée, et quand son successeur arriverait? Cet homme ayant de lui-même, et malgré les ordres de son maître, fait cette démarche, s'étant de plus rendu coupable, après son entrevue avec le gouverneur, d'impertinence envers le comte de Montholon, il perdit sa place, et resta néanmoins encore quelques jours à Longwood, mais sans emploi.

Quant au nommé Albey, voici ce qui s'est passé à son sujet : J'étais à Longwood lorsqu'il y arriva ; je sais que Napoléon ne l'a pas vu, et loin que les questions dont on parle lui aient été faites, le comte Montholon, qui est le seul qui l'ait vu, eut beaucoup de peine à le comprendre, vu que cet homme ne savait que l'allemand et quelques mots d'anglais ; ce qui, joint à la répugnance qu'il avait de quitter son ancien maître, le baron Sturmer, fit qu'on n'en voulut point. L'anecdote qui ferme le paragraphe, et qui parle du lieutenant-colo-

nel Dodgin, ressemble à toutes les autres et ne contient pas un mot de vérité. L'auteur de cette anecdote voudrait-il bien avoir la bonté de donner au public le nom des régiments anglais qui ont servi en Egypte contre le général Bonaparte?

L'auteur, pressé par le zèle qui l'anime en faveur de ses patrons, leur donne souvent de l'encensoir par le nez, cérémonie dont je pense qu'ils se passeraient volontiers : de ce nombre est le colonel Dodgin, par la réponse qu'il lui met à la bouche. Si cet officier s'est servi des expressions qu'on lui prête, nous affirmons qu'aucun *gentleman* anglais ne pouvait le faire, sans violer les lois de la décence et de l'humanité.

Page 40, l'auteur dit, après plusieurs observations, la plupart assez déplacées : « que les commissaires nommés par les » alliés pour résider à Sainte-Hélène, sont, » par le caprice et l'opiniâtreté de Napo- » léon, éloignés de la société de la seule

» personne qui soit cause de leur résidence » dans l'île. » En hasardant cette assertion *libérale*, pourquoi l'auteur cache-t-il que Napoléon a offert à différentes fois de recevoir les commissaires comme simples particuliers, et de la même manière qu'il en a reçu tant d'autres qui ont demandé à le voir? et qu'il ne voudrait pas même voir son fils en présence de sir Hudson Lowe. Quel est l'homme qui, aussi stupide que l'anonyme, serait surpris qu'un monarque détrôné ne voulût pas reconnaître officiellement des gens qui sont venus augmenter le nombre de ses gardiens? D'un autre côté, je suis parfaitement de son avis, lorsqu'il dit que « leur présence est très-peu importante » ; mais je regrette infiniment qu'elle ait lieu, parce que, témoins des vexations sans nombre qu'on inflige aux prisonniers français, sans compter le système qui pèse sur l'île entière, notre caractère national ne peut manquer d'en souffrir en Europe ; car on ne peut croire que les commissaires

gardent le silence sur ce qui se passe journellement sous leurs yeux, sans en rendre compte à leur cour. En examinant ce sujet sous un pareil point de vue, le plus tôt qu'on les en retirera sera le mieux.

Dire que l'influence qu'exerce le comte Bertrand sur Napoléon est la seule cause que ce dernier ne cultive pas la société, c'est la plus grande des nombreuses absurdités qu'on puisse reprocher à l'auteur. Si le plus haut degré de consistance politique, d'une fidélité à toute épreuve, et presque inouïe de nos jours, donne au comte Bertrand des droits à la haine invétérée de l'auteur des « *Faits* », personne à la vérité ne la mérite mieux que lui. Je n'ai donc pas été étonné des injures qu'il a prodiguées en public au comte Bertrand; et comme il semble attacher beaucoup d'importance à cette partie de son libelle, particulièrement par les peines qu'il a prises à expliquer l'affaire qui a eu lieu entre le

comte et le colonel Lyster, « *l'ancien et* » *respectable ami de sir Hudson Lowe* », j'espère qu'on m'excusera, si je m'étends un peu plus sur cette matière que je ne me le serais permis sur toute autre. Avant d'entamer cette affaire, je dois observer, pour répondre aux faussetés avancées par l'auteur, qu'aucun officier ne peut entamer une affaire avec le comte Bertrand, sans la présence d'un tiers; c'est une précaution qu'on a cru devoir adopter avec tous ceux qui ne résident pas à Longwood. Il existe à Sainte-Hélène un officier d'un rang élevé, dont le caractère est bien connu pour nier les paroles fraîchement sorties de sa bouche, et ses ordres non-écrits; c'est ce qui a obligé un officier, qui se trouve sous son commandement, de prendre note des ordres qu'il donne, du temps, du lieu, et des personnes présentes; et lorsque, suivant sa coutume, il les nie, il lui montre cette note.

Le 20 juillet 1818, le lieutenant-colonel Lyster, qui anciennement servait dans le régiment de sir Hudson Lowe, et qui maintenant jouit du rang temporaire et local de lieutenant-colonel, en vertu d'une *sinécure* d'inspecteur des milices, avec les appointements de 24,000 francs par an, fut envoyé par sir Hudson Lowe en qualité d'officier d'ordonnance à Longwood; un lieutenant d'état-major, nommé Jackson, jadis employé pour *surveiller* le général Gourgaud, l'accompagnait. Le lieutenant-colonel Lyster, d'après l'ordre de l'adjudant-général sir Thomas Reade, fut autorisé à se rendre à Longwood prendre possession, pendant mon *absence*, des chambres qui jusque-là avaient été marquées pour le logement de l'officier d'ordonnance et du chirurgien. Il exécuta cet ordre, moi absent, et sans m'en donner communication; faisant enlever les ustensiles de cuisine, les provisions, etc., et tout ce qui avait été fourni par le gouvernement pour l'officier d'ordonnance et moi.

A mon arrivée à Longwood, j'aperçus son domestique occupé à mettre mes effets dehors de l'appartement. Le lieutenant-colonel termina ses opérations en communiquant au général Montholon les ordres qu'il avait reçus ainsi que ceux du lieutenant Jackson; et lorsque le comte lui demanda pourquoi l'on envoyait deux officiers d'ordonnance à Longwood, il répondit : *Parce que quatre yeux valent mieux que deux.* Sa conduite outrageante envers moi, m'obligea à lui écrire la lettre suivante :

Longwood, le 21 juillet 1818.

Monsieur,

Ayant réfléchi à la conduite outrageante et inouïe que vous tîntes hier envers moi, je crois devoir vous faire les observations suivantes.

A mon retour de la ville où je m'étais rendu en vertu d'une assignation, pour ser-

vir de témoin, je trouvai qu'en mon absence vous vous étiez emparé, sans m'en avoir donné la moindre connaissance, non-seulement de la chambre occupée par votre prédécesseur, le capitaine Blakeney, mais de la salle à manger et du magasin, appropriés au capitaine d'ordonnance et au chirurgien, ainsi que de la faïence, des verres, etc., qui m'appartenaient : la détention de ces articles, suivant la loi, vous met dans le cas d'être poursuivi criminellement. J'ai aussi appris, qu'après vous être emparé de propriétés privées, vous n'aviez pas respecté celles appartenant au gouvernement et destinées au service de l'officier d'ordonnance et du chirurgien, résidants à Longwood. Ces procédés ont été suivis de la déclaration que vous ne vouliez pas faire ordinaire avec moi, ainsi qu'avaient fait vos trois prédécesseurs.

L'usage, la politesse et les lois du savoir-vivre existantes entre gentlemen, auraient

dû, eussé-je été d'un rang inférieur et même employé obscur, au lieu d'être officier anglais aussi bien que vous, avoir suggéré à une personne qui doit avoir des sentiments, l'idée de me faire connaître ses intentions, avant de me priver de ma part de la salle à manger, des magasins, etc., etc., m'obligeant par là à retourner à la ville à une heure indue, pour me procurer à dîner.

Une conduite aussi extraordinaire et aussi peu délicate m'étonne; et avant de prendre aucune détermination, je désirerais savoir si elle est la conséquence d'une obéissance aveugle à une autorité supérieure, ou bien si elle vous a été dictée par votre propre jugement.

Je suis, Monsieur,
Votre très-humble serviteur,

BARRY E. O'MEARA,
chirurgien dans la marine royale.

A Monsieur le lieutenant-colonel *Lyster* à Longwood.

Reponse.

Longwood l e 21 uillet.

Monsieur,

Je vous accuse la réception de votre lettre datée de ce matin ; comme elle contient beaucoup de matières, je vais essayer d'y répondre de la manière la plus laconique.

Vous commencez par dire que, pendant votre absence, je me suis emparé de la salle à manger, etc., etc., sans vous en avoir fait part. Maintenant, quoique votre langage soit, dans le cours du même paragraphe, extrêmement violent, et justifierait un refus d'y répondre ; cependant, pour vous prouver combien peu vous êtes au fait de cette transaction, je vais vous en donner un détail circonstancié.

D'après les instructions de l'adjudant-général, sir Thomas (avant mon départ de Jamestown), j'ai requis le capitaine Blake-

ney de me faire la remise des quartiers destinés à l'officier d'ordonnance résidant à Longwood. A mon arrivée, je l'invitai à me les montrer, il le fit ; et ce sont ceux que j'occupe maintenant avec le magasin qui y est joint. Le capitaine Blakeney appela votre domestique, et lui dit d'enlever vos effets. Peu après, le lieutenant Jackson, à mon insu, lui demanda de lui prêter quelques articles dont nous avions besoin, vu que nos équipages n'étaient pas arrivés. Vous concluez de là que je me suis mis dans le cas d'être poursuivi criminellement. Quant à l'ordinaire dont vous parlez, je n'en ai jamais eu connaissance ; au contraire j'ai toujours cru que le capitaine Blakeney dînait avec ses camarades ; mais, après tout, je ne dois compte à personne de vouloir tenir table tout seul.

Je viens maintenant à votre dernier paragraphe, dans lequel vous me demandez si j'ai obtempéré aveuglément à un ordre su-

périeur, ou si j'ai agi d'après mon propre jugement? Je vous dirai ouvertement que *j'aurais les plus fortes objections à faire ordinaire avec un officier* qui s'est attiré la disgrâce du gouverneur, parce que je serais obligé de prêter l'oreille à des observations qui détruiraient inévitablement tout le plaisir qu'on se propose en société.

Je suis, Monsieur, votre, etc.

LYSTER, lieut. colonel.

A l'écuyer B. O'MEARA.

Je répondis ainsi à cette lettre pleine d'équivoques.

Monsieur,

Comme vous ne pouvez pas nier que vous vous êtes emparé, pendant mon absence, des chambres destinées à l'officier d'ordonnance et au chirurgien, sans m'en avoir préalablement prévenu, vous faites tous vos efforts pour plâtrer votre conduite, en af-

firmant que, d'après les dispositions ordonnées par l'adjudant-général, vous vous êtes mis en possession des quartiers destinés aux officiers d'ordonnance, et vous terminez votre paragraphe par assurer, avec une effronterie sans exemple, même à Sainte-Hélène, que vous ignoriez qu'il y eût un ordinaire établi dans ces quartiers (*)

En cela, vous êtes aussi exact, ou à peu près, que dans la construction qu'il vous a plu faire d'une phrase de ma lettre à laquelle vous donnez méchamment un sens qu'elle n'a pas. Je vous ai dit « qu'en vous emparant de mes effets particuliers, vous vous étiez exposé à être traduit en justice. » Vous, au contraire, vous rapportez à l'occupation des quartiers ce que j'ai dit de ma propriété.

---

(1) Il y avait très peu d'officiers à Sainte-Hélène qui n'eussent pas fréquenté cet ordinaire dont le colonel Lyster ignorait l'existence; son collègue le lieutenant Jackson y avait souvent dîné.

Quant à faire ordinaire avec vous, je ne l'ai jamais ambitionné; tout ce que je désirais, et ce à quoi j'avais droit de m'attendre, c'est ce que vous n'avez pas fait; c'était d'être traité avec civilité. Je crois devoir vous observer que les insinuations qui terminent votre lettre sont hasardées : avant de les faire, vous auriez dû vous assurer de la solidité de la base sur laquelle elles reposent.

Je suis, etc.,

BARRY E. O'MEARA,
chirurgien de la marine royale.

A Monsieur le lieutenant-colonel
Lyster à Longwood.

Réplique.

Monsieur,

Votre lettre d'hier est couchée en termes si insolents, si peu dignes d'un gentleman, que je ne la crois pas digne d'une réponse;

placé surtout, comme je le suis, en qualité d'officier supérieur, et chargé d'un service important.

Je vais transmettre à son Excellence le gouverneur vos deux lettres ainsi que mes réponses.

Je suis, Monsieur, votre serviteur,

T. LYSTER, lieutenant-colonel.

A M. B. O'Meara écuyer.

Le même jour, le colonel Lyster donna ordre aux officiers de garde de faire visiter avec la plus minutieuse exactitude les paquets qui entreraient ou sortiraient de Longwood, sans excepter les vêtements des dames, donnant pour raison que si on ne le faisait pas, Bonaparte pourrait recevoir des livres, ajoutant : « Je voudrais qu'il fût à tous les diables. »

Il se rendit chez madame Montholon à laquelle, quoiqu'il n'eût reçu aucune invitation, il dit poliment qu'il se proposait de la

voir souvent. Il avait mal choisi le temps et le lieu, car ces mots, *quatre yeux valent mieux que deux*, n'avaient pas opéré en sa faveur.

Le 22, la protestation suivante, contre la résidence du lieutenant-colonel Lyster, à Longwood, fut envoyée au gouverneur par ordre de Napoléon par le comte Bertrand.

Longwood, le 22 juillet 1818.

Monsieur le gouverneur,

Ma lettre, datée du 20, était une réponse à celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16 de ce mois. Celle-ci est une réponse à vos lettres du 12 et du 21. Si vous ne voulez pas, Monsieur, qu'on vous réponde, n'écrivez pas.

1° L'outrage que vous avez fait faire à l'empereur par son jardinier, domestique de sa maison, il y a trois mois, a été fait sous ses propres yeux, il l'a vu; les témoi-

gnages de qui que ce soit sont donc insignifiants. Les certificats que vous avez envoyés ne contredisent pas le fait. Depuis ce temps-là, le jardinier a exercé le même ministère à la porte de la maison. Nier le fait, ce n'est pas donner l'assurance que cela n'aura plus lieu, mais c'est dire au contraire que cela aura encore lieu.

2° L'empêchement que vous avez mis, par vos insinuations et vos ordres secrets, à ce que M. Stokoe, chirurgien du *Conquérant*, assistât l'empereur dans sa maladie, et ce, pour lui imposer M. Baxter qui a été votre chirurgien, quand vous commandiez un bataillon italien, et qui depuis a assisté à la rédaction de faux bulletins; les persécutions que vous avez fait et que vous faites tous les jours éprouver au docteur O'Meara, pour l'obliger à s'en aller; l'état de faiblesse et de maladie de Napoléon, suite de vos mauvais procédés, ne justifient que trop les assertions contenues dans mes lettres.

3° M. Lyster, que vous imposez comme officier d'ordonnance, qui n'est plus au service, qui n'a de commission que pour commander les milices, qui ne fait pas partie de l'armée anglaise, qui n'appartient à aucun corps, qui est votre créature depuis long-temps, et dans votre dépendance absolue, qui signera tout ce que vous lui dicterez, s'imaginera tout ce que vous voudrez, dira tout ce qu'il vous plaira, n'aura d'autre volonté ni d'autre conscience que la vôtre, c'est-à-dire, celle d'un ennemi déclaré. Elle vous est sans doute plus commode qu'une honnêteté reconnue d'un capitaine qui tient à un corps, à une fortune et à une conscience à lui.

Au nom de l'empereur Napoléon, je suis chargé de protester :

1° Contre toute violation de l'enceinte, par des domestiques, ouvriers ou autres, que vous revêtiriez secrètement de l'autorité publique.

2° Contre les insultes qui seraient faites au docteur O'Meara, pour l'obliger à s'en aller d'ici, et contre les empêchements publics et secrets que vous avez mis ou que vous mettriez à ce que Napoléon se fît assister, dans sa maladie, comme consultant, par l'officier de santé en qui il aurait confiance, accrédité au service de sa majesté britannique, ou reconnu pour exercer publiquement ses fonctions dans l'île.

3° Contre les témoignages, les rapports, les écrits de l'officier des milices, Lyster, qui n'est placé à Longwood, que pour être un instrument de haine et de vengeance.

Je demande que ma lettre du 20, et celle-ci, soient mises sous les yeux de votre gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

Le Comte Bertrand.

Au gouverneur sir Hudson Lowe.

Dès que sir Hudson Lowe eut reçu cette lettre, il envoya chercher le lieutenant colonel Lyster, auquel il montra la lettre du comte Bertrand. Le colonel, à son retour à Longwood, écrivit la lettre suivante au comte, et il la lui fit remettre par le lieutenant Jackson.

Longwood, le 24 Juillet 1818.

Monsieur,

J'ai vu une de vos lettres, adressée à son excellence le gouverneur, dans laquelle vous prenez la liberté de ternir ma réputation, de la manière la plus fausse, la plus infâme et la plus cruelle. Vous dites, Monsieur, que je suis sa créature, prêt à exécuter tous les ordres qu'il lui plairait me donner, quelqu'atroces qu'ils fussent. Ignorant mes sentiments, vous ne pouvez en cela que faire connaître ceux qui vous animent. Si je voulais user de représailles envers le sycophante du *célèbre Corse*, je ne manquerais pas de moyens pour le faire;

mais je mépriserais une pareille conduite. Je vous dirai seulement, et en peu de mots, que s'il vous reste la moindre étincelle de ce point d'honneur délicat, pour lequel vos compatriotes sont si justement fameux, vous ne pouvez refuser à un gentleman, à un officier qui a servi son pays trente-quatre ans avec zèle et fidélité, la satisfaction qu'il a droit d'attendre. Si vous la refusiez, je serais forcé de vous faire connaître pour le plus lâche et le plus vil des calomniateurs. Je donne ma parole d'honneur que son excellence le gouverneur, ni qui que ce soit, n'a connaissance de ce que je vous écris, excepté l'ami qui est chargé de vous remettre ma letre. Si vous n'avez pas de pistolets, j'en procurerai, et l'affaire se passera le plus secrètement possible à l'heure et au lieu qu'il vous plaira indiquer.

J'ai l'honneur d'être, etc.

T. Lyster *lieut. colonel.*

A monsieur le comte Bertrand, à Longwood.

Le lendemain, le lieutenant-colonel Lyster écrivit au comte Bertrand une lettre encore plus outrageante, et le 25 Juillet, il fut rappelé de Longwood, comme l'annoncent les lettres suivantes.

Longwood, le 24 juillet.

Monsieur le gouverneur,

J'ai l'honneur de vous envoyer une lettre que je reçois. (1)

Ce vieillard me paraît en démence, il ne peut avoir eu connaissance de ma correspondance officielle que par vos ordres. Je ne lui réponds ni ne lui répondrai. Il n'est qu'un mandataire, et si son principal officier-général veut me demander raison, je suis prêt à la lui donner.

Je suis, Monsieur, etc.

Le comte Bertrand.

A monsieur le lieut-général, sir Hudson Lowe.

---

(1) Celle du lieutenant-colonel Lyster.

Maison de la Plantation, le 25 juillet 1818.

Monsieur,

Je reçois aujourd'hui votre lettre d'hier, et je vous annonce que je suis peiné que le lieutenant-colonel Lyster se soit assez livré à *l'impulsion de sa sensibilité offensée*, pour vous avoir adressé une lettre telle que celle dont vous m'avez transmis la copie. En même temps, je prends la liberté d'observer *que je ne me crois pas obligé à cacher à un officier anglais*, chargé d'un service important, aucune imputation injurieuse qu'on pourrait lui attribuer dans l'exercice de ses fonctions : je ne puis pas non plus ne pas vous regarder *comme responsable des conséquences* que pourront avoir les réflexions hasardées que vous avez faites, surtout ces réflexions étant faites en votre propre et privé nom (1). D'après les renseignements que j'ai pris, je ne puis

(1) La lettre du comte Bertrand portait : « Au » nom de l'Empereur. »

regarder votre lettre comme officielle. Permettez-moi, néanmoins, de vous exprimer combien je désire que la lettre que vous avez reçue ne parvienne pas à la connaissance de la *personne* à la suite de laquelle vous êtes attaché; et si elle lui a été communiquée, je vous prie de l'assurer que je suis très-fâché qu'elle ait été écrite.

Le lieutenant-colonel Lyster sera, en conséquence, retiré de Longwood, où il ne sera plus employé.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

H. Lowe.

A Monsieur le lieutenant-général
comte Bertrand, à Longwood.

Lorsque j'écrivis, en avril 1818, au comte Bertrand, uniquement pour lui annoncer que je donnais ma démission, et quels étaient les motifs qui me portaient à

le faire, sir Hudson Lowe, en sa qualité de gouverneur et de juge, prononça que ma conduite en cela était on ne peut pas plus répréhensible, criminelle et punissable. Cependant l'on voit qu'il tolère la provocation au meurtre, donnée par deux officiers sous ses ordres; il fait plus que de la tolérer, il cherche même à l'excuser. Il est inutile d'observer au lecteur que le lieutenant-colonel Lyster, qui se permet de provoquer un *prisonnier*, peu d'heures auparavant a donné une marque étonnante d'équanimité, et a cru de son devoir d'en appeler à son protecteur sir Hudson Lowe, au lieu d'envoyer un cartel.

Ce serait perdre son temps que de faire un commentaire sur l'accusation de lâcheté portée contre le général Bertrand, puisqu'elle est victorieusemeet réfutée par sa lettre du 24 juillet, dont le véridique auteur des *Faits* a eu soin de cacher la connaissance au public. Dans cette lettre, le comte dit au gouverneur qu'il est prêt à donner

satisfaction au *principal*, quoiqu'il refuse d'avoir rien à démêler avec un officier qu'il ne regarde que comme un simple agent.

Depuis mon éloignement de Sainte-Hélène, j'ai appris, non par un auteur anonyme, mais par des gens dignes de foi, que sir Hudson Lowe avait ordonné au brigadier-général, sir Georges Bingham, de faire assembler les officiers du 66e régiment, pour leur défendre de parler au comte Bertrand, sous prétexte *que le comte avait refusé d'accepter un cartel.* Sir Hudson Lowe est gouverneur civil de Sainte-Hélène, et siége en qualité de juge aux sessions qui se tiennent tous les trois mois. Il a aussi le pouvoir de faire grâce ou de faire exécuter les sentences de mort qu'il prononce en qualité de juge. Quoique le conseil soit composé du gouverneur et de deux membres, néanmoins, par la présente constitution de cette colonie, si les deux derniers ne sont pas de l'opinion du gouverneur, et qu'ils votent contre lui, son vote décide

l'affaire ; et la seule ressource qu'aient les deux autres membres du conseil, c'est de se servir du privilége qu'ils ont de coucher leur protestation sur les registres du conseil; mais cette mesure n'a aucune influence sur le jugement prononcé par le gouverneur. C'est au public à décider si sir Hudson Lowe, spécialement chargé, par sa place de gouverneur et de grand juge, d'empêcher que la paix ne fût troublée, ou de punir les perturbateurs, a, dans l'affaire du comte Bertrand, agi d'après les principes de justice et d'impartialité qui doivent guider un juge équitable; ou bien s'il ne s'est pas laissé gouverner par un esprit de haine et d'hostilité contre un ancien et respectable militaire, dont le corps est couvert de cicatrices, qui, pendant trente ans d'un service actif, a défendu son pays avec courage, et qui, lorsque sir Hudson Lowe était un officier subalterne attaché à l'armée de Blucher, était, lui, lieutenant-général, et commandait le corps d'armée qui était opposé au

général prussien. La 47ᵉ page et les deux suivantes sont employées à rendre compte, d'une manière très-détaillée, d'une erreur qui a paru dans les papiers publics, au sujet d'une voiture venue du Cap pour le général Bertrand, et qui s'est trouvée brisée. Parmi le grand nombre de faits controuvés, qui ont passé pour vrais, depuis la nomination de sir Hudson Lowe, il n'est pas étonnant qu'il s'en trouve un vrai : aussi a-t-on saisi cette occasion aux cheveux pour s'en glorifier. Tout en faisant nos compliments à l'auteur des *Faits*, à ce sujet, ce sera au public à juger si, d'après les remercîments offerts publiquement par le comte Bertrand à l'officier d'ordonnance, à Longwood, ils pouvaient s'adresser à sir Thomas Reade, et s'il y a une ombre de probabilité à ce que cette histoire émanât de lui.

S'il n'y avait pas assez de motifs pour exciter le mépris public contre l'auteur des *Faits*, la manière dont il traite madame la comtesse Bertrand dans sa 49ᵉ page, serait

plus que suffisante pour le faire. Je ne me plains pas des efforts réitérés qu'il fait, pour insulter et dénigrer le beau-sexe ; car, aux yeux des Anglais, tous ces efforts retombent avec une force décuple sur la tête du vil calomniateur. C'est une pure justice de dire que les assertions de l'auteur, contre cette dame, sont aussi éloignées de la vérité, qu'elles couvrent l'anonyme de honte. Lorsque j'affirme, qu'outre que madame Bertrand passe pour une très-belle femme, elle a des manières enchanteresses, que pensera le lecteur d'un écrivain qui hasarde des expressions indécentes et calomnieuses, que tous ceux qui comme moi ont l'honneur de la connaître, s'empresseront de blâmer ?

Supposé qu'elle soit obligée, ce que je suis loin de croire, de s'adresser au docteur Verling, je suis persuadé qu'un jour viendra où ses motifs seront rendus publics.

« L'indifférence totale que semblent avoir » les habitants de Sainte-Hélène, quant aux

» *mouvements* et à la conduite de Bona-
» parte », supposé que le fait fût vrai, peut aisément s'expliquer. Quant aux premiers : depuis l'arrivée de sir Hudson Lowe, Napoléon n'est sorti de Longwood qu'une fois, vers le 4 mai 1816. La chose étant ainsi, quelle portion des habitants pouvait faire des observations sur ses *mouvements?* La déclaration suivante de sir Thomas Reade indique suffisamment la raison pour laquelle son nom n'est pas prononcé : elle porte, « que personne ne doit faire mention du
» nom de Bonaparte, ou en faire le sujet
» de la conversation, encore moins s'oc-
» cuper des restrictions qu'il a plu ou qu'il
» plairait à son excellence de lui imposer,
» parce que lui (Bonaparte) avait été mis
» hors de la loi par le congrés, et que per-
» sonne ne devait parler aux gens de sa
» suite, vu qu'ils avaient consenti volontai-
» rement à se soumettre aux mêmes restric-
» tions que celles qui lui étaient imposées ».
L'effet d'une pareille proclamation, publiée

par ordre du gouverneur, qui jouit d'un pouvoir qu'on peut dire illimité, est facile à concevoir, même par ceux qui n'ont su de quelle manière *ce pouvoir* a été employé, que par les papiers publics et les pièces officielles.

Si l'on compare la tirade qui se trouve à la page 52, et qui est accompagnée d'une citation de Jean-Baptiste Rousseau, avec la déclaration de l'auteur sur sa véracité, page 3, ainsi que le passage qui suit immédiatement l'éloquent *morceau* en question : « Mais » j'arrivai à Sainte-Hélène : je pris des notes » sur ce que je voyais par moi-même. Influencé, prévenu en faveur de la grandeur déchue et insultée, je compatissais » au sort de Napoléon » ; il n'est pas de lecteur qui n'ait envie d'appliquer, à la devise qu'il prend, les vers suivants :

« D'un mensonge aussi noir justement irrité,
» Je devrais faire, ici, parler la vérité! »

Après avoir consacré quelques pages à dénigrer une collection de notes, auxquelles la lettre de sir Thomas Reade au comte Bertrand avait donné le jour, et s'être arrêté, avec emphase, à vanter son humanité, sa sensibilité, ainsi que son amour pour la vérité, l'auteur se rejète encore sur les louanges qu'il a prodiguées à la délicieuse habitation de Longwood. La description qu'il en donne est accompagnée d'une gravure qui est justement tournée en ridicule par tous ceux qui ont vu cet établissement. Ici, je demande la permission de répéter que le bâtiment qu'elle représente *n'existait pas* lorsque l'auteur quitta Sainte-Hélène; car on n'en avait pas encore posé les fondements: et, semblable à ceux qui, comme lui, confondent les dates et les événements, il accuse Napoléon d'être cause qu'on n'avait pas commencé la nouvelle maison, quoique les notes auxquelles il fait allusion, n'aient été écrites que le 25 avril 1818, et qu'à mon départ de Sainte-Hélène, le 2 août

suivant, on n'eût pas encore posé une seule pierre.

Suivant l'auteur, le valet-de-chambre favori de Napoléon couche invariablement dans un cabinet de l'intérieur : ce fait est controuvé ; Marchand couche dans une mansarde, saint Denis et Novarre, seconds valets-de-chambre, font alternativement le guet dans une salle qui mène de la salle du bain au passage commun de la maison.

A la 59me page, la première ligne de l'apologiste de sir Hudson Lowe commence son attaque contre moi, par un mensonge palpable. « Il avance que j'étais le chirurgien » volontaire du *Bellérophon*, qui accom- » pagna Bonaparte à Sainte-Hélène ; » quand il est avéré que j'ai été étranger à ma nomination à cet emploi, et que je l'acceptai d'après le conseil du très-honorable amiral lord Keith, dont les paroles, lorsqu'il me fit appeler, et qu'il me recommanda de me prêter à la demande que lui avait faite le

comte Bertrand, furent : « Je n'ai pas le pou-
» voir de vous ordonner d'accepter la place
qu'on vous offre, puisqu'elle n'est pas
» dans les attributions de la marine, que
» c'est une affaire extraordinaire, et qui doit
» être volontaire de votre part; mais, en ma
» qualité de commandant en chef, je puis
» vous autoriser à l'accepter, certain, comme
» je suis, que le gouvernement vous en
» aura obligation, et que cet emploi peut
» être accepté avec honneur, par un
» Anglais. »

Dans le passage suivant, l'auteur ajoute un autre mensonge au premier; il assure qu'à mon arrivée à Sainte-Hélène, j'ai dit en présence d'une dame, nomme Knipe, « que Napoléon était opprimé, et qu'il » était du devoir d'un chacun de l'assister. » Pour réfuter, victorieusement cette fausseté, il suffira de dire, qu'au temps dont parle le calomniateur, sir Hudson Lowe n'était pas arrivé à Sainte-Hélène !!

Les insinuations calomnieuses contenues dans les 61 et 62me pages, m'ont forcé malgré moi à donner quelques détails sur le commencement de ma carrière, qui, en toute autre circonstance, pourraient paraître présomptueux, venant d'un aussi pauvre individu que moi.

Je suis fils d'un ancien, et, je crois, très-respectable officier, qui a servi son pays pendant nombre d'années, dans le 29e régiment, avec lord Harington, en Amérique. S. M. actuelle l'a honoré d'une marque spéciale de faveur, en lui accordant une pension pour la bravoure et la loyauté qu'il déploya en arrêtant, de ses propres mains, les deux chefs d'une bande de rebelles armés, dans le nord de l'Irlande, lesquels payèrent de leur tête le crime qu'ils avaient commis. Après avoir étudié ma profession pendant quelques années, je suivis les cours qui se faisaient au collége de la Trinité et au collége royal de chirurgie à Dublin. Au commencement de 1804, j'entrai, à l'âge

de dix-huit ans, au 62e régiment, en qualité d'aide-chirurgien. Avec ce régiment, dont on vantait à bon droit la discipline, je passai en Sicile et de là en Égygte, sous les ordres du major-général M. Kensic Fraser. Nous restâmes quelques mois seulement dans ce pays-là, et nous revînmes en Sicile. Peu après notre arrivée à Messine, je fus détaché de mon corps, par ordre de M. Green, alors député inspecteur des hôpitaux, et chef du département médical, en Sicile. Je fus envoyé en Calabre, alors presque entièrement conquise par le général français Lamarque, (1) et je joignis, en qualité de doyen des officiers de santé, les troupes anglaises, sous les ordres du lieutenant-colonel Robertson. Je demeurai dans cette situation, jusqu'à ce que nos troupes furent forcées de se retirer dans le fort

---

(1) C'est le même général Maximilien Lamarque dont il est parlé dans la biographie de Sir Hudson Lowe.

de Scylla qui, avec une garnison de deux cent-trente hommes, soutint un blocus de six semaines, formé par six mille hommes commandés par le général sus-nommé. Après avoir été bombardé et battu en brèche pendant neuf jours, le fort, réduit à un monceau de ruines, la brèche étant presque praticable, et une mine prête à faire sauter le bastion de droite, la garnison fut obligée de l'abandonner : elle s'embarqua à midi dans des chaloupes, sous un feu meurtrier (1). Pendant le siège, le colonel Roberston voulut bien approuver ma conduite. Lui, ainsi que tous les officiers, eurent l'honneur de recevoir les remercîments de S. A. R. le duc d'York, pour leur bravoure et la conduite qu'ils avaient tenue dans cette occasion.

---

(1) Quelque confiance que m'inspire M. O'Meara, j'ai bien de la peine à croire que six mille Français, commandés par un général aussi distingué que le général Lamarque, aient bloqué un fort pendant six semaines, et l'aient bombardé pendant neuf jours.

Quelques mois après, une affaire d'honneur eut lieu entre les capitaines Roberts et Crooksank ; le dernier, mon ancien compagnon d'étude, mon bien bon ami, et à qui j'avais de très-grandes obligations, me proposa de lui servir de second ; je ne pus le lui refuser, et quoique cette affaire se termina sans qu'aucun des deux fût blessé, ce à quoi je me fais gloire d'avoir contribué, le lieutenant-général sir John Stewart, commandant en chef, jugea à propos de déclarer que celui qui avait envoyé le cartel, et son second, quitteraient le service, donnant pour prétexte de cette mesure sévère qu'il était nécessaire de faire un exemple, afin de couper court à la manie des duels, qui se manifestait en Sicile d'une manière effrayante. En conséquence de cette déclaration, je fus traduit à un conseil de guerre à Messine, et cassé par la sentence qu'il rendit, le code militaire étant positif à ce sujet. A mon arrivée à Malte, je fus présenté par M. Green à l'amiral sir

Alexander Ball, auquel il dit tant de bien de moi, que je fus placé aide-chirurgien, à bord du schooner l'*Aventure*; je fus ensuite présenté par le même au très-honorable lord Collingwood, qui eut la bonté de faire attention à moi, et qui, après trois mois de service, m'employa en qualité de chirurgien-major, à bord de la *Sabine*, chaloupe de guerre commandée par le capitaine Donnor. Nous nous rendîmes en Angleterre avec ce bâtiment; mais les règles de la marine exigeant qu'un aide-chirurgien servît deux ans en cette qualité, avant que d'être susceptible d'avancement, je ne fus pas confirmé, et l'on me renvoya dans la Méditerranée, à bord du *Victorieux*, commandé par le capitaine sir John Talbot, chevalier du Bain. A mon arrivée, j'appris la nouvelle de la mort de l'amiral Ball, et lord Collingwood le suivant de près, je perdis les protecteurs sur lesquels je pouvais compter pour mon avancement. Par les ordres de sir John Talbot, je fus attaché

à Messine à la flotille qui s'opposait aux efforts de l'armée de Murat en 1810. J'y restai environ quatre mois, pendant lesquels nous attaquâmes presque tous les jours la flotille napolitaine, qui était mouillée sous la protection de fortes batteries. Après la dispersion de cette flotille, je retournai à bord du *Victorieux*, où je restai jusqu'à la prise du *Rivoli*. J'ose me flatter que le détail de mes services, et les égards flatteurs qu'avait pour moi sir John Talbot, prouvent évidemment que je ne mérite pas le nom de traître à mon pays, que me donne l'auteur des *Faits*, pages 61 et 62. Dans ses dépêches officielles, qui annonçaient la prise du *Rivoli*, de 74 canons, et 850 hommes d'équipage, par le *Victorieux*, qui avait trois cents hommes de moins, après un combat comme il ne s'en est guère livré sur mer, le capitaine s'exprime ainsi : « Le » nombre des blessés, et la nature des bles» sures, ont donné des peines infinies au » chirurgien Bairel, et au seul aide qu'il

» eût, Barry O'Méara. M. O'Méara, depuis
» trois ans, fait le service de chirurgien, et
» mérite toute espèce de promotion (1). »

Pour prouver que ma conduite, tout le temps que j'ai été employé dans l'armée, avait été méritoire, tous les officiers du 62ᵉ régiment m'ont regretté, et la flatteuse réception qu'ils me firent à mon retour en Sicile, en 1809 et 1810, confirme ce que j'avance. La lettre ci-jointe de M. Green, inspecteur général des hôpitaux dans les Indes occidentales, à M. le docteur Franklin, inspecteur du comité de santé à Londres, vient à l'appui de ce que j'ai été forcé de dire en ma faveur.

---

(1) Extrait des dépêches du capitaine Talbot, du 4 mars 1812, transmises par Sir Edouard Pellew à J. N. Croker écuyer, le 29 du même mois, et insérées dans le gazette de la cour le 8 mai suivant.

Malte, le 6 mai 1812.

Mon cher monsieur,

Monsieur O'Meara, que vous devez vous souvenir d'avoir vu dans le 62eme régiment, et que, suivant moi, on a traité avec trop de sévérité, m'invite à vous le recommander une seconde fois. J'ai le plaisir de dire qu'il n'a pas perdu la bonne opinion que j'avais conçue de lui. Dans un terrible combat, il a prouvé qu'il était parfaitement au fait de sa profession; et par la bonne conduite qu'il a tenue pendant trois ans, en qualité d'aide-chirurgien à bord du *Victorieux*, vaisseau de 74, il s'est acquis l'estime du capitaine et de tous les officiers. Le capitaine Talbot a fait mention de lui, dans ses dépêches, de la manière la plus avantageuse.

Tout à vous,

R. Green.

Pendant la guerre d'Amérique, je servis à bord de trois différents vaisseaux, dans les Indes occidentales, sous les ordres du capitaine Frédéric Maitland, officier d'un rare talent. Ce fut lui qui bloqua Napoléon, dans le port de Rochefort, en 1815, et qui, comme on l'a déjà dit, fut nommé par le gouvernement, pour le conduire à l'île de Ste.-Hélène. Par la lettre suivante qu'il écrivit en ma faveur au docteur Harness, on verra l'opinion qu'il avait de moi, de mes faibles talents, et de mon caractère.

Le 5 novembre 1814.

Mon cher monsieur,

Les soins que s'est donnés M. Barry O'Meara, la conduite qu'il a tenue tout le temps qu'il a été chirurgien du *Goliath*, me font un devoir de déclarer que depuis quinze ans que j'ai l'honneur de commander dans la marine royale, je n'ai jamais eu à mon bord d'officier de santé qui m'ait

plus convenu que lui. En reconnaissant cette vérité, je ne fais que lui rendre la justice qui lui est due. Je déclare en outre, que pendant quinze jours d'un temps affreux, une grande partie de mon équipage étant tombée malade, le docteur O'Meara soigna les matelots avec un soin extrême, conduite qui lui mérita mon approbation et l'amour de tous les marins. Si j'étais employé de nouveau, chose qui n'est pas probable, je ne connais aucun chirurgien qui pût me convenir mieux que lui. Je me flatte donc, que vous voudrez bien l'employer ; ce sera un service que vous rendrez à la chose publique, encore plus qu'à lui.

Je suis, etc.

FRÉDÉRIC L. MAITLAND.

Je sens parfaitement que je dois réitérer mes excuses au public pour des détails qui doivent paraître fastidieux ; mais considérant, qu'attaqué dans la partie la plus sensible à un galant homme, mon silence pour-

rait tourner contre moi, je me flatte que le lecteur bénévole applaudira aux efforts que je fais pour me rendre à moi-même la justice que mes ennemis me refusent.

Quoique je ne pense pas devoir faire une réponse bien longue à l'auteur, qui veut me faire passer pour une personne de mon nom, dont « l'histoire secrète du Cabinet de St.-Cloud » parle, comme partisan du gouvernement français en Irlande, je désire que cette affaire soit examinée à fond par tous les gens de bien ; et si l'auteur ne désavoue pas ce qu'il a avancé, alors je suivrai l'avis de ceux qui pensent que je dois recourir à la justice pour ma justification, et faire infliger au calomniateur le châtiment qu'il mérite.

Si cette attaque n'eût pas été faite dans l'intention de ternir ma réputation, l'auteur se serait sans doute donné la peine de demander quel âge je pouvais avoir? S'il l'eût fait, il aurait de suite senti qu'un en-

fant de douze ans, un écolier, n'était guère en état de faire le métier d'espion ou celui de partisan (1).

Dans la soixante-deuxième page, on m'accuse d'avoir été lié avec M. Louis Salomon; il me paraît surprenant qu'on accuse un Anglais d'avoir eu des liaisons avec un de ses compatriotes, comme si c'était un crime. Toute l'intimité qui a existé entre M. Salomon et moi se réduit à ceci: J'achetais chez lui les articles dont j'avais besoin, et je payais ses mémoires lorsqu'il me les envoyait. « Il m'adressait, dit-on, » des journaux à Longwood ». Quel crime! il fallait qu'il fût bien grand, puisqu'il est

---

(1) L'éditeur du *Moniteur Britannique*, auteur de l'histoire citée plus haut, observe que pour rendre justice à M. O'Meara qu'il n'estimait pas auparavant, comme il le fait aujourdhui, il se fait un devoir de déclarer qu'il n'est pas le même que celui dont il est parlé dans *l'histoire secrète du cabinet de Saint-Cloud*.

marqué en lettres capitales. La vérité est que jusqu'en mai ou juin 1818, je n'ai vu qu'un seul numéro de l'Anti-Gallican, comme je l'ai dit plus haut. Vers ce temps-là, j'en ai vu plusieurs dans la boutique de M. Salomon, que M. l'adjudant-général sir Thomas Reade venait de lui renvoyer. J'en empruntai quelques-uns, et lui en demandai d'autres qu'il ne put me donner, parce qu'il les avait promis à M. l'adjudant-général.

L'auteur des *Faits* croit avoir prouvé que cette intimité était un grand crime, par le long détail qu'il fait de l'histoire d'une tabatière que Napoléon voulait envoyer à M. Boys, l'un des chapelains de l'île, parce qu'il avait bien voulu accompagner le corps de M. Cipriani, lorsqu'on le portait en terre. Quoiqu'on ait beaucoup parlé de cette affaire, je prie le lecteur d'avoir la patience de me la laisser raconter telle qu'elle est arrivée ; et je suis persuadé que le gentleman dont je vais parler confirmera tout ce ce que je vais dire. Mais dans tous les cas,

les personnes impartiales apprécieront les motifs de ceux qni ont attaché tant d'importance à une chose qui n'en valait pas la peine.

M. Cipriani, dans la maladie à laquelle il a succombé, fut soigné par M. Baxter, M. Henri et moi. Après sa mort, le comte de Montholon désirant reconnaître les soins que ces messieurs avaient pris d'un Français, me pria d'acheter quelque chose qui pût leur être présenté, ayant appris de moi qu'ils n'accepteraient aucun salaire.

Je me procurai pour chacun d'eux, chez M. Salomon un service à thé en argent, et un jour ou deux après j'en prévins M. Baxter à la maison de la Plantation, lui faisant connaître les intentions du comte de Montholon, et que le service qui lui était destiné lui serait remis incessamment.

Trois jours après, M. Baxter m'envoya dire qu'ayant consulté sir Hudson Lowe au

sujet de ce présent, il croyait qu'il ne devait pas l'accepter, et qu'en conséquence il me priait de ne pas le lui envoyer. Ni M. Baxter, ni sir Hudson-Lowe ne m'ont jamais intimé qu'il fût inconvenant que je servisse d'intermédiaire au comte de Montholon, pour offrir ces petits cadeaux.

Le général Montholon voulant manifester la satisfaction que ressentaient ses compatriotes, des idées libérales de notre église qui admettait qu'on enterrât un catholique romain, dans la terre sainte consacrée aux protestants, et qu'on y eût suivi les rites de cette religion, me pria d'acheter pour chacun des ecclésiastiques qui m'avaient assisté à l'enterrement, une belle tabatière. J'en achetai une que je présentai à M. Boys qui devait partir pour l'Angleterre, lui faisant en même-temps des compliments de la part du comte de Montholon. Je lui dis aussi que, lorsque j'en trouverais une pareille à la sienne, je l'enverrais à son collè-

gue M. Vernon. M. Boys montra celle que je lui avais donnée à M. Vernon, et l'assura que lorsqu'on en trouverait une semblable elle lui serait présentée : mais désirant peu après d'obtenir une lettre du général Montholon, qui expliquât les raisons qui l'engageaient à lui faire ce présent, il me renvoya la boîte, accompagnée d'un billet portant « qu'il m'invitait à la faire » parvenir au comte Montholon, avec » prière de la lui faire remettre par le canal » de sir Hudson Lowe, aussitôt qu'il en » aurait trouvé une pareille pour M. Ver- » non ». La tabatière et le billet furent déposés dans la boutique de M. Salomon, où plusieurs officiers ont vu l'un et l'autre, et entre autres M. Baxter. Copie du billet qui m'était adressé, fut remis à M. Vernon, comme ami, mais sans l'inviter, comme il est rapporté dans les *Faits* à faire part de son contenu au gouverneur. Ce ne fut que quelques jours après le départ de M. Boys,

que je reçus la tabatière et son billet. Je remis la première au comte Montholon, et lui communiquai la demande de M. Boys. Le comte répondit « qu'il se garderait bien
» d'accéder à cette demande, parce que
» s'il le faisait, il établirait un précédent
» pour les marchands qui refuseraient d'être
» payés autrement que par le canal du gou-
» verneur, ou de ses agents : que les res-
» trictions qui pesaient sur les Français
» étaient trop nombreuses et trop sévères,
» pour chercher à les augmenter. » Deux ou trois jours après le départ de M. Boys, M. Vernon se rendit chez M. Baxter et chez sir Thomas Reade, à qui il raconta, que *M. Boys avait reçu clandestinement une tabatière de Bonaparte, et que j'en avais été le porteur.* Il faut que le lecteur sache que M. Boys est le premier chapelain à Sainte-Hélène, que son traitement est de quatre à cinq cents livres sterling (9,600, à 12000 fr.) au-dessus de celui alloué au second, et qu'en outre, il n'est pas chargé de

la surintendance de l'école établie par la compagnie, pour l'éducation des enfants de l'un et de l'autre sexe : emploi désagréable dont on a entendu M. Vernon se plaindre plus d'une fois. De plus, il est bon de savoir qu'au décès ou à la promotion du prémier chapelain, le second le remplace de droit. M. Vernon fut mandé sur-le-champ et interrogé par sir Hudson Lowe, auquel il déclara qu'il avait en sa possession la copie d'une lettre qui m'avait été adressée par M. Boys (1). Une heure ou deux après cette

(1) M. Vernon, lorsqu'il habitait la maison de la Plantation, rendait de temps en temps visite à la famille Bertrand, sous le prétexte apparent d'assister le comte dans le choix des livres nécessaires à l'éducation des enfants. Dans ces occasions, il ne manquait jamais de censurer amèrement la conduite qu'on tenait à l'égard des prisonniers; et, en février 1817, il dit au comte et à son épouse que lui-même, ainsi que madame Vernon, viendraient souvent les voir, *si ce n'était que le gouverneur obligeait tous ceux qui venaient à Longwood, à*

conversation, M. Vernon vint me trouver à la poste à Jamestown, et me dit qu'il avait quelque chose de très-important à me commuuiquer. Il me demanda si je n'avais rien appris au sujet de la tabatière que M. Boys avait reçue? Rien du tout, lui répondis-je. Eh bien! continua-t-il, « cela arrivera bientôt, car Boys a malheureusement tout raconté à Firmin (1) », et l'on ignore

---

subir un long interrogatoire, avant de leur accorder un laissez-passer, et qu'à leur retour ils étaient forcés de faire un rapport de tout ce qu'ils avaient vu, dit ou entendu; que lui et sa femme, ETANT HONNÊTES, ne pouvaient se conformer à des réglements d'une nature aussi déshonorante. Cette assertion de M. Vernon était vraie, mais cette circonstance n'était pas alors connue des Français; elle leur servit par la suite à faire des observations sur le discours de lord Bathurst. Il est probable que M. Vernon, fut convaincu qu'il avait outrepassé sa mission, et que pour faire amende honorable au gouverneur, il crut devoir accuser son *collègue*.

(1) M. Island, maître d'école de la compagnie, homme très-respectable.

comment la chose est arrivée aux oreilles de sir Hudson Lowe, qui m'a envoyé chercher ce matin, et j'ai été assez *faible* pour lui dire que j'avais la copie d'un billet que vous a adressé Boys, *ce dont je suis très-fâché. C'était une grande sottise à Boys de dire son secret à qui que ce fût.* Je lui répondis que « quoique la chose en elle-même ne fût d'aucune importance et qu'au contraire elle fût honorable aux protestants, il était néanmoins fâcheux qu'elle eût été connue d'un homme comme sir Hudson Lowe, dont l'esprit de travers chercherait, suivant sa coutume, à rendre criminelle une action qui n'avait rien que de très-honorable en soi. J'ajoutai que je craignais que cela ne fît beaucoup de tort à M. Boys; que, quant à moi, je me souciais fort peu de ce qu'il pourrait faire ou dire : que le pis qui pouvait m'en arriver, serait de quitter l'île, ce à quoi je m'attendais depuis long-temps. » M. Vernon me réitéra encore plusieurs fois combien il se reprochait la *fai-*

blesse qu'il avait eue d'avouer au gouverneur qu'il avait copie de la lettre que Boys m'avait adressée. Puis, tout-à-coup, comme s'il eût été inspiré, il s'écria : « si j'avais su » ce que le gouverneur me voulait, j'au» rais brûlé cette lettre ; mais je vais es» sayer de la perdre : on enterre un soldat » aujourd'hui, et quoique ce ne soit pas à » mon tour d'officier, j'irai à cet enterre» ment, et je la perdrai ; je pourrai alors » dire en toute sûreté de conscience que » je ne l'ai plus ». (1) Il est inutile de vous donner cette peine, lui dis-je, donnez-la moi, je la déchirerai devant vous ; vous pourrez sans scrupule dire à sir Hudson Lowe que vous ne l'avez plus, ou que vous l'avez perdue. M. Vernon ne consentit pas à ma proposition, et répéta « qu'il perdrait » la lettre, ou bien que le gouverneur ou-

(1) Il paraît que parmi les ministres protestants, il s'en trouve qui ne ressemblent pas mal aux disciples de Loyola.

» blierait peut être de la lui demander : » qu'au reste M. Boys avait fait une grande » folie en se fiant à Firmin : que quant » à la conversation qui avait eu lieu entre » lui et moi, cela ne tirait nullement à con- » séquence, mais que pour ce qui était » écrit, un homme du caractère du gou- » verneur, en l'empoisonnant, en tirerait » tout le parti possible. »

Telle est la substance de ce qui se passa à ce sujet entre M. Vernon et moi. En me quittant, cet honnête ecclésiastique courut chez sir Hudson Lowe avec lequel il eut une longue conférence ; j'ai su depuis qu'il laissa entre les mains du gouverneur une déclaration écrite, dans laquelle il rendait compte de ce qui s'était passé entre lui et moi, et que cette pièce avait été envoyée à Londres par le gouverneur qui ne m'a jamais parlé de cet envoi. Avant ce temps-là, je voyais souvent M. Vernon qui donnait franchement son opinion sur le sys-

tème établi dans l'île, et en particulier sur la conduite de sir Thomas Reade. Il est inutile de commenter celle de M. Vernon; le lecteur sait déjà à quoi s'en tenir sur son compte. S'il eût pu s'imaginer que M. Boys, en recevant une tabatière, recevait en même temps le salaire de sa trahison, il aurait manqué à l'honneur et à la fidélité qu'il devait à son pays, s'il n'eût pas, sur-le-champ, communiqué ses soupçons au gouverneur : mais en gardant le silence jusqu'après le départ de M. Boys, et ne parlant que lorsque celui-ci ne pouvait se défendre, *doublement traître, il a trompé son pays et son ami !*

De la manière dont l'auteur des *Faits* se félicite de l'importante découverte qu'il a faite, qu'une lettre adressée à M. l'écuyer Forbes, était pour moi, il est persuadé qu'il ne manquait plus que cela pour administrer la preuve des trahisons que je machinais et dont il a rempli ses pages. Heu-

reusement qu'un des adages de l'auteur met le public à même de voir le revers de la médaille ; car :

« *Ogni medaglia ha suo reverso* ».

Le lecteur pourra comparer la lettre adressée à M. Holmes du collége des avocats, dit Lyons à M. Goulburn, du mois de janvier 1819, avec la conclusion de l'auteur, page 68.

« Il m'est impossible, Monsieur, de ne » pas comprendre ce qu'on entend par » correspondance clandestine; comme c'est » la première fois que lord Bathurst me » fournit l'occasion d'expliquer comment » ce que vous appelez correspondance » clandestine a dû exister, je saisis cette » occasion de prouver à lord Bathurst » qu'il était impossible de faire autrement, » après qu'on eut illégalement ouvert une » de mes lettres, adressée au docteur » O'Meara.

« Le 8 août 1817, j'écrivis à lord Ba-
» thurst pour lui faire savoir qu'ayant
» adressé plusieurs lettres au docteur
» O'Meara, je n'avais pu obtenir aucune
» réponse au contenu de ces lettres :
» qu'ayant reçu de ses nouvelles quelque
» temps après, sans qu'il me dît un seul
» mot des affaires dont je lui parlais dans
» les lettres en question, j'avais naturelle-
» ment conclu qu'elles n'étaient pas par-
» venues à leur destination. Je pris la li-
» berté de prier sa seigneurie d'avoir la bonté
» de vouloir bien se charger de faire partir
» celles que j'écrirais à l'avenir au docteur
» O'Meara ; je demandai en même temps
» si je devais envoyer les lettres décache-
» tées.

» Vous eûtes la complaisance de répon-
» dre à cette lettre le 11 du même mois, et
» vous me dîtes que lord Bathurst ne pou-
» vait concevoir pourquoi M. O'Meara ne

» recevait pas mes lettres, et que je pou-
» vais compter que toutes les fois que j'au-
» rais occasion d'écrire, il se chargerait de
» les faire parvenir, si elles lui étaient a-
» dressées sous enveloppe. Vous terminiez
» votre lettre en me disant que je pou-
» vais les envoyer cachetées.

« D'après l'assurance que me donnait
» lord Bathurst, sur l'inviolabilité de ma
» correspondance, j'écrivis le 4 août 1817
» à M. O'Meara, avec confiance, sur des
» matières qui n'avaient rapport qu'à des
» affaires particulières, et j'envoyai ma
» lettre à lord Bathurst le même jour, avec
» prière de la faire partir.

« Jugez de ma surprise, Monsieur, ainsi
» que de mon indignation, lorsque, rece-
» vant une lettre du docteur du 27 février
» 1818, j'appris que celle que je lui avais
» écrite le 14 août 1817, lui était parvenue
» de la maison de la Plantation, décache-

» tée, avec une note du colonel Wynyard,
» portant qu'elle était arrivée d'Angleterre
» en cet état (1).

« Je suis incapable de faire à lord Ba-
» thurst, ou à qui que ce soit de son dépar-
» tement, l'injustice de croire, qu'après
» que vous m'aviez dit que je pouvais en-
» voyer mes lettres cachetées, celle en
» question eût été ouverte en Europe. Non,
» Monsieur, je pense qu'une action aussi
» illégale et aussi indigne d'un gentleman,
» ne peut avoir été commise que par un
» homme, dont *la conduite bien connue*
» *justifie toute espèce de soupçon.*

» J'en appelle à lord Barthurst et à vous,
» Monsieur, pour savoir si une pareille
» conduite ne justifie pas les efforts que
» j'ai faits, afin que mes lettres parvinssent,
» par une voie sûre, au docteur O'Meara.

---

(1) Le contenu de cette lettre décachetée a été connu de tous les habitants de l'île.

» L'acte du parlement qui ordonne la dé» tention de Napoléon Bonaparte, ne dé» fend pas une pareille correspondance, et » les réglements établis à Sainte - Hélène » m'étaient inconnus. Mais, après tout, » quel mal en est - il résulté, ou quel est » celui qui peut arriver de la correspon» dance que j'ai entretenue ? En quoi ai-je » si grossièrement erré, que lord Bathurst » puisse se permettre de penser que je ne » suis pas propre à m'acquitter des com» missions qui sont confiées à mes soins, « suivant le cours ordinaire des affaires? » Nul doute que sa seigneurie n'ait été trom» pée par de faux rapports, sans quoi, elle » ne m'aurait pas condamné sans m'enten» dre; et, dans cette pensée, je profite de » l'occasion qui m'est offerte de donner » à lord Bathurst une telle explication de » ma conduite, qu'elle manifestera l'inno» cence de ma correspondance.

» Il est presque impossible que milord » ignore que, depuis un temps considé-

» rable, le comte Bertrand a été obligé de
» dépenser quatre à cinq cents livres sterling
» par mois, en partie pour se procurer les
» choses de première nécessité, dont sir
» Hudson Lowe ne donnait pas assez, et
» en partie pour fournir aux différentes
» familles renfermées à Longwood de quoi
» subvenir à leurs besoins, et les faire vivre
» dans une espèce d'aisance. L'argent pro-
» venant de la vente de la vaisselle de Na-
» poléon, quatre mille livres sterling prê-
» tées par le comte Las-Cases, et neuf ou dix
» mille, seuls fonds qui fussent à la disposi-
» tion du comte Bertrand, et placés entre
« les mains de MM. Baring frères et
» compagnie, se trouvant épuisés, le comte
» Bertrand tira des lettres de change sur
» de respectables banquiers de Londres,
» mais ces lettres furent protestées. Les
» Français ne pouvant toucher l'argent qui
» leur appartenait, on s'adressa à moi en
» ma qualité d'agent, pour tâcher de m'as-
» surer de l'existence des fonds sur lesquels

» on comptait ; ou, si la chose était impos-
» sible, de découvrir si quelques-uns de
» leurs parents pouvaient leur offrir des se-
» cours pécuniaires, jusqu'à une certaine
» somme, savoir, cinq cents livres sterling
» par mois, comme étant celle qu'on croyait
» suffisante, y compris ce que le gouverne-
» ment anglais leur allouait, pour faire sub-
» sister les familles de Longwood. Afin que
» les lettres de change du comte Bertrand
» ne fussent plus protestées, je fus requis
» de les accepter jusqu'à concurrence de
» dix-huit cents livres sterling ; elles ne de-
» vaient être que de deux cents livres ster-
» ling par mois : on me pria aussi d'envoyer
» de temps en temps des livres, des pam-
» phlets et des journaux. Pour ma garan-
» tie, on me fit des communications qui
» me procurèrent la certitude qu'un fonds
» de trois mille livres sterling serait déposé
» entre mes mains ; je devais aussi obte-
» nir des informations sur l'état des fonds
» publics. Ces communications n'avaient

» rapport qu'à des affaires particulières et
» n'en avaient aucun avec la politique. Je
» me chargeai avec plaisir d'une pareille
» commission, qui me donnait l'espoir
» d'alléger les souffrances de mes sembla-
» bles. J'écrivis sur-le-champ ces lettres
» auxquelles on a attaché tant d'impor-
» tance, et je consentis qu'on tirât sur moi,
» jusqu'à la concurrence de dix-huit cents
» livres sterling. Telle est, Monsieur, le
» sujet de ma correspondance ; et si j'ai
» commis un crime, je le regarde comme
» si honorable, que, loin de m'en re-
» pentir, si j'étais placé dans une sembla-
» ble situation, je n'hésiterais pas un seul
» instant à le commettre de nouveau.

» Si lord Bathurst eût eu la bonté de
» m'accorder un moment d'audience, après
» avoir reçu ma lettre du 14 novembre der-
» nier, j'aurais convaincu sa seigneurie
» que l'objet que j'avais en vue, était celui
» de procurer aux Français les choses

» qu'ils ne pouvaient pas trouver à Sainte-
» Hélène, soit faute de fonds suffisants,
» soit à cause de l'éloignement où cette île
» se trouve, soit par la mauvaise volonté
» de sir Hudson Lowe.

» Je sais que le comte Las Cases s'est
» plaint bien des fois de ce qu'on n'en-
» voyait point de livres ni de pamphlets à
» Napoléon, et qu'il est peiné d'apprendre,
» par le comte Bertrand, que depuis deux
» ans on n'a reçu à Longwood que vingt-
» sept volumes d'ouvrages nouveaux,
» quinze livraisons des Lettres Normandes
» et Champenoises, et même que quelques-
» unes de ces brochures avaient été publiées
» sous le gouvernement de Napoléon. Je
» sais aussi que les livres, les brochures et
» journaux, que vous déclariez, dans votre
» lettre du 1er avril 1818, devoir envoyer
» à Napoléon, n'étaient pas encore arrivés,
» a Longwood à la mi-août, et qu'il ne re-
» çoit jamais aucun journal français; quoi;

» que cette même lettre annonçât que le
» journal du commerce et autres papiers
» français, lui seraient régulièrement tran-
» mis. De plus, comme votre lettre du 28
» février informait le comte Bertrand que
» de temps en temps vous vous adresseriez
» à lui pour le payement des livres, bro-
» chures, etc., que vous deviez lui adresser
» à Sainte-Hélène ; n'en recevant aucun,
» il n'est pas extraordinaire qu'il ait em-
» ployé un agent pour acheter des livres et
» les lui envoyer. M'ayant choisi pour cela,
» il me semble que mon intervention n'a
» pas été inutile ni *inconvenante* (1)

» J'enverrai bien volontiers, pour être
» examinés par qui de droit, les livres
» dont je parle dans mes lettres précé-
» dentes : lord Bathurst peut les transmettre
» par qui il voudra ; j'engage ma parole

---

(1) M. Goulburn, dans ses lettres, assure que c'est l'épithète dont s'est servi lord Bathurst.

» d'honneur qu'ils ne contiennent aucune » lettre, aucun papier, ni aucune infor- » mation clandestine quelconque, et je » suis prêt à fournir telle caution qu'il » plaira à sa seigneurie de fixer, pour ga- » rantie de ma véracité.

» Si lord Bathurst veut nommer un li- » braire, je lui donnerai, à l'avenir, des » ordres pour les livres qui doivent être » envoyés, et ils le seront par la voie qu'in- » diquera sa seigneurie; je n'aurai dans » cette affaire d'autre soin que celui de les » payer. »

Je me flatte que ces explications, jointes à celles qui suivront, me dispensent de répondre à l'interrogatoire *bombastique* par lequel l'auteur termine son attaque contre moi. Sir Hudson Lowe, suivant les notions d'équité qui lui sont communes avec l'auteur, est bien persuadé qu'il aurait pu, en sûreté de conscience, inventer plus de faussetés pour noircir mon caractère : mais, grâce

à Dieu, il existe une opinion publique en Angleterre, et puisque j'y suis forcé, c'est à elle que j'en appelle; c'est d'après sa décision que je resterai debout, ou que je tomberai.

Page 68, l'auteur des *Faits* observe : « Quant aux bulletins qu'on a fabriqués sur » la santé de Bonaparte, pour tromper le » prince et le peuple anglais, j'avoue que » je n'en ai jamais entendu parler.» Ce misérable subterfuge est évidemment la seule ressource de gens qui, convaincus de malversations, cherchent, par tous les moyens possibles, à détourner l'attention publique, par la dénégation des crimes qu'ils ont commis. Cette affaire causait sans doute trop d'embarras à la maison de la Plantation, pour qu'on s'en entretînt souvent. Par des transpositions de noms, de dates et de circonstances, l'instructeur de l'auteur des *Faits* lui a donné pour faux ce qu'il savait être vrai. Par exemple, en parlant des notes extraites

de la lettre de sir Thomas Reade, écrite le 25 avril 1818, et envoyée le même jour au gouverneur, il dit « que le docteur Verling, aide-chirurgien du corps d'artillerie, reçut de sir Hudson Lowe l'ordre de se rendre à Longwood ce jour-là même; tandis que ce ne fut que le 25 juillet suivant qu'il s'y rendit, c'est-à-dire, quatre-vingt dix-neuf jours après l'envoi des notes. » Il est bon d'observer que le docteur Verling, pendant tout ce temps-là, était occupé à donner ses soins aux malades de son corps, à l'hôpital de Jamestown, d'où il n'est pas sorti, au vu et su de toute la ville.

L'historique de cette transaction extraordinaire mérite de trouver place ici; on peut compter sur son authenticité. En 1816, sir Hudson Lowe m'ordonna de faire, lorsqu'il le jugerait à propos, des bulletins de la santé de Napoléon, qui devait n'en rien savoir, et M. le gouverneur

se permettait souvent d'en altérer le contenu. En septembre 1817, Napoléon étant sérieusement malade, je faisais des bulletins journaliers (toujours par ordre du gouverneur) et Napoléon en eut connaissance au commencement du mois d'octobre; ce furent des personnes autorisées *ad hoc* qui l'en avertirent. Il trouva fort mauvais que son chirurgien fût forcé, *à son insu*, de donner des bulletins de l'état de sa santé; et il me dit, qu'à moins que je lui donnasse ma parole d'honneur de n'en plus faire sans son autorisation, ou, s'il était trop mal pour me la donner, sans celle du comte Bertrand, auquel je remettrais les originaux, il ne me recevrait plus. Je ne crus pas devoir prendre un tel engagement sans préalablement consulter sir Hudson Lowe. M. le gouverneur, lorsque je lui en parlai, me donna une réponse évasive, et laissa passer un long temps avant d'en donner une positive. Etant resté plusieurs jours sans voir Napoléon, ce dont j'avais

eu soin de prévenir le gouverneur, il m'autorisa enfin à dire à Napoléon qu'on ne ferait plus de bulletins sans sa permission. Il s'était élevé des difficultés sur la rédaction des bulletins, sir Hudson insistant qu'on désignât Napoléon sous le titre et sous le nom de Général Bonaparte ; cependant, après quelque discussion à ce sujet, le comte Bertrand m'autorisa à omettre toute espèce de titres, et à me servir simplement du terme de *Patient*. Je donnai de vive voix connaissance de cet arrangement à sir Hudson Lowe, le 15 octobre 1817. Toutes les difficultés étaient ainsi aplanies, et comme les originaux étaient déposés entre les mains du comte Bertrand, il était impossible de falsifier les bulletins. Sir Hudson Lowe, n'approuvant pas l'arrangement dont on était convenu, je cessai de donner des bulletins. Il eut recours à un expédient tout-à-fait analogue aux mesures qu'il avait introduites à Sainte-Hélène, mesures que je ne crois pas qu'on puisse justifier, vu qu'elles sont dia-

métralement opposées à tout principe de probité.

Il fit fabriquer de faux bulletins, et employa à cet effet un chirurgien qui n'a jamais vu le malade, et qui par conséquent n'a pu connaître la cause de sa maladie. Ces bulletins ont été envoyés en Angleterre et aux différentes cours de l'Europe, par sir Hudson Lowe, et par les commissaires des puissances alliées, auxquels le gouverneur les avait transmis régulièrement, depuis le mois de novembre 1817 jusqu'au mois d'avril 1818, temps auquel cette falsification fut découverte, et voici comment :

Un des commissaires des puissances alliées (celui de France), à qui sir Hudson Lowe avait caché le secret de la mesure qu'il avait adoptée, ayant dit par hasard au général Montholon : » Nous avons vu dans le » bulletin d'aujourd'hui, que Napoléon » allait passablement bien. » Ces paroles amenèrent une explication, et l'expédient

que sir Hudson Lowe avait employé, fut découvert, je ne dirai pas à sa grande confusion, car il ne rougit de rien (1).

Lorsque je repris mes fonctions à Long-

---

(1) Sir Hudson Lowe, lorsqu'il ne put s'empêcher de donner quelques raisons au sujet de la conduite qu'il avait tenue, fit tous ses efforts pour faire croire au comte Bertrand que « les faux bulletins devaient leur origine aux conversations qui avaient eu lieu entre M. Baxter et moi. » Si ce qu'il disait était vrai, pourquoi me l'avoir caché; pourquoi en a-t-on fait un mystère? Pour les rendre authentiques, ne devait-on pas les communiquer au médecin qui, seul, voyait Napoléon? une pareille conduite n'a pas besoin de commentaires.

Pour qu'il ne reste au public aucun doute sur un événement aussi extraordinaire, et qui donne la mesure du système que l'on suit à Sainte-Hélène; pour éclairer les parties intéressées à cette transaction que je me suis fait un devoir de mettre au jour, on trouvera, dans l'appendice, des pièces officielles qui ont rapport à cette affaire, depuis le n° 1er jusqu'au 8e.

wood, le 9 mai 1818, Napoléon, afin de couper court à la falsification des bulletins, décida que je ferais toutes les semaines et plus souvent, s'il était absolument nécessaire, un rapport de l'état de sa santé, et que je pourrais en envoyer copie au gouverneur, s'il le désirait. Je communiquai cette décision à sir Hudson Lowe qui, non-seulement refusa de recevoir ce rapport, mais me défendit même de lui rien écrire à ce sujet. Il me rendit tous les bulletins que je lui avais envoyés, et m'ordonna de me rendre à la maison de la Plantation, toutes les fois qu'il jugerait à propos de m'envoyer chercher; qu'alors je lui ferais, de vive-voix, mon rapport en présence *de témoins à son choix*. Il n'oublia pas, suivant sa louable coutume, de décharger sa mauvaise humeur sur moi, toutes les fois qu'il avait un accès de malice ou de caprice.

Poursuivant toujours son plan de mystification, et décidé à ne le pas abandonner,

l'auteur des *Faits* dit, pages 69 et 70, que Napoléon avait la permission illimitée de monter à cheval et de recevoir compagnie, quand bon lui semblait. Confondant ainsi, comme il l'a fait à l'égard des bulletins, les temps et les événements, il n'est pas plus croyable sur les uns que sur les autres. Au sujet de la permission qu'il a de recevoir compagnie, j'observe que les visites entre les officiers de la garnison, les habitants, les voyageurs et les prisonniers de Longwood, sont défendues, soit par des probibitions directes, telles que celles qui ont été intimées aux officiers du soixante-sixième régiment (1), par des proclamations, des

---

(1) Aussitôt qu'un vaisseau arrive dans le port, les officiers, avant qu'il leur soit permis de descendre à terre, reçoivent par écrit la défense de communiquer avec les exilés. Le gouverneur a parfois essayé d'obtenir l'entrée de Longwood pour ses amis, ou pour des personnes dont il connaissait les sentiments hostiles envers Napoléon.

insinuations et des menaces faites à des individus, par la crainte de se rendre suspect, soit enfin par la clause sans laquelle nulle permission n'est accordée, savoir ; qu'à l'issue de la visite on est obligé de venir faire au gouverneur le rapport de ce qu'on a dit et entendu. Deux exemples frappants fournissent la preuve incontestable qu'aucune espèce d'amélioration en faveur des prisonniers, quelqu'apparente qu'elle soit, se réduit en réalité à rien : cette vérité va être démontrée par le récit de ce qui s'est passé en deux circonstances différentes.

Le 9 mai 1818, le comte Bertrand reçut une lettre de sir Hudson Lowe, contenant un extrait d'une dépêche du comte Bathurst, datée du 1er janvier de la même année, par laquelle il offrait de permettre à cinquante personnes au choix de Napoléon, mais qui devait être approuvé par le gouverneur, de visiter Longwood, sans

autre *laissez-passer* qu'une invitation de sa part. Cette dépêche contenait aussi l'ordre de ne mettre de sentinelles, en été, autour de la maison, qu'à neuf heures du soir. Sir Hudson Lowe, à-peu-près dans le temps qu'il envoya sa lettre, publia une proclamation, par laquelle il défendait *toute espèce de communication* avec les prisonniers. Il continua à faire placer les sentinelles à six heures, comme à l'ordinaire. Il donna par écrit et fit afficher dans les corps de garde, la consigne de laisser circuler les Français jusqu'à neuf heures ; mais il fit dire verbalement, et tous les jours, aux sentinelles de ne pas les laisser sortir après six heures : il fit défendre aux officiers du soixante-sixième régiment de parler aux Français, à moins qu'on ne lui envoyât le rapport de ce qui avait été dit.

Ce qui suit servira encore mieux à prouver que toute amélioration, quelqu'apparente qu'elle soit, n'est qu'illusoire, et montre en

même temps la bonne intelligence qui règne entre quelques-uns des grands personnages de l'île de Sainte-Hélène. Vers la fin de décembre 1818, un officier du vaisseau de Sa Majesté, la *Favorite*, fut invité à la maison de la Plantation : dans le cours de la conversation, l'officier demanda à sir Hudson Lowe, s'il était vrai que lord Bathurst eût accordé à Napoléon la permission de recevoir la visite de cinquante personnes : que si cette nouvelle n'était pas apocryphe, lui et quelques-uns de ses amis, demanderaient à être compris dans le nombre des cinquante. Sir Hudson Lowe répondit que la nouvelle était vraie, qu'il était prêt à donner à l'interlocuteur un *laissez-passer*, quand il jugerait à propos de le demander, mais il protesta en même temps, de l'air du monde le plus *pathétique, du chagrin qu'il ressentait de ce que Napoléon Bonaparte ne voulait recevoir personne :* sir Thomas Reade ne manqua pas d'appuyer le mensonge de son patron. Deux ou trois jours après, les lieu-

tenants Pearce et Booth, et le chirurgien Hall, employés à bord de la *Favorite*, en conséquence de la déclaration de sir Hudson Lowe, se rendirent chez sir Thomas Reade, et demandèrent un *laissez-passer* pour Longwood. Après un moment d'hésitation, le chevalier sicilien dit « qu'il n'était pas » en son pouvoir d'accéder à leur demande, » qu'ils devaient s'adresser à l'amiral. » Ces officiers se rendirent donc chez lui ; là, après avoir expliqué la cause de leur visite, l'amiral Plampin leur fit subir un long interrogatoire sur le sujet qui les attirait à Longwood ; il leur accorda un *laissez-passer à condition qu'ils lui donneraient leur parole d'honneur qu'ils n'iraient pas voir Napoléon, quand même il les ferait appeler.* A cette condition, ils furent rendre leur première et dernière visite à Longwood. Voilà le moyen dont se sert sir Hudson Lowe pour priver Napoléon de recevoir des étrangers, et en même temps pour en rejeter la faute sur autrui !

Ce qui m'est arrivé à moi-même est une preuve irréfragable de ce que j'ai avancé plus haut, c'est-à-dire de l'empressement que mettent les grands personnages de l'île à favoriser les vues les uns les autres. Ayant été requis, maintes fois, par sir Hudson Lowe, lorsqu'il me maltraitait, d'en appeler à l'amiral Plampin qui, dit-il, m'écouterait volontiers; je me rendis en conséquence à la résidence de M. l'amiral, le 12 avril 1818, afin de lui conter mes doléances et demander ses avis. L'amiral qui, lorsque j'arrivai chez lui, se promenait avec son épouse sur la pelouse qui conduit à sa maison, rentra dans son appartement, aussitôt qu'il m'eut aperçu. Je dis à M. Elliot, son secrétaire, le sujet qui m'amenait chez l'amiral, et le désir que j'avais d'en obtenir un moment d'audience; mais lorsqu'on lui communiqua mon humble prière, *il refusa de me voir*, et quelque quinze jours après, sir Hudson Lowe *me fit un crime de n'en avoir pas appelé à mon commandant*

suprême, ce qui, suivant lui, était une preuve certaine que j'avais tort!

A la 71[me] page et ailleurs, le véridique auteur des *Faits* répond à une question qu'il se propose à lui-même, au sujet du *sourire féroce* qu'on dit que Napoléon attribue à sir Hudson Lowe et à son adjudant-général (1). Que cette assertion soit vraie ou fausse, il n'en est pas moins certain que tout homme impartial, qui n'est aveuglé par aucun préjugé, et qui a été témoin des vexations qu'on a fait éprouver aux exilés de Longwood, après l'arrivée de l'adjudant général, approuvera le langage sévère qu'ils peuvent avoir tenu contre lui, étant surtout la seule ressource qui leur restât pour le redressement de leurs griefs.

---

(1) L'auteur, disant que sir Thomas Reade sourit souvent, le connaît beaucoup sans doute; il pourrait peut être apprendre au public s'il est vrai que sir Thomas ait dit en souriant que « *les alliés ont manqué leur but en ne faisant pas étrangler le jeune N.......* »

Le meilleur commentaire que je puisse faire sur les professions réitérées que fait l'auteur de sa pureté et de son impartialité, des louanges excessives dont il accable sir Hudson Lowe, qu'on lira plus bas; ce commentaire, dis-je, est consigné dans les faits incontestables qu'on trouvera vers la fin de mes observations sur la manière dont le gouverneur a traité les prisonniers, ainsi que moi-même. En comparant sa conduite envers eux, et les éloges dégoûtants que lui prodigue le libelliste, le public, libre de toute influence, saura le jugement qu'il en doit former.

Quelque fertile que soit l'auteur à découvrir ce à quoi personne n'a songé avant lui, et ce que des faits évidents et la notoriété publique récusent; il n'est pas surprenant que lui, qui dénigre indistinctement les individus de l'un et de l'autre sexe, même les enfants dont le père, le comte Bertrand, est de la suite de Napoléon, ait pu trouver que l'humanité et toutes les vertus

se trouvaient concentrées dans la personne pour la justification de laquelle son livre a été composé. Cependant, l'auteur a tout-à-fait méconnu le caractère de ses compatriotes, s'il peut supposer, pour un moment, qu'ils se contenteront de l'énumération générale des vertus de sir Hudson Lowe, sans donner une seule preuve de l'exercice de ces vertus. Au contraire, il est impossible qu'il se persuade qu'aucun homme sensé puisse avoir lu des pages où la flatterie, l'adulation la plus grossière, sont entassées, sans exiger des preuves de cette noble munificence, de ce penchant à l'amour de ses semblables, de cette charité universelle, qui distinguent si éminemment son ami, ou pour mieux dire son patron. J'ose avancer qu'une seule preuve des vertus qu'il lui attribue, aurait plus d'effet sur l'esprit du public que toutes les louanges dont il est si prodigue. L'absence de ces preuves donne le désir de faire des recherches, et les lecteurs, avant de s'être assurés

de la base sur laquelle reposent ces compliments outrés, croiront, pour la plupart, que l'auteur a composé une ingénieuse satire au lieu d'un panégyrique. Qu'y a-t-il, par exemple, de plus vague et de moins satisfaisant que l'observation usée qui termine l'ouvrage de l'auteur? « Je pourrais » donner des preuves de la munificence » de sir Hudson Lowe, à laquelle j'ai fait » allusion, mais je dois épargner sa sensi» bilité. La justice exige que j'aille jusque» là, mais la délicatesse m'empêche d'en » dire davantage. »

Lorsque la tendance générale du livre de l'auteur sera connue, que la tournure mystérieuse et anonyme des événements qu'il raconte sera examinée; que le singulier hasard qui l'a conduit à Sainte-Hélène sera accouplé avec la cause qu'il a embrassée, le paragraphe ci-dessus ouvrira un vaste champ aux conjectures qui, tout en justifiant les soupçons contre les personnes

dont il défend les actions, feront douter de l'honnêteté de ses principes. Il est très-probable que sous peu on connaîtra les motifs qu'a eus l'auteur de publier sa brochure; jusques-là, toute autre conjecture de ma part serait prématurée.

Revenons aux *Faits.* L'auteur observe, page 77, que lorsque sir Thomas Reade, faisant fonction d'adjudant-général, se rendit chez Napoléon, pour lui donner connaissance d'une certaine décision, « ce » dernier, l'écume à la bouche, commença, » suivant sa coutume, à gronder; sur quoi, » sir Thomas le pria de ne pas se mettre » en colère. » Ce fait est de toute fausseté, et entièrement de l'invention du libelliste. Sir Thomas Reade, me dit, après son entrevue avec Napoléon, que « comme sa » mission était d'une nature très-désagréa- » ble, et couchée en termes sévères, il fut » extrêmement surpris de trouver Bona- » parte aussi civil qu'il le fut envers lui;

» au lieu de s'emporter, il se mit à rire, et » me demanda : Quelles nouvelles y a-t-il? » et me fit d'autres questions semblables : » il dit simplement, après que le comte » Las-Cases lui eut montré la traduction » du message que j'apportais : *Più mi si » perseguiterá, meglio andra, é mostrero » al mondo che rabbia di persecutione, » fra poco, mi si leverá tutti gli altri, é » qualche mattina m'amazzerano.* » Voilà mot pour mot ce que me dit sir Thomas Reade (1).

---

(1) Sir Thomas Reade me permit de lire le message, le voici : L'établissement de Longwood doit être diminué de quatre personnes) sans donner aucune spécification des individus, excepté Piontkouky) qui devaient être envoyées sur-le-champ au cap de Bonne-Espérance. Que ceux à qui il serait permis de rester, signeraient une formule dictée par sir Hudson Lowe, portant qu'ils se soumettraient volontairement à toutes les restrictions qu'il jugerait à propos d'imposer à Bonaparte, sans se permettre d'y faire aucun commentaire ni aucune

En parlant de la *cour* de Longwood, « que pas un d'eux n'a jamais manifesté aucun désir des secours ecclésiastiques, » cette assertion est de la plus grande fausseté ; car le comte Las-Cases demanda un prêtre en 1816, peu à près l'arrivée de sir Hudson

---

remarque ; que ceux qui ne voudraient pas la signer seraient sur-le-champ envoyés au cap ; que ceux qui resteraient à Sainte-Hélène, et qui parlaient mal du gouvernement sous lequel ils vivent, ou qui de tout autre manière se conduiraient mal, seraient incontinent chassés de l'île et embarqués pour le cap, où ils ne trouveraient aucun secours pour retourner en Europe ; qu'ils seraient soumis aux lois anglaises et particulièrement aux actes qui déclaraient que quiconque assisterait ou faciliterait à Napoléon les moyens de se sauver, se rendrait coupable de félonie ; qu'on leur ferait leur procès, et que, s'ils étaient trouvés coupables de ce crime, ils seraient punis de mort. Ce message demandait aussi le payement des livres qui avaient été fournis à Napoléon, et le désir qu'avait le gouverneur qu'au cas qu'un étranger le visitât, un officier nommé par lui, assistât à l'entrevue.

Lowe; et le comte Bertrand réitéra cette demande en mars 1818. J'ai appris en outre que le père, ou quelqu'autre parent du comte Bertrand, s'étant adressé à lord Bathurst pour le même sujet, sa seigneurie répondit qu'il ne permettrait à aucun prêtre catholique romain de se rendre à Sainte-Hélène, pour instruire les enfants des exilés, à moins qu'il n'eût passé la soixantaine : cette réponse équivalait à un refus. J'ai souvent vu madame Bertrand, que l'auteur signale comme une femme sans religion, déplorer en termes amers de n'avoir à Longwood aucun instructeur ecclésiastique, et gémir de la barbarie de ceux qui ne permettaient pas qu'un prêtre vînt à Sainte-Hélène. Tout le temps dont les comtes Bertrand et Montholon peuvent disposer, est employé à l'instruction de leurs enfants, et à leur inculquer les principes de la religion. Le comte Bertrand, en particulier, est sans cesse occupé de l'éducation de ses trois charmants enfants, et les deux aînés

sont déjà très-avancés dans le latin, l'arithmétique, etc.; la belle petite Hortense fait aussi de rapides progrès. Le temps qu'absorbent ces différentes occupations louables, l'empêche de se rendre à la ville aussi souvent que le libelliste le dit dans sa 47e page.

Après avoir avoué qu'il n'a lu aucun des ouvrages qu'on a écrits sur l'île Sainte-Hélène, l'auteur entre dans un détail pittoresque des beautés naturelles de l'île, et des améliorations sans nombre qu'elle doit aux soins de sir Hudson Lowe, etc. Il est évident qu'il a employé toutes les ressources de son imagination, et quoique ses exagérations absurdes puissent en imposer aux ignorants, toutes les peines qu'il a prises pour assurer le public de l'exactitude de ses pinceaux seront perdues. Les gens instruits, en comparant son tableau avec ceux d'une multitude d'autres écrivains, verront qu'il a perdu son temps, et que son seul

but a été d'exagérer les beautés de cette île, et d'en cacher les désagréments. Cette assertion se prouve par le soin qu'il a de citer jusqu'à satiété les avantages dont on y jouit, sans parler une seule fois des inconvénients qu'on y éprouve.

Ayant déjà donné quelques détails sur l'île et son climat, détails dont je puis facilement prouver l'authenticité, je vais maintenant, pour répondre à ceux de l'auteur, citer l'opinion de deux écrivains. Je commence par M. le secrétaire Brooke, dont j'ai déjà fait mention : en parlant de Sainte-Hélène, il observe « que cette île ne peut être re-
» gardée comme fertile ; la majeure partie
» des terres est inculte et incapable d'au-
» cune production. Dans les endroits même
» les mieux cultivés, et qui sont les plus
» productifs, l'espoir du jardinier est sou-
» vent trompé, et soit que la perte des
» semences soit occasionnée par le sol ou

» l'athmosphère, il arrive souvent qu'on ne » récolte rien (1). »

Ces remarques sont confirmées par les essais du très-respectable major général et gouverneur Beatson, dont l'intention était visiblement de donner une haute idée de Sainte-Hélène, et de montrer les avantages qu'on en retirerait, en y établissant une colonie. En parlant de Longwood, il observe « que jadis cet endroit était tout cou» vert de bois. » Un peu plus loin, après avoir fait l'éloge de cette plaine, le général ajoute : « A environ un mille et demi, à » l'est de la maison de Longwood, on » trouve les restes de plusieurs arbres à » gomme; il n'y a plus que des racines et » quelques pouces d'écorce. »

Dans un rapport fait par le gouverneur et le conseil, en 1716, il est dit « que

---

(1) Histoire de Sainte-Hélène par Brooke.

» parmi les causes qui rendent ce terrain » incapable de culture, c'est qu'il n'y a » point d'eau, excepté quelques sources » salées et saumâtres. » Dans une autre partie de son ouvrage, ayant tâché de persuader qu'autrefois l'île était couverte de bois, et s'être plaint qu'il n'en restait que peu de vestiges, il donne pour raison de cette nudité, l'introduction des chèvres dans l'île, etc. « Rien, dit-il, n'échappe à » la voracité de ces animaux; ils ont dé- » truit les jeunes arbres, et les vieux étant » tombés de vétusté, il n'est pas étonnant » qu'il ne s'en trouve plus. »

Si l'on compare les ouvrages des auteurs dont la véracité n'est pas suspecte, aux descriptions enchanteresses, mais fabuleuses, des scènes présentées par l'auteur des *Faits*, on ne pourra pas être taxé d'injustice, si l'on en conclut qu'il a puisé ses descriptions dans l'histoire d'une île fabuleuse, placée par l'auteur de la vie de Clé-

véland, à une dixaine de lieues de Sainte-Hélène; et comme il est possible que mes lecteurs n'aient pas une *bibliothèque* aussi bien fournie que celle de *sir Hudson Lowe*, je vais transcrire quelques passages du roman qui a fait les frais de la description que l'auteur nous donne de Sainte-Hélène et de son climat.

« C'était une plaine dont la largeur était
» d'environ quatre lieues sur cinq de lon-
» gueur; elle paraissait environnée de tous
» côtés par des rochers semblables à celui
» que nous venions de traverser. Ils étaient
» moins hauts que roides et escarpés. La
» vue était bornée de toutes parts; mais
» l'*univers n'a rien de plus agréable* que
» ce qui s'offrit à mes regards dans ce
» petit espace: toute la campagne me *parut*
» *un jardin enchanté*. C'étaient *des allées*
» *d'arbres à perte de vue, de petits bois,*
» *un mélange bien ordonné de prairies et*
» *de terres cultivées*, des maisons d'un côté

» et de l'autre, qui se répondaient avec
» symétrie, et qui paraissaient aussi bien
» disposées pour le plaisir des yeux, que
» pour la commodité des habitants.

» Le soleil, qui commençait à répandre
» ses rayons, donnait un air si riant à toutes
» les parties de cette belle campagne, que
» je me crus transporté dans un nouveau
» monde, et je ne pouvais rassasier l'avidité
» de mes regards.

» La nature nous aide, car elle n'est
» nulle part plus libérale et plus féconde.
» Depuis tant d'années que notre établis-
» sement est formé, nous n'avons point
» connu d'autre saison qu'un continuel prin-
» temps, qui est toujours accompagné des
» richesses de l'automne (1). »

---

(1) La description que l'auteur fait de la beauté des dames de Sainte Hélène n'est pas empruntée de Cléveland, qui, en parlant des filles de l'île où il se trouvait, dit : « Il est vrai que nos filles sont des

Comme une autre grande preuve de la bonté du climat et de la santé florissante dont jouissent les habitants, l'auteur nous dit, page 89, « que *la figure d'une fille* » *de quinze ans ressemble, à Sainte-Hé-* » *lène, à celle d'une femme mariée et mère,* » *de trente ans, dans tout autre pays.* » Le plus superficiel de tous les lecteurs sentira qu'il est impossible de donner une meilleure preuve que celle-là, que le climat de l'île est délétère.

Il est bon aussi de comparer la description que fait l'auteur de « l'abondance des » gras pâturages, d'un pays bien cultivé, à » plusieurs milles de distance de tous côtés, » parsemé de fermes productives, des vues » incomparables, d'épais feuillages, de la

---

» créatures parfaites ; il semble que la nature en » les formant mette en charmes tout ce qu'elle » aurait dû employer de plus pour produire un » garçon. »

» verdure, etc. », à ce que ce rival et prototype de Cléveland dit page 93 : « Le » prix de tous les articles de première né- » cessité coûte trois cents pour cent de » plus qu'en Angleterre; quant aux pro- » visions de bouche, elles sont de cinq » cents pour cent plus chères que dans » l'Inde. A Madras, un mouton ne coûte que » trois francs ; à Sainte-Hélène, un *canard* » *étique* se paye dix schellings (douze » francs.) » Il poursuit ainsi : « Un capitaine » de vaisseau employé à cette *détestable* » *station*, où il ne peut acquérir ni gloire, » ni richesse, dépense sa paye de trois à » quatre jours, pour se procurer un dinde » rôti, et deux misérables poules bouil- » lies ! ! »

Cette preuve palpable de l'inconséquence de l'auteur me rappelle la remarque sophistique contenue dans la 56e page des *Faits*; il y est écrit : « que celui-là devait être un » général grandement favorisé des têtes cou-

» ronnées du continent, qui, outre une
» charmante retraite, avait obtenu du roi
» d'Angleterre un traitement d'environ vingt
» mille livres sterling (480,000 francs) par
» an. » Quoiqu'au premier aperçu cette assertion paraisse plausible, il est bon d'examiner la question de sang froid. Napoléon n'est-il pas gendre de l'empereur d'Autriche, et n'est-il pas allié, par les liens du sang, à presque tous les potentats de l'Europe, entre autres à son altesse le prince régent d'Angleterre? Quant au traitement de vingt mille livres sterling par an, d'après le prix des articles de première nécessité, admis par l'auteur, cette somme de 480,000 francs se trouve réduite à 144,000, puisqu'il convient que ces articles sont de trois cents pour cent plus chers à Sainte-Hélène qu'en Angleterre.

Page 87, l'auteur avance que « depuis
» l'arrivée de Napoléon à Sainte-Hélène, la
» compagnie des Indes a établi des magasins

» dans lesquels les militaires et autres, pui-
» sent à un *prix modéré*, tout ce dont ils
» ont besoin. » Encore un mensonge, car ces magasins étaient établis long-temps avant la naissance de Napoléon.

A la page 91, il avoue « que les vivres » sont à un prix exorbitant » ; mais, page 80, il dit que « les habitants tirent de grands » bénéfices des détenus et des troupes, etc. » Il est un fait incontestable, c'est que la résidence de Napoléon dans l'île a causé un dommage incalculable à la compagnie des Indes, et à la majeure partie des habitants, outre qu'elle coûte annuellement à l'Angleterre cinq cent mille livres sterling (12,000,000 de francs), pour défrayer les dépenses occasionnées par la garnison, un état-major nombreux, un vaisseau de 74, une escadre, le prix énorme des transports, les dommages éprouvés par la mer, et la maison de Napoléon, sans compter les places qu'on a créées, et les sinécures dont

jouissent des favoris, entre autres celles accordées à sir Thomas Reade, qui fait fonctions d'adjudant général et d'inspecteur de police, aux appointements de 43,000 francs; au lieutenant colonel Lyster, de 24,000 francs, et à celles de M. Baxter, et du lieutenant colonel Wynyard, de la même somme à chacun.

Je m'acquitterais mal de ce que je dois au public, si j'oubliais de dire que le brigadier général Bingham, commandant en second, et lieutenant colonel du 53e régiment, ne reçoit que 33,600 francs, tandis que sir Thomas Reade, qui n'est que capitaine au 27e régiment, en reçoit 43,000, outre beaucoup d'autres avantages!!

Si la remarque contenue dans la 95e page, au sujet de la dureté avec laquelle on traite les officiers de marine auxquels on n'alloue que leur paye ordinaire, tandis que celle des officiers de terre est presque doublée,

eût été faite par une autre plume que celle de l'auteur des *Faits*, il y a lieu d'espérer qu'elle aurait excité le degré d'attention qu'elle mérite. Quelqu'étrange que la chose paraisse, je me joins de cœur à l'auteur de cet article intéressant; et pour procurer une espèce de crédit au moderne Munchausen, je vais ajouter ici un fait nouvellement arrivé. Un jeune gentleman, du nom de Wardle, aspirant de marine à bord du vaisseau de Sa Majesté le *Laocoon* qui, en 1817, obtint une place d'enseigne dans le 66e. régiment, en garnison à Sainte-Hélène, tout en débarquant pour rejoindre son corps, jouit de la même paye que le capitaine qu'il venait de quitter : j'ajoute que par les réglements de l'île, un lieutenant des troupes de terre qui a sept ans de service, reçoit autant en un mois qu'un lieutenant de vaisseau en trois!!! Il est nécessaire d'observer en ontre que l'armée a autant de droits que la marine à se procurer des provisions du cap de Bonne-Espérance ; l'une et l'autre

ayant un égal nombre de tonneaux à leur disposition dans les bâtiments de transport.

Quoique je n'aie plus l'honneur d'appartenir au service de la marine, je n'en ai pas moins de zèle pour les intérêts de mon pays, intérêts qu'on ne peut conserver et augmenter, qu'en encourageant et en récompensant la source la plus légitime et certainement la plus abondante de la grandeur nationale, de nos richesses et de notre prospérité!

A la page 97, l'auteur, suivant sa louable coutume de dire des faussetés, parle d'un gentleman qu'il suppose auteur des lettres de Sainte-Hélène, et qu'il dit être officier à la demi-solde. Calomniateur déhonté, il avance que cet officier a manqué à sa parole d'honneur, lorsqu'il était prisonnier de guerre en France. Ce fait est de toute fausseté, l'auteur présumé des lettres de Sainte-Hélène était, dans le temps dont il parle,

confiné dans une étroite prison à Bitche et *point sur sa parole*. Ce fut de là qu'il s'échappa. Il a du reste trop d'honneur pour s'être procuré la liberté en manquant à sa parole, ou pour compromettre sa réputation, en annonçant des calomnies telles que celles dont l'ouvrage de l'auteur des *Faits* fourmille.

Aucune des assertions de l'auteur des lettres de Sainte-Hélène n'ayant été démentie, et par une bonne raison, c'est qu'elles sont incontestables, que les détails en sont authentiques, quelque peine qu'ait prise l'auteur des *Faits*, il n'a pas pu prouver le contraire de ce qui y est avancé. Parce que Napoléon jouissait d'une bonne santé en 1817, le libelliste infère delà qu'il était bien portant en 1818. Je passe sous silence les injures grossières qu'il dit de sir Pulteney et lady Malcomb. Je ne perdrai pas plus de temps à analyser cette brochure; je dois néanmoins citer l'assertion qui se trouve en

italique page 197, savoir : « Il donna au » canonnier une lettre de change à vue, » sur Londres ». C'est mentir grossièrement de propos délibéré, car sir Hudson Lowe garda la lettre de change du comte Bertrand, l'envoya au secrétaire d'état, et ne donna au canonnier qu'une reconnaissance portant qu'il avait à lui une lettre de change de la valeur de 300 livres sterling (7,200 fr.). La conséquence de ce procédé fut que le canonnier ne reçut la lettre de change que quatorze mois après, et que l'argent qui avait été déposé entre les mains de celui sur lequel elle était tirée, étant épuisé, elle fut protestée. Page 119, il nie la véracité d'une lettre insérée dans le *Morning-Chronique*, qui avançait qu'il avait été défendu à plusieurs personnes de parler à madame Bertrand ; et pour prouver son dire, il assure qu'il a vu le lieutenant Jakson, officier d'état-major, le docteur Verling, de l'artillerie, et le capitaine Nicholls, du 66e, se promener avec cette dame. Ces officiers

sont des personnes privilégiées, et tous trois attachés, par sir Hudson Lowe, à l'établissement de Longwood: le docteur Verling en qualité de chirurgien, le capitaine Nicholls, comme officier d'ordonnance, et le lieutenant Jackson, comme surintendant des travaux. J'ignore si ce dernier n'a pas d'autres devoirs à remplir à Longwood; je sais qu'à mon départ de Sainte-Hélène, l'un de ces officiers était chargé de suivre les Français, lorsqu'ils se rendaient à James-town. Je tiens de bon lieu, et je crois la chose vraie, que madame Bertrand a fait des remontrances à sir Hudson Lowe, contre la défense qu'on avait faite aux officiers du 66e de lui parler. Je sais de science certaine, qu'avant mon départ de l'île, le lieutenant-colonel Lascelles avait interdit à plusieurs officiers de ce régiment de fréquenter les Français. Un marchand ne peut présenter son mémoire, ni une *blanchisseuse* le sien, avant qu'ils n'aient été examinés par le gouverneur lui-même, ou par ses

agents ; les domestiques anglais , mâles ou femelles appartenant à l'établissement, ne peuvent apporter la moindre bagatelle, sans que l'officicier d'ordonnance, et quelquefois sir Thomas Reade lui-même, n'aient scrupuleusemet passé la revue de ces articles. Tous ce qui sort de Longwood pour être porté en ville, jusqu'au linge sale, est sujet à une inspection. Celui de madame Bertrand a été examiné par l'adjudant-général d'une manière qui aurait répugné à un caporal prussien.

Le panégyriste de sir Hudson Lowe dit, page 124, qu'il s'entretenait toujours en italien avec Napoléon, auquel il manifestait les plus nobles sentiments. Ces deux assertions sont dénuées de fondement : Napoléon et le gouverneur n'ont conversé qu'une seule fois en cette langue à leur première entrevue, du quatre ou du cinq ; quant au torrent d'invectives contre la *nation anglaise* attribuées à Napoléon, si, de

lui avoir dit que « par acte du parlement il devait être traité comme prisonnier de guerre; mais que sir Hudson le traitait pire qu'un galérien ou qu'un criminel, car même les derniers avaient la permission de recevoir tous les journaux et les livres qu'ils désiraient, choses qui lui étaient refusées ; » si, dis-je, cette manière de s'exprimer peut être regardée comme injurieuse à la nation, notre langage ne sera plus intelligible. Un officier de marine, de la plus grande distinction, était présent à cette conversation. L'auteur, page 120, prend congé de ses lecteurs, en les assurant qu'après avoir examiné son ouvrage avec la plus scrupuleuse attention, il ne trouve pas un seul fait qui ne soit confirmé par des autorités respectables. Un appel à la croyance, est puissant sans doute à ses propres yeux, mais en parlant des événements arrivés à Sainte-Hélène, qu'il dément comme faux, il aurait dû dire que les pièces officielles qui les contenaient avaient été écrites à Long-

wood, sous les yeux même de Napoléon; et quoique je ne pense pas que ses dénégations puissent avoir aucune influence sur le public, lorsqu'il parle de la détention et du traitement qu'éprouve le monarque détrôné, je suis malgré moi forcé de ne pas quitter la plume, que je n'aie donné à la nation des détails qui serviront de réponse au panégyriste de sir Hudson Lowe dont il vante, comme je l'ai observé ailleurs, les *aimables* qualités. Je dois repousser plus particulièrement encore les assertions mensongères contenues dans la page 121 des *Faits* écrites pour tromper la nation, savoir: « que le traitement qu'éprouve Napoléon à » Ste.-Hélène, loin d'être dur et insuppor- » table, est au contraire en tout point agréa- » ble et doux (mettant à part les soins de » le garder); qu'on a pour lui les attentions » les plus délicates; qu'on lui procure tout » ce qui peut satisfaire son caprice ou ses » fantaisies; que sa table est servie avec » profusion; que ses écuries renferment les

» meilleurs chevaux de l'île, et qu'enfin
» la résidence est agréable et commode. »
Ayant parcouru ce paragraphe, que rien n'égale en effronterie et en faussetés, le lecteur est prié de ne pas perdre de vue, en me suivant, les parties détachées de la masse des matériaux que ma résidence à Sainte-Hélène m'a mis à même de ramasser.

En juillet 1816, M. Hobhouse envoya à sir Hudson Lowe son ouvrage sur la France, avec prière de l'offrir à Napoléon. On ne le fit pas, on n'en eut même connaissance que par l'inadvertance d'un officier d'un rang élevé, qui avait vu, par hasard, cette brochure à la maison de la Plantation. Trouvant qu'il ne pouvait plus la cacher, le gouverneur dit « qu'il l'avait gardée parce qu'elle ne lui était pas parvenue des bureaux du secrétaire d'état ; et encore parce que la *conduite politique de lord Castlereagh y était censurée*. Sir Hudson Lowe observa, en outre, qu'il ne voulait

pas que le général Bonaparte eût connaissance que l'impression et la vente de pareils livres fussent permises en Angleterre, et encore moins lui permettre la lecture d'un livre qui *parlait mal de lord Castlereagh.* La découverte faite, sans malice, par ce brave officier, fut accidentelle, et ne croyant pas que le gouverneur eût voulu priver Napoléon d'un livre dans lequel sa gloire militaire recevait des éloges, il en parla à Longwood. Cette inadvertance fut considérée par sir Hudson Lowe comme un crime énorme ; en conséquence il en fit son rapport de la manière la plus désavantageuse, comme on l'a su par la déclaration triomphante faite à des passagers qui se rendaient en Europe, qui avaient demandé des nouvelles de cet officier à sir Hudson Lowe et à sir Thomas Reade : « Oh ! le colonel » c'en est fait de lui ! vous pourrez le trou» ver en Angleterre ; mais de par Dieu, » vous ne trouverez pas son nom sur la » liste de l'armée. ». Heureusement pour

lui, cependant, l'illustre commandant en chef actuel ne se laisse pas influencer par de telles gens, et le brave officier se trouve toujours sur la liste d'une armée dont il est un des ornements, comme les blessures qu'il a reçues au service de son pays le prouvent. Un rapport de la même espèce fut envoyé contre un officier d'artillerie, parce qu'il avait écouté la lecture de l'extrait de la lettre du comte de Montholon, du 23 août 1819, et n'eut pas plus de succès.

Lorsqu'un vaisseau marchand arrive à Sainte-Hélène, le capitaine est obligé d'envoyer à sir Hudson Lowe la liste de tous les livres, brochures, etc. et il insiste pour qu'on porte chez lui, avant d'être mis en vente, tous les ouvrages qui traitent de politique. Tous les exemplaires des ouvrages intéressants, particulièrement les numéros de la *Revue d'Edimbourg*, sont achetés par le gouverneur et son adjudant général, prétendant quelquefois que c'est pour les en-

voyer à Napoléon, mais en réalité c'est pour l'empêcher de les lire, comme cela arriva de ceux apportés par les vaisseaux les *Mangles* et le *Phénix* (1), sur les 6 et 7 juin 1818. Ils sont obligés, de la même manière et pour les mêmes raisons, de re-

(1) Sir Hudson Lowe et Sir Thomas Reade achetèrent cinq exemplaires d'un ouvrage, du capitaine Buun, sous prétexte qu'on en enverrait deux ou trois exemplaires à Longwood : il est inutile de dire qu'on n'y en envoya point.

Depuis l'arrivée de sir Hudson Lowe à Sainte-Hélène, en avril 1816, il arriva à bord du *Phaéton* des caisses de livres, et depuis ce temps-là jusqu'en août 1818, le gouvernement n'a envoyé à Longwood que trente-quatre volumes, et aucun journal français. Parmi ces trente-quatre volumes envoyés comme ouvrages nouveaux, il y en avait plusieurs qui avaient été publiés du temps que Napoléon gouvernait la France. Soit que cette méprise vînt de l'inadvertance de quelqu'agent de lord Bathurst, ou de sa malice, c'est au lecteur à décider cette question : Napoléon se contenta de dire : « *C'est une bassesse dont je ne* » *croyais pas même que lord Bathurst fût capable.* »

mettre au gouverneur tous les journaux qu'ils ont en leur possession, à leur arrivée dans l'île. Tout, jusqu'aux papiers publics envoyés par le gouvernement, était examiné par sir Hudson Lowe qui retenait souvent ceux qu'il lui plaisait, et ne les faisait remettre à Longwood que dix à douze jours après leur arrivée, et encore les uns après les autres. Ces faits sont connus à la maison de la Plantation et à Longwood. Les journaux adressés à des sujets de l'empire britannique étaient saisis à la poste aux lettres, et personne n'était autorisé à prêter aux Français ni papiers-nouvelles, ni livres. Sir Hudson Lowe m'a défendu à moi-même d'en prêter, et d'en communiquer le contenu à Napoléon, ni à qui que ce fût de sa suite (1), sous peine d'être considéré comme

---

(1) Sir Hudson Lowe a essayé de me forcer à lui donner les titres des livres que j'achetais, ou que je recevais; et le 12 septembre 1817 il me tint un propos inusité entre gentlemen, parce que j'avais

porteur d'intelligences prohibées, crime qui, par une de ses proclamations, était déclaré *félonie* et puni comme tel (1).

Des vêtements pour Napoléon et sa suite, commandés à Londres par le gouverneur, n'ont été envoyés Longwood que plusieurs semaines après l'arrivée du bâtiment qui les avait apportés : c'est ce qui est arrivé lorsque les vaisseaux de transport, les *Man-*

---

en ma possession les pamphlets suivants, sans lui en avoir donné connaissance, savoir :

Le Magasin des dames	janvier	1817.
Le nouveau Magasin mensuel . .	*idem* . .	*idem*.
Le Magasin européen	décembre	1816.
La Revue électrique.	janvier	1817.
Le Magasin des Gentlemen . . .	décembre	1816.
La Revue mensuelle	*idem* . .	*idem*.
Le Répertoire d'Ackerman . . .	janvier	1816.

Il m'ordonna de lui envoyer tous ces pamphlets et je ne les ai jamais revus depuis.

(1) Cette pièce curieuse, où l'on voit que le gouverneur s'arroge le pouvoir législatif, se trouvera dans l'appendice.

gles et *Lady Carington*, apportèrent des caisses, *les Mangles* le 7 juin; ces caisses ne furent envoyées à Longwood que dans le mois de juillet suivant; d'autres effets débarqués du second de ces transports le 28 juin, n'arrivèrent à leur destination que le 30 juillet; quoique les Français eussent le plus grand besoin des articles contenus dans ces caisses et les eussent demandés plusieurs fois.

Les ouvriers envoyés par le gouvernement pour réparer Longwood, en furent retirés avant qu'ils eussent à moitié fini l'ouvrage, pour le service de sir Hudson Lowe et de son adjudant-général. Il fallait attendre un temps infini pour les moindres choses; ainsi un fauteuil, demandé pour Napoléon le 28 octobre 1816, ne fut livré qu'en mai 1818. Des meubles, tels que sophas, garde-robes, bois de lit, des chaises, etc., envoyés par le gouvernement pour l'usage de Napoléon, sont restés à la maison de la Plan-

tation et à la maison d'alarme ; et *une douzaine de chemises envoyées à Napoléon, pour lui-même*, ont été vues chez une personne qu'on assure être parente de sir Hudson Lowe.

Il faut observer que cela est arrivé lorsque les Français achetaient au poids de l'or les articles de cette nature.

L'empressement avec lequel on saisissait toutes les occasions de priver Napoléon de tout ce qui pouvait lui faire supporter sa prison, se verra clairement en lisant le paragraphe suivant. Pendant sa maladie, il s'amusait quelquefois à regarder par la fenêtre avec son télescope (1). Voulant le conserver pour son fils, il me pria de lui acheter une lunette d'approche, aussitôt que les transports arriveraient d'Angleterre (on les attendait d'un moment à l'autre). En juin 1818, j'en vis une très-belle, montée

(1) C'était le même qu'il avait aux batailles d'Austerlitz, d'Iena, de Friedland, de Wagram, etc.

sur un pied, et par conséquent très-commode pour un malade; elle venait d'être mise en vente par le capitaine Thompson du Phénix; je l'examinai, et je dis que je l'achèterais si elle convenait à une personne qui résidait à Longvood. A mon retour je dis à Napoléon que j'avais trouvé une excellente lunette, que je me flattais qu'elle lui conviendrait sous tous les rapports. Le lendemain, le maître d'hôtel en fit l'acquisition pour la somme de seize livres sterling (384 francs); il la fit porter chez un artiste pour la nettoyer et placer les verres proprement. Afin de priver Napoléon de cette bagatelle, sir Thomas Reade fut trouver le capitaine, et lui offrit 96 francs de plus que le prix convenu avec le maître d'hôtel et acheta la lunette pour le gouverneur (1), défendant en même temps de dire à qui que ce fût le nom de l'acheteur.

---

(1) En décembre 1816, cet humain chevalier dit au gouverneur qu'il faisait bien de garder les livres

La manière dont sir Hudson Lowe communiqua à madame la comtesse Bertrand la nouvelle de la mort de sa mère, mettra le lecteur à même d'apprécier le caractère de cet *excellent homme, dans le cœur duquel la valeur, la bonté et la charité, se disputent la prééminence*. Lorsque la nouvelle de cet événement parvint à Sainte-Hélène, madame Bertrand était enceinte; elle avait précédemment beaucoup souffert d'une fausse-couche, et était hors d'état de résister au coup que devait nécessairement lui porter cette fatale nouvelle. Pour le détourner, je fis une représentation *officielle* à M. le gouverneur; elle fut accompagnée de la prière

---

de Napoléon, puisqu'il ne voulait pas condescendre à ses désirs. Ces nobles sentiments furent exprimés peu après le refus qu'avait fait Napoléon de recevoir quelques amis de sir Hudson Lowe, refus qu'il accompagna de ces paroles remarquables : « *Les gens qui sont dans un tombeau, ne reçoivent pas de visites.* »

que faisait le comte Bertrand d'obtenir que, jusqu'à ce que l'esprit de la comtesse fût préparé à recevoir la communication d'un événement aussi malheureux, les lettres qui viendraient de France ne lui fussent pas envoyées chez lui, mais au logement de l'officier d'ordonnance, qui le préviendrait et les lui remettrait, afin que madame Bertrand, ignorant l'arrivée de ces lettres, ne demandât pas à en connaître le contenu. Je prévins aussi sir Hudson Lowe que lorsque madame Bertrand serait en état d'apprendre, sans danger, le malheur qui lui était arrivé, j'aurais l'honneur de le lui faire savoir. L'officier d'ordonnance fit la même chose de la part du comte. Le gouverneur acquiesça à toutes ces prières jusqu'au temps du départ du commissaire autrichien, M. le baron Sturmer. Madame la baronne Sturmer est une jeune et belle Française que madame Bertrand, qui ne l'avait vue depuis longtemps, déclara vouloir aller embrasser avant son départ qui devait avoir lieu sous peu

de jours. Dans le même temps (le 26 juin) arriva à Sainte-Hélène le vaisseau de transport, *Lady Carington*, à bord duquel se trouvait une jeune femme nommée Marie Hall, que lady Jerningham, avec l'autorisation de lord Bathurst, envoyait à madame Bertrand sa nièce, en qualité de femme de charge. Lady Jerningham avait remis à Marie Hall une lettre, au commencement de laquelle elle parlait de la mort de la mère de madame Bertrand, comme d'une chose arrivée depuis long-temps. Sir Hudson Lowe prit la lettre des mains de la jeune femme, la lut, *la cacheta, y mit l'adresse de sa propre main, et l'envoya directement à madame Bertrand, qui la reçut en l'absence de son mari!* Décrire le choc terrible qu'une nouvelle annoncée avec si peu de ménagement, causa à une fille idolâtre de sa mère, c'est une tâche au-dessus de mes forces; elle eut des conséquences épouvantables. Une violente attaque de nerfs fut tellement prolongée que sa vie sembla dans

le plus grand danger. Heureusement que peu de jours auparavant madame Bertrand avait fait une seconde fausse couche; je dis, heureusement: car si cet accident ne lui fût pas arrivé, elle eût certainement perdu la vie; elle était encore si souffrante lors de mon départ, qu'elle ne quittait pas la chambre. Les personnes qui osaient donner aux exilés les moindres marques de sensibilité, s'exposaient à encourir la disgrâce des commensaux de la maison de la Plantation. Je pourrais donner plusieurs preuves de ce que j'avance ici. Celle que je vais raconter suffira pour faire connaître au lecteur l'esprit qui règne dans l'île. Le capitaine du vaisseau de S. M., *la Tortue*, arriva d'Angleterre à Sainte-Hélène en mars 1817, temps où les Français étaient à la demi-ration. Peu après son débarquement il obtint un *laissez-passer* pour aller voir madame Bertrand. A un ou deux jours de là, il envoya en présent, à Longwood, trois jambons et un petit baril de biscuit d'Améri-

que (1). Le lendemain de cet acte de générosité, le capitaine dîna chez M. Balcombe, à la campagne; sir Thomas Reade y dînait aussi. Après dîner, comme personne ne peut voyager, passé neuf heures du soir, sans être muni d'un contre-seing, le capitaine en demanda un au preux chevalier qui, toujours prêt à nuire, lui en donna exprès un faux, et eut la bassesse de s'en vanter le jour suivant, ajoutant qu'il l'avait fait pour que le coquin, qui avait donné du biscuit à madame Bertrand, fût arrêté par les sentinelles et passât la nuit au corps de garde. La malice de l'adjudant-géneral, heureusement pour le capitaine, tourna à sa honte; car un M. Berry qui s'en retournait aussi à la ville, et auquel le major de place avait délivré un véritable contre-seing, l'emmena avec lui. Un M. Prince, homme infiniment respectable, fut renvoyé de l'île

---

(1) Dans ce temps là le pain qu'on envoyait à Longvood était détestable.

et forcé d'abandonner son bureau d'affaires, la part qu'il avait dans les marchandises contenues dans deux grands magasins, et plusieurs créances considérables, parce qu'il avait eu le malheur de donner à crédit quelques articles à madame Bertrand et qu'il avait prêté à son mari, par petites sommes de six cents francs à la fois, jusqu'à la concurrence de celle de 3,600 francs, quoiqu'il eût préalablement reçu la permission de lui avancer cet argent, de sir George Cockburn et de sir Hudson Lowe lui-même. (1)

La conduite que tint le gouverneur envers le comte de Las Cases, après son départ de Sainte-Hélène, mérite qu'on la fasse con-

(1) J'ai appris que ce Monsieur, qui était munitionnaire du vaisseau de la compagnie l'*Orwel*, n'eut pas la permission de descendre à terre en février dernier, pour arranger ses affaires, lorsque son vaisseau toucha à Sainte-Hélène.

naître. Lors de son arrestation et pendant qu'il était en prison, le gouverneur lui fit dire de faire un résumé des griefs dont se plaignaient les habitants de Longwood, et de le coucher sur le papier. Le comte se conforma à cette invitation. Sur le point de quitter l'île, il exposa à sir Hudson Lowe que comme le résumé qu'il avait rédigé n'était pas connu des Français, il était essentiel, pour suivre les règles de la justice, de le leur faire communiquer en même temps qu'il en prendrait connaissance lui-même. Pour l'accomplissement de cette mesure, il proposa de le déposer cacheté entre les mains de M. le brigadier général, sir George Bingham, sous la condition expresse qu'il serait communiqué simultanément à M. le gouverneur et aux prisonniers de Longwood. Cet arrangement fut agréé de part et d'autre; et sir Hudson Lowe, en présence (je crois) de sir George Bingham, donna sa parole d'honneur aux comtes Bertrand et Las-Cases qu'il serait fidèlement

exécuté. Peu après le départ du comte Las-Cases, le gouverneur parvint à s'emparer du manuscrit, l'ouvrit, le lut, mais se garda bien d'en communiquer une syllabe aux exilés. Profitant de l'information qu'il venait d'acquérir si honorablement, il eut recours à un artifice bien digne du système qu'il a établi à Sainte-Hélène. Il me prescrivit de prévenir Napoléon, que le comte Las-Cases, pendant sa détention, avait avoué que les restrictions imposées sur les Français à Longwood n'étaient que pour la *forme*, et que, conjointement avec le reste des Français, il avait fait tous ses efforts pour empoisonner l'esprit de son maître par des calomnies et par des faussetés, ajoutant que le fait était de toute vérité, puisqu'il l'avait par écrit, et de la propre main du comte Las-Cases. Il me cita même une sentence de cet écrit, qu'il m'invita à répéter à Napoléon, savoir : « Nous avons fait tout voir à » Napoléon à travers un voile *teint de sang.* » « *Ma foi*, s'écria Napoléon, *quand on voit*

» *le bourreau, on voit toujours du sang !* »

Il ajouta avec cette pénétration et cette vivacité d'esprit qui le distinguent si éminemment : qu'il était convaincu que tout ce que » je venais de dire ne pouvait être qu'une » invention de sir Hudson Lowe, ou bien » qu'il avait falsifié quelque passage de l'é- » crit de Las-Cases. Que le comte devait » avoir été singulièrement peiné du traite- » ment qu'on lui faisait souffrir, doué comme » il l'était d'une rare sensibilité de coeur : » lui qui n'avait jamais cessé de lui parler » de la nation anglaise en des termes d'en- » thousiasme et d'admiration ; qu'il était » certain qu'il s'était exprimé avec force et » avec franchise, sur une conduite si oppo- » sée à la générosité, aux sentiments libé- » raux qu'il a toujours attribués au peuple » anglais ; mais que le traitement que les » Français avaient éprouvé était si barbare, » qu'il était inutile de perdre du temps à » expliquer la conduite de ceux qui l'a- » vaient ordonné. » Napoléon avait parfai-

tement raison, car on ne communiqua à Longwood que les phrases qu'on va lire : *lui*, (Napoléon) « avait paru quelque temps » incertain, après que nous nous fûmes » expliqués sur votre conduite. » Cette phrase était accompagnée de plaintes par écrit, contre le comte Las-Cases, l'accusant d'avoir sciemment représenté la conduite du gouverneur sous un faux jour. Les lettres du comte, que nous avons citées, donnent des détails satisfaisants sur cette honteuse transaction.

Malgré la note bien soignée que l'auteur a consignée dans les pages 125 et 126 de son libelle, pour représenter sous les couleurs les plus favorables, la nouvelle maison qu'on préparait pour Napoléon ; je n'hésite pas à affirmer que, placée dans un endroit aussi stérile et aussi exposé que la vieille grange, ce n'était par conséquent pas la peine de changer. Lorsque, par l'intermédiaire des comtes Bertrand et Montholon,

sir Hudson Lowe fit demander à Napoléon où il voulait qu'on érigeât ce nouveau bâtiment qu'on lui destinait, il répondit : « Faites choix d'un site où il y ait de l'eau, » de l'ombre, de la verdure, et qui soit à » l'abri des vents alisés. » Il est évident par le résultat, que Napoléon avait bien prévu que cette demande n'était qu'un jeu. De plus, lorsque cette habitation sera achevée, l'insalubrité d'une maison neuve et humide se joindra aux inconvénients des localités, et la rendra aussi peu supportable que l'ancienne résidence. En janvier dernier, Napoléon, qui n'était pas sorti de sa chambre depuis près de six mois, fut se promener vers le lieu où l'on bâtissait sa nouvelle demeure. Après l'avoir considérée avec attention, il pria le général Montholon de dire à l'officier d'ordonnance qu'il ne l'habiterait jamais. « Si elle est pour lui, » dit le général Montholon, au capitaine Nicholls, « comme cela n'est pas douteux, il me » charge de vous déclarer qu'elle est tout-

» à-fait inconvenable, et qu'il ne l'habitera » jamais. » Si lord Bathurst ou sir Hudson Lowe eussent désiré que Napoléon eût été convenablement et aussi agréablement logé qu'on puisse l'être dans cette misérable île, il fallait le loger à la maison de la Plantation qui est la meilleure, ou lui en bâtir une à Rosmary-Hall, ou près de celle du colonel Smith où il y a de l'ombre et de l'eau, et où l'on est à l'abri du vent du sud-est.

Napoléon, vu la grande, pour ne pas dire l'extrême sensibilité de ses organes et de ses membranes, particulièrement celles du nez, etc., est singulièrement sujet aux catharres, dont il a eu des attaques violentes. Par cette raison la situation découverte et exposée aux vents, telle que celle de Longwood, rend cette résidence dangereuse pour lui, comme le prouvent les rhumes sévères et autres affections inflammatoires dont il a été attaqué, lorsqu'il sortait en plein air. L'effet délétère d'un

vent froid, même sur les plantes, dans une position semblable à celle de Longwood, a été suffisamment prouvé plus haut, et confirmé par le témoignage du doyen du conseil de l'île ; et qu'ainsi il est impossible de s'y procurer de l'ombre en y plantant des arbres, parce qu'ils n'y viendraient pas.

Des occurrences extraordinaires ayant précédé mon départ de Sainte-Hélène, prouvent si clairement la manière dont la justice est administrée dans cette colonie, que je me crois obligé d'en faire part au public.

Tandis que j'étais occupé à préparer des médicaments que je laissais au valet de chambre de Napoléon, et que je lui expliquais la manière de les lui administrer (c'était le 25 juillet 1818), le lieutenant colonel Wynyard, secrétaire militaire de sir Hudson Lowe, se rendit dans mon appartement, à mon insu, et prit sur lui d'ordonner à mes domestiques d'emballer mes

effets, ce qu'ils furent obligés de faire, dans des malles qui ne fermaient pas. En rentrant chez moi, je pris tout l'or que je possédais, environ deux cents livres sterling (4800 f.), et je consignai six ou sept cents piastres (3150 à 3675 f.) à M. le capitaine d'ordonnance Blakeney, avec prière de me les renvoyer le lendemain. Je pris aussi sur moi deux tabatières dont Napoléon m'avait fait présent, et j'attachai à la chaîne de ma montre un camée de grand prix. Je mis dans mon écritoire de voyage, des bijoux dont quelques-uns étaient d'une valeur considérable ; cette opération fut faite en présence de trois témoins, et je quittai Longwood, après avoir obtenu la promesse de M. le lieutenant colonel Wynyard, auquel devant mes domestiques j'observai que mes malles ne fermaient pas, que mes bagages n'iraient cette nuit là pas plus loin que Hutgate. Au lieu de tenir sa promesse, le moment où je fus parti, fut le signal qu'il attendait pour monter à

cheval, et galopper à Hutgate, attendre l'arrivée de mes équipages : aussitôt qu'ils le furent, il força mes domestiques à les remettre entre les mains des personnes employées par le gouvernement, et à se rendre sur-le-champ en ville, ordonnant cependant à l'un d'eux de revenir le lendemain, avec promesse qu'on lui remettrait mes effets. Suivant cet ordre, mon domestique Jones se rendit à Hutgate, d'après le signal qu'on était convenu de faire à la maison de la Plantation ; mais à son arrivée, au lieu de recevoir mes effets, on se saisit de lui, on le jeta dans le corps de garde où il fut retenu prisonnier, sans qu'on lui permît de regarder mes effets.

Le jour suivant je me rendis chez l'amiral Plampin qui me fit prévenir, par son secrétaire, que je devais me rendre en Angleterre à bord du *Griffon*, et qu'il me permettait de rester à terre, jusqu'à ce que le vaisseau fût prêt à mettre en mer. A

mon retour à la ville, désirant connaître quel serait le chirurgien qui serait nommé pour prendre soin de Napoléon, j'écrivis au major Correquer, pour qu'il en fît part au gouverneur, que j'avais recommandé à Napoléon quatre médecins, parmi lesquels il pouvait choisir. On me renvoya ma lettre le lendemain, sans qu'on m'eût fait l'honneur de l'ouvrir. Peu après, M. Weston, *geôlier de la prison de l'île*, vint me dire « que, par ordre de *sir Hudson Lowe, il* » *devait me conduire hors de l'île, sous* » *une heure de temps, et que je ne devais* » *pas faire un pas de plus vers la ville.* » Je lui demandai ses pouvoirs, il me montra un ordre écrit, dont il voulut bien me laisser prendre copie et qu'il signa (1).

Il me fut impossible de voir mes amis : un signal ayant été fait pour appeler à terre un

---

(1) On trouvera dans l'Appendice copie de cet ordre, N° X, et copie de ma lettre à M. Brooke, N° XI.

lieutenant du *Griffon*, je me rendis à bord, escorté par le geôlier et deux espions de police, après avoir porté plainte à M. Brooke contre l'illégalité des mesures dont j'étais la victime.

Le lendemain matin, je fus informé que mes effets avaient secrètement été visités à Hutgate, et tous mes papiers examinés scrupuleusement. Aucun de mes créanciers ni de mes débiteurs ne put obtenir d'avoir accès auprès de moi ; il me fut également impossible d'aller à terre pour arranger mes affaires. Un officier du soixante-sixième régiment qui, par l'entremise du brigadier général sir Georges Bingham, fut chargé de balancer mes comptes, ne put venir à bord pour prendre les informations nécessaires à ce sujet. Plusieurs officiers de l'armée, et quantité des plus considérables habitants de l'île firent de vains efforts pour obtenir la permission de me voir, et pour prix de l'amitié qu'ils me portaient, ils reçurent les reproches les plus amers, accom-

pagnés de menaces. Mais comme il n'était pas au pouvoir de sir Hudson Lowe d'empêcher les officiers de marine de me rendre visite, tout ce qu'il put faire, fut de placer un espion sur Ladder-Hill (Mont de l'échelle) avec ordre de prendre le nom des personnes qui viendraient à bord, et de lui en faire le rapport. J'ai la satisfaction de dire que presque tous les officiers de marine et de tous grades, grossirent la liste que l'espion porta à sir Hudson Lowe.

Mardi 28, après m'avoir privé de mes vêtements l'espace de trois jours, on m'envoya partie de mes effets. En ouvrant mon écritoire en présence du lieutenant Parker du *Griffon*, je vis qu'on avait profité du temps que mes effets etaient entre les mains des agents du gouverneur, où ils restèrent depuis le moment où le lieutenant colonel Wynyart s'en était emparé jusqu'au 27e jour qu'ils furent remis à mes domestiques en présence des lieutenants Codd et Reardon du soixante-

sixième pour enlever *tous les articles de bijouterie qu'il contenait, excepté un collier de cornaline de peu de valeur.*

Après avoir fait un examen scrupuleux de mes malles, j'écrivis la lettre suivante à M. l'amiral Plampin.

A bord du vaisseau de S. M. le Griffon.

Monsieur.

C'est à regret que je m'adresse à vous au sujet des pertes que j'ai essuyées, en conséquence des procédés inouïs et arbitraires employés contre moi par l'autorité civile de l'île.

Mon bagage, que, par l'ordre du lieutenant colonel Wynyard, l'on a enlevé de Longwood, samedi 25, à huit heures du soir, pour le porter à Hutgate, a été retenu jusqu'à lundi; mes domestiques forcés de l'abandonner (malgré que j'eusse prévenu le lieutenant colonel que mes malles n'avaient ni serrure, ni cadenas), mon bagage, dis-je, a été visité clandestinement; mon écritoire de voyage a été forcée,

et l'on y a enlevé les effets suivants, *savoir*, une montre d'or avec sa chaîne et plusieurs cachets et clefs de même métal, un onyx d'un grand prix, sculpté et monté en or, une aiguille d'or, un brillant de prix, une bague de diamants, une autre avec une aigue-marine, une autre avec un œil de chat, et autres articles de bijouterie, etc. Tous ces articles m'étaient infiniment précieux, les ayant reçus en présent.

J'ignore combien d'argent j'ai perdu, ne sachant pas combien de piastres j'avais en ma possession (1).

Je ne puis juger, Monsieur, des intentions des personnes qui autorisent de pareilles déprédations, mais je suis certain que par tous les principes de la probité la moins rigoureuse, il fallait ordonner, en cas que l'examen de mes bagages fût indis-

---

Je suis loin d'inférer de là que le capitaine Blakeney ait eu la moindre part à cette affaire, excepté qu'il s'est chargé de mon argent et qu'il l'a remis au lieutenant Reardon du 66e régiment.

pensable, qu'il se fît en ma présence, celle de mes domestiques ou de quelque personne nommée par moi, et qu'enfin un de mes domestiques fût resté avec eux depuis leur sortie de Longwood, jusqu'à ce qu'ils m'eussent été rendus.

Je ne parle pas des grandes pertes que j'ai faites, en conséquence de mon expulsion précipitée de Longwood et de Sainte-Hélène, ni de la manière insultante, autant qu'arbitraire, avec laquelle j'ai été traité. J'ai cru devoir m'adresser à vous, en vertu de votre qualité de commandant en chef de l'arme à laquelle j'ai l'honneur d'être attaché, et avec d'autant plus de raison qu'ayant écrit au major Correquer, on m'a renvoyé ma lettre sans daigner l'ouvrir : je dois conclure de là, que ce serait en vain que je demanderais justice, et que je ne pouvais m'attendre qu'à des marques de dédain.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec le plus profond respect, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Barry O'Meara,
chirurgien de la marine royale.

A Monsieur le contre-amiral Plampin, commandant en chef à Sainte-Hélène.

Réponse.

De l'amirauté de Sainte-Hélène, le 30 juillet, à 3 heures moins un quart.

MONSIEUR,

Je reçois à l'instant votre lettre de ce jour, par laquelle vous vous plaignez des pertes que vous avez éprouvées, en conséquence de ce que vos bagages n'ont pas été surveillés à leur départ de Longwood, et de la manière dont vous avez été mis hors de Sainte-Hélène. Je ne me regarde nullement responsable de ces deux événements; j'ai néanmoins fait prendre copie de votre lettre, et je vais l'envoyer sur-le-champ au gouverneur.

Je ne puis conclure celle-ci sans vous exprimer ma surprise de ce que vous ne m'avez pas communiqué plus tôt cette affaire, et avec d'autant plus de raison que depuis hier midi on s'attendait d'heure en heure que *le Griffon* mettrait à la voile.

Je suis, Monsieur, votre très-obéissant et très-humble serviteur,

R. PLAMPIN,
contre-amiral, commandant en chef.

A M. Barry O'Meara, ex-chirurgien du général Bonaparte; à bord du vaisseau de S. M., *le Griffon*.

A la réception de cette lettre, j'en adressai une seconde à l'amiral. En voici la copie.

A bord du *Griffon*, devant Sainte-Hélène, le 30 juillet 1818. A quatre heures après-midi.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer de la raison qui m'a empêché de vous donner plustôt connaissance de ce qui m'est arrivé. Ce retard a été causé par l'absence d'un de mes domestiques (témoin matériel dans cette affaire), qui n'a eu permission de venir à bord qu'hier à midi, temps auquel le reste de mon bagage m'est parvenu. L'examen que j'en ai dû faire pour m'assurer si les effets que je croyais volés n'auraient pas été mis d'une malle dans l'autre, et cette visite minutieuse, m'ont pris beaucoup de temps, par la raison que je craignais de hasarder une assertion qui ne fût pas fondée.

J'ai l'honneur d'être, etc.

BARRY E. O'MEARA,
chirurgien de la marine royale.

A Monsieur le contre-amiral Plampin, commandant en chef.

Le 31, je fus mandé à terre par une lettre qui m'invitait à me rendre à une enquête qui devait avoir lieu au château.

Sainte-Hélène, le 31 juillet 1818.

MONSIEUR,

Le contre-amiral Plampin, ayant soumis à la considération du gouverneur une lettre à lui adressée, portant que vous aviez essuyé des pertes pendant le transport de vos bagages de Longwood à la ville ; je suis requis par son excellence le gouverneur de vous faire savoir que le magistrat en fonctions, siége maintenant, et qu'il recevra votre déposition sur les faits contenus dans la lettre que vous avez adressée à M. l'amiral.

L'officier civil, porteur de cette lettre, vous accompagnera au château, où le magistrat siége en ce moment.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
votre obéissant serviteur,

THOMAS H. BROOKE,
secrétaire du gouvernement.

A l'écuyer Barry O'Meara.

A peine étais-je arrivé à moitié chemin de la plage à la ville, que je fus arrêté par une sentinelle d'après les ordres de sir Hudson Lowe, jusqu'à ce que le major de place, Cole, quoique je fusse accompagné par l'officier civil, vint me mettre en liberté. Arrivé au château, je fus interrogé après avoir prêté serment; mes réponses furent couchées par écrit, mais par le *commandement de sir Hudson Lowe, on refusa de me donner copie de mes dépositions*. On fit le même refus à mon domestique, qui avait ainsi que moi demandé copie des siennes. J'ignore si l'on a pris des mesures pour recouvrer ma propriété et punir les délinquants, je n'ai pas eu la moindre nouvelle à ce sujet. On trouvera dans l'appendice la déposition sous serment, faite à Londres, par mon domestique, aussitôt après notre arrivée. Elle est cotée N° 11.

Indépendamment des pertes causées par le pillage de mes bijoux, j'en supportai une de plus da deux cents livres sterling, par la

raison qu'on ne me permit pas de m'expliquer avec mes créanciers, par rapport à des articles de première nécessité, que j'avais fait venir pour les exilés, et dont on me rendit responsable (1).

Malgré le silence obstiné qu'ont gardé les autorités auxquelles on a porté plainte sur le vol dont j'ai été la victime, je ne désespère pas d'obtenir, à la fin, une entière satisfaction; je n'abandonnerai pas non plus le droit que j'ai à la protection des lois qui ont été violées si ouvertement par des personnes jusqu'à présent inconnues, mais dont je poursuivrai le châtiment par tous les moyens légaux, en les exposant au mépris que leur conduite a si justement mérité.

---

(1) Comme il m'a été impossible de communiquer avec les parties intéressées, j'ai préféré payer plusieurs des mémoires qui m'ont été présentés, plutôt que de risquer de mettre qui que ce fût dans l'embarras.

J'ai présenté un faible échantillon du système établi à Sainte-Hélène par un homme que l'auteur des *Faits* veut faire passer, » pour être non-seulement on ne peut pas » plus aimable en société, doux, humain, » rigidement attaché à ses devoirs, mais » plein d'égards pour le triste sort de son » *prisonnier*, et étudiant sans cesse de » quelle manière il peut l'adoucir ! !

Les détails que j'ai donnés sur sa conduite me paraissent suffisants pour fixer le jugement du public ; je crois qu'il est grandement temps de terminer mes *Remarques* ; je les ai poussées plus loin que je n'avais intention de le faire ; mais le désir d'éclairer la nation sur un sujet qui touche à son honneur et à son caractère, m'engage à communiquer au public des lettres récemment arrivées du lieu où Napoléon est renfermé.

Depuis mon départ forcé de Sainte-Hélène, en juillet 1818, jusqu'en janvier 1819, tout traitement médical a été inter-

rompu pendant cinq mois, parce que Napoléon n'a pas voulu recevoir le chirurgien que le gouverneur voulait le forcer de prendre. Peu après ce temps-là, l'agent du général Montholon à Londres a reçu copie d'une note que ce général a adressée à sir Hudson Lowe, du 19 janvier 1819 (1), et quelques bulletins et papiers officiels dont cet agent m'a donné lecture. Il paraît, d'après ces pièces, que Napoléon a eu quatre à cinq symptômes qui présageaient qu'il était menacé d'une attaque d'apoplexie. Ces symptômes se sont déclarés plusieurs nuits de suite; et le 17 janvier, il en parut un d'une nature si alarmante, qu'on crut pour un moment qu'il était mort. Lorsque Napoléon fut un peu revenu à lui, le comte Bertrand lui proposa d'envoyer chercher le docteur Verling, il n'y voulut pas consentir. « Cette seule pro-

---

(1) Copie de cette lettre officielle, se trouvera dans l'appendice XIII.

» position (dit le comte Montholon dans la note qu'il envoya à sir Hudson Lowe) » altéra sa physionomie, et accrut son mal. » Le général Bertrand fit alors appeler le docteur Stokoe, il était une heure du matin, il n'arriva qu'au bout de quatre heures, parce que l'officier d'ordonnance n'était pas autorisé à l'envoyer chercher, sans préalablement en avoir obtenu la permission du gouverneur. Outre cela, l'Amiral qui demeure à un mille et demi, hors de la ville, devait être consulté, et avoir l'autorisation avant que d'envoyer chercher le chirurgien à bord du *Conquérant*, ce qui fit perdre beaucoup de temps. Lorsque le docteur arriva à Longwood, le comte Bertrand, vu le dangereux état dans lequel se trouvait Napoléon, lui proposa de rester attaché en qualité de chirurgien à la personne du malade, et lui soumit les articles suivants, qu'il envoya aussi au gouverneur.

Articles pour remplacer M. O'Meara, et donner à M. Stokoe le caractère de médecin de Napoléon.

1° Le docteur Stokoe est considéré comme chirurgien de Napoléon, et lui tiendra lieu du chirurgien français dont il est fait mention au décret du gouvernement britannique du 15 août 1815.

2° Il ne pourra pas être ôté sans le consentement de Napoléon, du moins par un simple ordre du gouverneur, et surtout pendant le temps que durera la maladie.

3° Il ne sera soumis, pendant le temps qu'il remplira les fonctions de médecin de Napoléon, à aucune discipline ou devoir militaires, et sera considéré comme un employé civil anglais.

4° Il ne devra rendre compte à qui que ce soit de la santé de Napoléon. Il rédigera tous les huit jours, et plus souvent si cela est nécessaire, un bulletin de la santé de Napoléon dont il fera deux exemplaires,

l'un pour être remis à un des officiers de Longwood, et l'autre au gouverneur, lorsqu'il le désirera.

5° Qui que ce soit ne s'ingérera dans les fonctions médicales; il ne lui sera imposé aucune restriction pour ses communications avec Napoléon et les Français, soit par écrit, soit verbalement, de jour comme de nuit.

6° Il ne sera tenu de rendre compte de ce qu'il verra et entendra à Longwood, qu'autant qn'il jugera que cela compromettrait son serment d'allégeance envers sa patrie et son souverain.

7° Le docteur Stokoe prend l'engagement de servir dans son office auprès de Napoléon, indépendamment de toute prévention ou esprit de parti, et comme s'il était son compatriote, et de ne faire aucun bulletin, ni aucun rapport sur sa maladie, sans lui en remettre l'original.

8° M. Stokoe en acceptant ces conditions préserve l'intégrité de tous ses droits de

citoyen, et d'officier anglais; il demande à recevoir de l'amirauté, le même traitement que son prédécesseur, et n'entend être assimilé en rien aux prisonniers français, le tout avec la permission de son chef le contre-amiral Plampin.

Longwood, le 17 janvier 1819.

Le docteur Stokoe accepta ces conditions, *pourvu que l'amiral y donnât son consentement*, et il fut introduit auprès de Napoléon qu'il trouva dans l'état décrit dans le rapport n°. I., qu'il laissa à Longwood, et dont il donna copie à l'amiral.

Rapport. N°. I.

Longwood, le 17 janvier 1819.

A la visite que j'ai faite ce matin, j'ai trouvé Napoléon dans un état de faiblesse extrême; il ressentait de fortes douleurs au côté droit dans la région du foie, avec des élancements aigus dans l'épaule. A minuit, il eut un violent mal de tête, suivi d'un

vertige qui dura environ un quart d'heure ; aussitôt qu'il fut un peu remis, il eut recours à un bain chaud, qui lui procura une puissante perspiration et le soulagea beaucoup.

Par la tendance marquée que le sang paraît avoir à se porter à la tête, il est absolument nécessaire qu'un médecin soit continuellement auprès de sa personne, afin qu'il puisse être secouru à temps, lorsque ces symptômes alarmants se déclarent, ainsi que pour le traitement journalier d'une hépatite chronique, qu'indiquent les symptômes mentionnés ci-dessus.

JEAN STOKOE,

chirurgien du vaisseau de S. M. le Conquérant.

A M. le comte Bertrand.

Le docteur n'obtint pas l'autorisation de rester à Longwood, et fut obligé de retourner à la ville, où il fut scrupuleusement examiné sur tout ce qu'il avait vu et entendu

à Longwood. Le lendemain, le comte Bertrand l'envoya chercher de nouveau, et après avoir éprouvé quelques difficultés, un permis de l'amiral Plampin, qui, parce que le docteur avait refusé de lui rendre compte de la conversation qu'il avait eue avec son patient, comme n'ayant eu aucun rapport à sa position politique; *lui enjoignit de s'abstenir de tout discours avec Napoléon, ou les personnes de sa suite, excepté de ce qui regardait sa profession!*

A son arrivée, il trouva que Napoléon avait passé une nuit exempte de l'apparence d'aucun symptôme alarmant: voici la description de la nature de sa maladie.

Rapport. N°. II.

Il paraît, d'après les symptômes d'une hépatite chronique, dont la première apparence s'est manifestée il y a environ seize mois, que c'est de là que provient le dérangement de sa santé, et quoiqu'on les

représente comme s'étant considérablement augmentés dans ces derniers temps, cependant, si j'en puis juger d'après les apparences actuelles, je ne crois pas que le danger soit imminent, quoique dans un climat où cette maladie est très-commune, il soit probable qu'elle abrégera ses jours.

Les symptômes les plus alarmants sont ceux qu'il éprouva la nuit d'avant-hier; s'ils se renouvelaient, le résultat en serait fatal, particulièrement s'il n'avait pas constamment les secours que l'art médical peut seul lui donner.

JEAN STOKOE.
chirurgien.

Longwood; le 18 janvier 1819.

A trois heures du matin le 19, le docteur fut mandé de nouveau auprès de Napoléon qu'il trouva très-mal avec une forte fièvre, comme on le verra dans son rapport N°. III, et dont il envoya copie à l'amiral Plampin.

Rapport. N°. III.

Peu après mon arrivée à Longwood, hier, on m'invita à me rendre auprès de Napoléon Bonaparte ; le comte Bertrand me demanda avec une vive impatience, la cause de ma longue absence. Je lui répondis, que l'amiral n'ayant pas été averti officiellement de Longwood, condition sans laquelle il ne pouvait pas m'accorder de permis, je ne l'avais obtenu que très-tard dans l'après-midi. J'ai trouvé le patient avec la fièvre, une chaleur considérable à la peau, et un redoublement de mal de tête. Il n'avait eu aucune évacuation en vingt-quatre heures, et craignant une attaque semblable à celle qu'il avait eue dans la nuit du samedi au dimanche, je lui conseillai une légère saignée, et de prendre sur-le-champ un purgatif actif; il me parut avoir beaucoup de répugnance à ces deux prescriptions, il désira commencer par essayer l'efficacité d'un lavement.

Vers les trois heures, ce matin, le comte

Bertrand me fit appeler et me pria de l'accompagner chez Napoléon. Je trouvai que les symptômes n'avaient pas diminué, et que le mal de tête avait augmenté. Je le pressai vivement d'avoir recours à la saignée; il y consentit, ce qui lui procura un soulagement presqu'à l'instant même; il prit aussi une forte dose de sel de Cheltenham.

Dans cette occurrence, je saisis l'occasion d'examiner, plus particulièrement que je n'avais encore fait, la région du foie, et je *suis maintenant parfaitement convaincu que ce viscère est dangereusement affecté.* J'ai, en conséquence, recommandé un traitement mercuriel, et les autres médicaments qui conviennent le mieux à la constitution du patient.

JEAN STOKOE.

Longwood, le 20 janvier 1819

Au dos du rapport, le docteur avait écrit sa prescription et la manière d'administrer les médicaments.

Le lecteur verra que j'avais une opinion bien fondée de la maladie de Napoléon ; l'assentiment d'un chirurgien aussi expérimenté que le docteur Stokoe, qui a traité beaucoup de personnes attaquées de la même maladie, prouve que je ne m'étais pas trompé.

Rapport. N°. IV.

Sainte-Hélène, le 21 janvier 1819.

Monsieur,

D'après ce qui s'est passé aujourd'hui, j'ai de fortes raisons de supposer que mes visites à Longwood seront suspendues, soit par ordre de mes supérieurs, ou que ce service me sera rendu si désagréable, que je serai moi-même forcé d'y renoncer. Dans tous les cas, si je n'ai pas l'avantage de pouvoir m'entretenir avec vous d'un objet qui m'intéresse vivement, je vous invite à vous servir de tous les moyens imaginables pour engager Napoléon à adopter l'usage

des médicaments que j'ai prescrits, et qui seuls peuvent lui faire éviter les dangers imminents dont il est menacé.

L'hépatite, à quelque degré qu'elle soit parvenue, est une maladie avec laquelle il ne faut pas plaisanter, sous un climat tel que celui de Sainte-Hélène; et quoique les symptômes que Napoléon a éprouvés, semblent annoncer que chez lui elle est chronique, il est impossible de savoir le moment où elle pourra changer son type, et deviendra fatale. L'état d'engourdissement dans lequel se trouve le foie, son état habituel de constipation, le dérangement des organes digestifs, détermineront le sang à se porter à la tête, comme cela est arrivé samedi.

Je vous prie donc, Monsieur, s'il ne m'est plus permis de prescrire pour lui moi-même, de faire tous vos efforts pour que je sois remplacé à Longwood par le docteur Verling.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Jean Stokoe.

A M. le général comte Bertrand, etc., etc., etc.,
à Longwood.

M. Stokoe insiste ensuite pour qu'on se serve des médicaments qu'il avait préparés, ajoutant qu'il en enverrait d'autres avec des instructions ; mais Napoléon répondit à cela : » qu'il ne prendrait d'autres médecines que » celles qui seraient présentées par son » propre chirurgien. »

Deux ou trois jours après qu'il eut envoyé cette lettre, le docteur apprit de la part de l'amiral Plampin, qu'il fallait qu'il quittât sur-le-champ Sainte-Hélène, ou bien qu'il serait traduit à un conseil de guerre, pour avoir envoyé aux Français, *des renseignements en forme de lettres*, ce qui, suivant lui, était une désobéissance formelle à ses ordres. Ces renseignements n'étaient autre chose que les rapports qu'il avait faits de l'état de la santé de Napoléon et des prescriptions auxquelles il était invité de se conformer, et dont il avait envoyé copie à l'amiral Plampin. En conséquence de cette missive, le docteur Stokoe ne put rester à Longwood, comme on va le voir par la lettre suivante.

Sainte-Hélène, le 18 janvier 1819.

MONSIEUR,

A l'occasion de la communication verbale que vous eûtes hier avec le comte Bertrand, le gouverneur me charge de vous prévenir, qu'ayant eu une conférence avec l'amiral Plampin au sujet de la continuation des services de M. Stokoe, à Longwood, l'amiral lui a signifié qu'il lui était *impossible de se passer de la présence de ce chirurgien sur l'escadre, du moins pour un temps illimité* : que d'ailleurs sans un ordre des seigneurs de l'amirauté, en sa qualité de commandant en chef, il ne pouvait dispenser cet officier de rester à son poste.

Le gouverneur, quant à lui, permettra à M. Stokoe de donner ses soins à Napoléon Bonaparte, quand il en sera requis, mais il désire qu'en pareil cas, *ces visites médicales soient faites en présence du chirurgien qui se trouve actuellement en permanence à Longwood, se conformant strictement aux instructions données à ce sujet.*

Je vous transmets le papier non signé que vous m'avez envoyé ; vous le rendrez au comte Bertrand, tant parce qu'on s'y sert du titre *impérial* qui se trouve en tête, que parce qu'il n'est pas signé, et qu'en outre les propositions contenues dans cette lettre ne peuvent donner lieu à aucune délibération.

J'ai l'honneur d'être, etc.

G. CORREQUER, major, faisant fonction de secrétaire militaire.

A M. le capitaine Nicholls, officier d'ordonnance à Longwood.

Pour copie conforme, Jean NICHOLLS, capitaine au 66e.

Il est très-naturel de supposer que l'énorme responsabilité qui pesait sur la personne chargée de soigner la santé d'un tel *patient*, force impérieusement celui qui lui donne des soins, à mettre ses prescriptions par écrit, pour prévenir toute possibilité de commettre des erreurs dans l'administration des remèdes. Cette méthode est encore né-

cessaire, en cas d'un événement fatal, pour prouver la bonté du traitement qu'on a ordonné, et qu'on n'en a pas fait un mystère aux Français.

Une pareille conduite n'a pas besoin de commentaire. Les imputations qu'on fera probablement à la nation, parce que sir Hudson-Lowe a successivement renvoyé les deux médecins en qui Napoléon avait de la confiance, au moment où il était attaqué d'une maladie qui faisait d'affreux ravages dans la colonie, et surtout immédiatement après une sévère attaque d'apoplexie, ces imputations, dis-je, ne peuvent s'adresser à la nation, elles retomberont nécessairement sur celui qui les mérite, en dépit des libellistes et des agents privilégiés qui distillent à grands flots le poison de la calomnie.

Les efforts qu'a faits, avec une persévérante malignité l'auteur des *Faits*, pour tordre la vérité, la profusion de ses éloges à certaines personnes, et les injures gros-

sières qu'il fait aux autres, sans distinction de sexe, d'âge, ou de condition, n'ont pas lieu de surprendre, non plus que les dernières pages de son ouvrage et le supplément qu'il a cru devoir y ajouter depuis la publication des lettres du comte de Las-Cases. Si je ne m'étais pas si longuement appesanti sur son ouvrage, je pourrais faire un excellent commentaire sur les pages 120 et 140 de son infâme production. Je crois néanmoins utile d'ajouter quelques remarques, que j'abrégerai le plus possible, sentant bien que j'ai employé trop de temps à réfuter des mensonges, et que j'ai trop abusé de la patience du lecteur.

Peu satisfait d'avoir outragé, de la manière la plus atroce les prisonniers détenus à Sainte-Hélène, ce misérable n'a perdu aucune occasion de chercher à déprimer le mérite des hommes dont l'Angleterre s'honore le plus, parce que jaloux de l'honneur de leur pays, attachés aux devoirs com-

mandés par l'humanité, ils ont cherché à conserver à leur patrie le caractère de générosité, pour lequel elle est justement célèbre, en rejetant sur quelques individus la barbarie avec laquelle on traite les exilés. Fidèle à son système de diffamation, il hasarde dans sa 128me page, contre deux des personnages les plus distingués des trois royaumes-unis, des allusions qui décèlent d'une manière évidente, l'envie d'un parti qui a perdu sa popularité, et qui, par sa bassesse d'âme, s'offense mortellement de la réputation bien méritée de ses nobles adversaires.

Invidus alterius macrescit rebus opimis!

Comme leur conduite publique, la prééminence de leurs services dans la cause à laquelle les Anglais tiennent le plus, réfutent victorieusement les insinuations du lâche calomniateur, il est inutile d'en dire davantage à ce sujet.

Dans les pages que je viens de citer, l'au-

teur des *Faits* dit pompeusement que les preuves irréfragables de l'envie qu'on avait d'être agréable, en tout, à madame Bertrand, résultent des offres qui lui ont été faites à différentes fois, et que par conséquent il était injuste de supposer que sir Hudson Lowe ou ses alentours lui voulussent le moindre mal. Je sais bien qu'à la maison de la Plantation, on a souvent joué la comédie, dans le temps même où M. le gouverneur était occupé à rédiger ses restrictions, et réduisit madame Bertrand et sa famille à la plus grande détresse, par la défense qu'il fit aux marchands, de faire crédit, même d'une robe, à la comtesse. On a souvent profité du moment favorable de l'arrivée de quelques étrangers de marque, qui se rendaient en Angleterre, pour affecter de la considération pour les commensaux de Longwood; particulièrement ceux qui craignaient de voir passer en d'autres mains que les leurs, les douze mille livres

sterling (1). Ceux-là, dis-je, suivant la maxime de tous les hypocrites, s'efforçaient de montrer plus de sensibilité que les autres.

Ayant toujours eu un profond respect et une sincère admiration pour le beau sexe, dont lady Lowe fait partie, je me garde de l'accuser d'avoir jamais pris part à la déception, ou même d'avoir cherché à favoriser celle des autres. Dans plusieurs occasions semblables à celles dont j'ai parlé plus haut, on lui a entendu dire à sir Hudson Lowe : « Avez-vous, mon cher, en-
» voyé demander des nouvelles de ma-
» dame Bertrand ce matin ? Je me flatte
» que vous ne l'aurez pas oublié. Pauvre
» femme! ah, combien elle est à plaindre !

---

(1) L'auteur ne s'expliquant pas sur ces douze mille livres sterling, on suppose qu'il veut parler de pareille somme qu'on a retranchée sur les vingt mille que le gouvernement anglais allouait primitivement à l'établissement de Longwood.

» Pourrions-nous faire quelque chose pour
» elle ? »

Ces paroles étaient sans doute une pure émanation de l'esprit de charité, et non un effort prémédité pour tromper les auditeurs, et donner un air de vérité à l'affreuse duplicité de ceux qui l'entouraient.

Dans l'analyse que le libelliste prétend faire du dernier ouvrage du comte Las-Cases, il parle de l'affaire du comte Bertrand, et du lieutenant-colonel Lyster. Ce sujet, j'ose m'en flatter, a été mis sous son véritable point de vue dans mes remarques précédentes, et c'est un des points qu'on ne peut toucher (je lui demande pardon de l'observation) sans rendre plus méprisables les personnes dont il s'efforce de prendre la défense.

Parce que le comte dit, en parlant de sir Hudson-Lowe: « c'est un homme qui observe » ses instructions à la lettre », il conclut de là, qu'on doit considérer cet aveu, comme

extrêmement favorable à son client : tandis que tous ceux qui ont examiné la conduite du lieutenant général, savent que cette expression du comte Las-Cases ne peut se rapporter qu'à un seul cas particulier, où le gouverneur avait la meilleure excuse possible pour ne s'en pas tenir rigoureusement à la lettre de ses instructions ; et que quand il s'agissait d'une mesure de rigueur contraire à ces mêmes instructions, il n'y avait plus aucun égard. Je donne pour preuve de la vérité de cette assertion, les faits établis avec tant d'ordre dans l'ouvrage du comte. Sans compter une infinité d'autres qui sont parvenus à la connaissance du public, sur ce qui se passait à Sainte-Hélène, ce libelliste a-t-il besoin qu'on lui apprenne qu'un homme qui suit strictement ses instructions, en tout ce qu'elles ont de sévère, et qui ne s'en est jamais écarté que pour en augmenter la sévérité, ne peut mériter les louanges qu'il donne au gouverneur ? Au contraire une pareille con-

duite, décèle d'un côté, autant d'ignorance, que d'inhumanité de l'autre.

Dans l'ardeur de son zèle à servir une mauvaise cause, l'auteur espérait sans doute que ses remarques ressèrreraient, endurciraient le cœur de ses compatriotes contre des malheureux dont il demande à grands cris la détention perpétuelle, et la continuation des tourments physiques et moraux qu'ils endurent : mais quelque plaisir qu'il ait eu à verser à pleines mains le poison de la calomnie, qui rongeait son impitoyable cœur, la nation à laquelle il s'adresse a trop d'humanité, connaît trop la responsabilité qui pèse sur la tête de ceux qui, commettant des injustices, croyent les réparer en suivant la ligne de conduite qu'ils se sont tracé, pour s'en rapporter au jugement des vils salariés d'un parti. Parlant dans un sens contraire à celui de l'auteur, ne vaudrait-il pas mieux dire à la nation :

Citoyens, à quelque personne que ce soit que vous accordiez votre confiance, ne

croyez jamais à celle qui voudrait souiller votre caractère et votre nom, en cherchant à vous porter à la cruauté et à l'injustice : au contraire, puissent les malédictions d'une nation trompée, tomber sur la tête criminelle du misérable qui se ferait un jeu d'étouffer votre sensibilité, et de mettre votre réputation en danger! La force irrésistible de l'opinion publique qui a contraint le ministère à renvoyer le docteur Stokoe à Sainte-Hélène(1), prouve amplement que les principes de justice auxquels Napoléon Bonaparte ne cesse d'en appeler, ne sont pas effacés du cœur de la nation anglaise, quoiqu'on n'en retrouve aucune trace dans celui de quelques individus. De quelqu'argument que se soit servi l'auteur pour empêcher qu'on améliorât le sort de Napoléon, il est évident que les sentiments de la nation ont sensiblement

(1) Nous apprenons par les papiers anglais, que le contre amiral Plampin vient d'être rappelé en Europe, pour y être récompensé, sans doute, de sa loyauté envers MM. O'Meara et Stokoe.

changé à ce sujet. Qu'il existe encore une différence d'opinion sur la nécessité politique de priver de sa liberté un ex-souverain, allié de si près à plusieurs têtes couronnées, cela peut être, et on peut donner de fortes raisons pour continuer à s'assurer de sa personne : mais sur la manière dont il a été traité dans sa prison, située sous le plus détestable de tous les climats, il n'y en a certainement aucune. Quant à la nécessité politique de le condamner à une détention perpétuelle, bien des gens pensent qu'un pareil antécédent pourrait devenir funeste à la légitimité (1). Lorsqu'on allie cette opinion générale aux autres considérations qui s'emparent de l'esprit de ceux qui examinent la question avec candeur, on n'est

---

(1) A mon retour de Sainte-Hélène, j'entendis l'observation suivante sortir de la bouche d'un Français très-instruit, et qui s'entretenait de la politique du jour que personne n'entend mieux que lui : « *Les rois de l'Europe se tuent à Sainte-Hélène.* » L'importance de cette observation ne diminuera pas, quand on saura qu'elle a été faite par un diplomate qui a été en opposition au système de Napoléon, pendant la plus grande partie de son règne.

pas surpris de voir que les grands et généreux sentiments qui sont l'apanage de la très-grande majorité de la nation, se soient manifestés, avec tant d'énergie dans cette occasion. Ce sont ces sentimens qui, depuis six mois, ont électrisé l'âme de tant de grands écrivains, et particulièrement après la publication du dernier ouvrage du comte de Las-Cases (1). Sans me hasarder à prédire le parti que prendra le parlement, sur une question qui intéresse si particulièrement l'honneur national, j'ose avancer, en réponse à l'auteur des *Faits*, que Napoléon n'a d'autre désir que celui que le comte lui attribue.

Si, comme le libelliste veut le faire croire, un esprit de vengeance était le trait le plus marquant du caractère de Napoléon, il a eu bien des occasions de le déployer tout le temps qu'il a eu des succès inouïs sur les souverains du continent. Mais il est de fait que l'état actuel de l'Europe, l'état

(1) On trouvera dans l'*Appendice* une note sur les causes de l'arrestation du comte Las-Cases.

précaire de sa santé, sans compter son âge, et la perte presque totale de ses moyens physiques, ne lui laissent plus rien à désirer qu'une parfaite tranquillité. Telle est l'opinion que j'ai de ses intentions, d'après les conversations que j'ai eues avec lui, à ce sujet, pendant ma résidence à Longwood; et quoique je n'aie pas la faiblesse de croire que les amis de l'auteur des *Faits* s'en rapporteront à ma parole, j'ai pensé qu'il eût été impardonnable à moi, de ne pas révéler au public cette circonstance, pour l'information de ceux qui raisonnent mieux que le libelliste (1).

---

(1) Ayant, dans mes observations, oublié de parler d'un incident extraordinaire, lorsque j'ai parlé de l'établissement de Longwood, on me permettra de le placer ici. En juin 1818, arrivèrent à Sainte-Hélène plusieurs caisses de vin (c'était un présent offert par la princesse Borghèse à son frère). Le gouverneur, après un délai de près de trois semaines, eut la bonté d'en envoyer une partie à Longwood, et fit mettre l'autre dans les magasins

Ayant, dans tout ce que j'ai cru devoir dire, avancé des faits que je puis prouver par quantité de témoins dignes de foi, j'invite ceux qui les révoqueront en doute, à se servir de tous les moyens légaux possibles, pour en prouver la fausseté. Après une pareille invitation, toute critique verbale ou même par écrit, ne pourrait satisfaire le public, qui, ayant entendu les deux parties, attend maintenant une enquête.

Il paraîtra sans doute surprenant à plusieurs de mes lecteurs que j'aie attaché

---

du gouvernement. Ce fait authentique, fait connaître la *générosité* tant vantée de M. le gouverneur, qui, tout en allouant un surcroît de vin de France, aux exilés, ne leur donnait qu'une petite partie de ce qui leur appartenait. Quoique je ne pense pas qu'un bon dîner et une bouteille de vin soient capables de faire le bonheur d'un prisonnier, j'ai cru néanmoins devoir, pour prouver la fausseté de l'assertion de l'auteur des *Faits*, rapporter cette anecdote.

tant d'importance aux assertions d'un écrivain anonyme: mais s'ils veulent bien prendre en considération la pénible situation dans laquelle je me trouve, les peines qu'on s'est données pour me déconsidérer et même pour me faire paraître criminel aux yeux du public; s'ils pèsent l'importance du sujet sur lequel l'anonyme a écrit, je me flatte que leur surprise cessera.

Comme il est évident que la plus grande partie de ce pamphlet a été dictée par sir Hudson Lowe, et que l'ouvrage a été prôné par les journaux ministériels, de quelle conséquence est-il pour le public d'en connaître le compilateur ou l'éditeur? Qu'il soit un solliciteur de place, ou un homme ruiné par ses débauches, qui, après avoir manqué à l'honneur, fait tous ses efforts pour échapper à la justice, en se rendant le champion de la sottise et de la corruption, tout cela est fort peu important; mais ce qu'il est utile de savoir, c'est que l'au-

teur, en écrivant pour un parti, s'identifie avec lui.

Quant aux deux personnes, dont j'ai été obligé de contredire les assertions et de blâmer la conduite, elles n'ont aucune raison ni aucun sujet d'être surprises du parti que j'ai été forcé de prendre de les traduire, comme je l'ai fait, à la barre de l'opinion publique de leur pays. De l'une, j'ai souffert des insultes, de mauvais traitements, des indignités; l'autre m'a outragé, après m'avoir calomnié. On dit, qu'un ver de terre se redresse quand on marche sur lui : et moi, à quels outrages n'ai-je pas été en butte? Représenté aux yeux du gouvernement sous les couleurs les plus désavantageuses; privé, sans ombre de jugement, du pain que j'ai gagné par de rudes travaux, n'ayant pas la permission d'expliquer les motifs de ma conduite, ou de faire connaître celle d'autrui! Toutes ces injures ont sans doute été préméditées par mes enne-

mis ; il ne manquait plus, pour couronner cette œuvre d'iniquité, que de me qualifier du nom de traître ! Ils n'y ont pas manqué.

Ils se sont trompés : aussi insensibles à la honte qu'ils sont sourds à la voix de l'humanité, je les abandonne, pour le présent, aux réflexions que leur conduite ne manquera pas de leur inspirer : et je me consolerai en répétant ces paroles remarquables de Napoléon, au sujet de l'un de ces personnages en question, et qui peuvent s'appliquer avec autant de justice à l'autre :

« S'il échappe à la justice de la loi qu'il a violée, il n'échappera pas à la justice de l'opinion de tous les hommes éclairés et sensibles. »

APPENDICE

CONTENANT

LES PIÈCES OFFICIELLES,

Qui ont rapport aux remarques explicatives des transactions qui ont eu lieu

A SAINTE-HÉLÈNE,

Postérieurement à la nomination de sir HUDSON LOWE, *au gouvernement de l'île.*

APPENDICE.

N°. I.

Lettre du comte Bertrand, au docteur O'Meara.

Longwood, le 9 mai 1818.

Monsieur,

Depuis le mois d'octobre vous avez cessé de faire des bulletins, ce qui a donné lieu à en faire de faux. Napoléon désire que vous ne rendiez compte à qui que ce soit de l'état de sa santé, si ce n'est au gouverneur, s'il le requiert, surtout que vous n'en parliez à aucun médecin ; et pour couper court à tout ce tripotage, que vous rédigiez toutes les semaines, ou plus souvent si cela est nécessaire, un bulletin de santé, dont vous me remettrez l'original, et dont vous pouvez envoyer la copie au gouverneur s'il la désire.

Aussitôt que vous m'aurez répondu sur cet article, vous pouvez reprendre vos fonctions de médecin de Napoléon qui en a besoin, puisque la restriction du 10 avril

est levée, et que vous agissez volontairement et sans y être contraint.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le comte BERTRAND.

N°. II.

Longwood, le 10 mai 1818.

Monsieur,

En réponse à votre lettre d'hier qui ne m'est parvenue qu'aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous prévenir que j'accepte les deux propositions qu'elle renferme. Je vais envoyer à M. le gouverneur copie de votre lettre et de ma réponse.

J'ai l'honneur, etc.

BARRY E. O'MEARA.

chirurgien.

A M. le lieutenant-général,
comte Bertrand, etc., etc.
à Longwood.

N°. III.

Lettre de M. O'Meara, au major Correquer, secrétaire militaire de sir Hudson Lowe.

Longwood, le 10 mai 1818,
à 4 heures après midi.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer une lettre

que je viens de recevoir de M. le comte Bertrand, et la réponse que j'y ai faite : je vous prie de mettre l'une et l'autre sous les yeux de son excellence le gouverneur.

Je suis, Monsieur, etc.

BARRY E. O'MEARA,

chirurgien.

N°. IV.

Lettre et rapport de M. O'Meara à sir Hudson Lowe.

Longwood, le 10 mai 1818,
à 6 heures du soir.

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire savoir à votre excellence, qu'à cinq heures, Napoléon m'a fait appeler; c'est la première visite que je lui aie rendue depuis le 14 du mois passé. Je le trouvai dans sa chambre, et M. le gouverneur verra, par le rapport ci-joint, l'état de sa santé. Ce rapport a été mis sur le papier, à l'instant où je l'ai quitté. Comme il m'a invité d'en envoyer copie au général Bertrand, j'ai cru devoir en transmettre une à votre excellence.

J'ai l'honneur d'être, etc.

BARRY E. O'MEARA,

chirurgien.

Rapport.

Depuis le 10 du mois dernier, la santé du patient a empiré. La douleur dans la partie droite de la région hypocondriaque, est plus constante et plus sévère, et accompagnée d'élancements fréquents au-dessus de l'acromion. La maladie est évidemment une hépatite qui s'annonce sous des formes menaçantes. Son sommeil est troublé pendant la nuit, il n'a pas d'appétit ; ses entrailles sont costives, il a souvent des tranchées ; mais elles ne sont ni douloureuses ni fréquentes. Ses jambes ne sont presque plus enflées ; ses gencives vont mieux et sont plus colorées. Les bains d'eau de mer lui ont fait du bien. Il a besoin de prendre de puissants purgatifs, de faire de l'exercice à cheval, et par la suite de faire usage de préparations mercurielles.

BARRY E. O'MEARA.
chirurgien.

N°. V.

Extrait d'une lettre du major Correquer à M. O'Meara.

Maison de la Plantation,
le 10 mai 1818.

Ayant fait part au gouverneur que vous m'aviez envoyé partie d'une correspondance que vous avez eue avec le comte Bertrand, il m'a ordonné de vous la renvoyer sur-le-champ, de vous dire *qu'une pareille correspondance est illégale*, et que c'est en outre une contravention formelle à l'ordre ci-joint, dont l'adjudant-général sir Thomas Reade vous a communiqué copie par sa lettre du 19 janvier. Vous voudrez bien vous conformer strictement au susdit ordre, ainsi qu'à la lettre du 7, qui vous a été transmise par sir Thomas Reade. Après avoir informé le gouverneur que vous aviez accédé à certaines propositions du comte Bertrand, il dit que vous aviez transgressé les ordres, etc.

G. CORREQUER.
major.

Extrait de la lettre de sir Thomas Reade, du 19 *janvier* 1818.

Lorsque le gouverneur vous demandera des rapports par écrit, il vous fera connaître la forme dans laquelle ils doivent être rédigés, et son intention est qu'à l'avenir vous ne vous *permettiez pas de lui adresser d'une manière officielle*, les observations que le comte Bertrand jugerait à-propos de vous faire, ni même celles du général Bonaparte lui-même, à moins qu'après vous les avoir communiquées verbalement, il ne vous invite à les lui transmettre.

T. READE,
faisant fonctions d'adjudant-général.

P. S. Au moment où j'allais fermer ma lettre, je dois vous dire que le gouverneur qui vient de recevoir de vous un rapport, dont vous avez donné copie au comte Bertrand, est très-choqué de votre conduite, et il m'ordonne de vous renvoyer ce rapport.

Extrait de la lettre de sir Thomas Reade, datée de Sainte-Hélène, le 15 *mai* 1816.

Le gouverneur m'enjoint de vous préve-

nir, etc.. Vous ferez au gouverneur, votre rapport de vive voix ; à moins que l'état de la santé de Napoléon Bonaparte ne vous empêche de le quitter, duquel cas vous préviendrez l'officier d'ordonnance.

Signé T. Reade,
faisant fonctions d'adjudant général.

N°. VI.

Bulletin de la santé de Napoléon.

Longwood, le 7 juin 1817.

La maladie a fait des progrès la semaine passée. Les douleurs au côté droit ont été constantes, et la moindre pression le faisait souffrir. Mon opinion est qu'il faut lui administrer des préparations mercurielles, et que le moindre retard entraînerait les conséquences les plus funestes ; je ne puis en prendre la responsabilité sur moi.

BARRY E. O'MEARA,
chirurgien.

N° VII.

Bulletin du 14 *juin* 1818.

Cette semaine les douleurs ont augmen-

té, et le patient a été obligé de garder le lit; ce qu'on doit attribuer en partie à la délicatesse du système nerveux, faute d'exercice et en partie d'avoir été renfermé dans un petit appartement pendant près de six semaines. Le mercure n'a pas laissé que d'agiter violemment le système nerveux, mais j'ai dû le lui administrer le 11, comme le plus efficace de tous les remèdes.

Quelque répugnance qu'ait le patient à sortir, il faut absolument qu'il la surmonte, et qu'il fasse tous les jours, pendant deux ou trois heures, de l'exercice à cheval, ou que du moins il sorte de la chambre, et qu'il se promène au grand air, ne fût-ce que pendant une demi-heure ; parce qu'il est probable qu'en ne le faisant pas, sa constitution deviendra si délicate qu'il ne pourra plus supporter l'air extérieur.

Son état me fait vivement désirer d'obtenir l'avis d'un autre médecin; je réitère donc encore une fois cette demande que j'ai faite plusieurs fois. Si le patient persiste à ne vouloir pas recevoir M. Baxter, il y a ici quatre à cinq habiles médecins tant dans la marine que dans l'armée, parmi lesquels on peut choisir. Tant de causes concourent

à compliquer la maladie, que je crois qu'il est absolument nécessaire d'appeler un autre médecin (1).

BARRY E. O'MEARA,

chirurgien.

N° VIII.

Lettre de M. O'Meara, au major Correquer.

Longwood, le 29 juin 1818.

Monsieur,

N'étant pas bien portant, et ayant pris médecine, il m'est impossible de monter à cheval aujourd'hui. Dans la supposition où je suis que son excellence ne me fait appeler que pour s'informer de la santé de Napoléon, je n'ai autre chose à dire, si ce n'est que le mal continue; et je vous prie de lui donner connaissance du rapport ci-inclus, de lui dire que je ne pense pas que des rapports verbaux soient suffisants pour mettre ma responsabilité à couvert, et que je lui

---

(1) J'ai écrit plusieurs autres bulletins semblables à celui-ci; j'en ai perdu une partie depuis le pillage de mes effets à Hutgate.

serai obligé d'annuller la défense portée contre mes rapports par écrit. J'ose croire que M. le gouverneur peut me permettre de lui porter moi-même, ou de lui envoyer des bulletins écrits quand il en demandera.

Je suis, Monsieur, etc.,

BARRY E. O'MEARA,
Chirurgien.

Rapport.

Les progrès de l'hépatite dont Napoléon est attaqué, augmentent depuis le temps que j'ai eu l'honneur de faire mon rapport verbal à son excellence, à laquelle j'ai annoncé qu'il avait consenti à faire usage de préparations mercurielles, mais qu'elles n'avaient produit aucune amélioration. J'ai été obligé de les discontinuer, à cause d'une violente affection catarrhale provenant de *l'humidité* de *sa chambre*. Il est très-faible à présent, et forcé de garder le lit.

BARRY O'MEARA,

Longwood, le 29 juin 1818.

N° IX.

Proclamation mentionnée dans les remarques, et par laquelle le gouverneur de Sainte-Helène s'arroge le pouvoir législatif.

En vertu des pouvoirs qui me sont con-

fiés par un brevet de S. M., en date du 12 avril de la présente année et dans la cinquante-sixième de son règne, m'ordonnant et m'autorisant à détenir Napoléon Bonaparte et à le traiter comme prisonnier de guerre, sous les restrictions qui, de temps à autre, me seront transmises par un des secrétaires d'état de S. M., et d'empêcher l'évasion ou la délivrance dudit Napoléon Bonaparte; pour l'exécution du présent ordre, tous les officiers tant civils que militaires de mer et de terre, tous les fidèles et affectionnés sujets de S. M. sont requis s'il y a lieu de prêter leur assistance. On fait savoir par la présente, que deux actes ont été passés par le parlement britannique dans la session actuelle, le premier pour détenir le susdit Napoléon Bonaparte, et portant une peine capitale contre ceux qui favoriseraient son évasion; et l'autre pour régler la communication qui pourra avoir lieu entre l'île et les bâtiments, tout le temps que Napoléon Bonaparte y sera détenu.

Pour faciliter l'exécution de ces actes, savoir faisons à qui il appartient, que les différents réglements qui ont déjà été publiés dans l'île, par rapport à la sûreté de la

détention de Napoléon Bonaparte, et pour prévenir toute espèce de communication entre lui, les personnes de sa suite et ses domestiques, sont en pleine vigueur.

Savoir faisons en outre, que si après cette proclamation, qui que ce soit viole les réglements établis pour sa détention, ou *correspond, ou communique avec lui, les gens de sa suite ou ses domestiques*, qui de leur pleine volonté sont passibles des mêmes restrictions que lui, ou recevront et lui communiqueront des lettres sans un *ordre spécial du gouverneur*, ou du commandant temporaire de l'île : *de telles personnes seront regardées comme coupables d'avoir agi contre la teneur des actes du parlement, et seront mises en jugement pour ce fait ; et si par l'infraction des réglements établis pour sa garde, ou par quelque correspondance ou communication avec lui, sa suite ou ses domestiques, l'évasion ou la délivrance du susdit Napoléon Bonaparte venait à s'effectuer, les personnes qui auraient correspondu, etc. seraient regardées comme ayant sciemment favorisé l'évasion, et seraient poursuivies en conséquence, avec toute la rigueur ordonnée par les susdits actes.*

On déclare de plus que, si quelque personne, ayant eu connaissance d'une tentative d'évasion, ne le déclarait pas au gouverneur, ou au commandant existant, ou ne faisait pas tous ses efforts pour en empêcher l'exécution, cette personne, ou ces personnes seront considérées comme ayant concouru et aidé au complot d'évasion, et traduites en jugement.

Toute personne qui pourrait recevoir des lettres ou des communications adressées *audit Napoléon Bonaparte, à ses compagnons, ou à ses domestiques*, et ne les livrerait pas sur-le-champ au gouverneur, ou ne lui ferait pas savoir qu'il a ces lettres ou communications, ou qui fournirait audit Napoléon, à ses compagnons, ou domestiques, de l'argent, ou des moyens quelconques d'effectuer une évasion, cette personne, ou ces personnes, *seront, de la même manière, considerées comme y ayant concouru, et seront traitées suivant la gravité du cas.*

Toutes lettres, ouvertes ou cachetées, adressées audit Napoléon Bonaparte, à ses compagnons ou domestiques, ou écrites par eux, devront être, sans perte de temps,

remises au gouverneur, dans l'état où elles auront été trouvées.

Et comme l'objet de ces réglements n'est pas d'user d'une sévérité inusitée et inutile, mais de procurer l'exécution stricte de ces mêmes réglements, et de prévenir les effets de l'ignorance, de la légèreté, aussi bien que ceux des mal intentionnés, on fait savoir à toutes les personnes que leur devoir attache près du lieu où ledit Napoléon Bonaparte, ses compagnons ou ses domestiques sont détenus, ou qui ont des affaires ou des rapports avec eux, qu'on leur délivrera des permissions, lorsqu'ils en demanderont, et ces permissions devront être signées de la propre main du gouverneur; et l'on ne doit pas induire de ces actes ou règlements, qu'il soit permis d'insulter ou de se mal conduire envers *lui* ou *eux*, tant qu'ils observeront les restrictions sous lesquelles les actes du parlement et les règlements ci-dessus les ont placés.

Donné à Jamestown, dans l'île de Sainte-Hélène, le vingt-huitième jour de juin 1816.

HUDSON LOWE,

Gouverneur et commandant en chef.

Par ordre du gouverneur:

G. CORREQUER,

Faisant fonction de secrétaire militaire.

N° X.

A M. Charles Weston-Prévost (1).

Monsieur,

Par ordre du gouverneur, vous vous rendrez sur-le-champ chez M. O'Meara, ex-chirurgien du général Bonaparte, pour le prévenir qu'il doit, sans le moindre délai, quitter l'île. On lui donnera le temps nécessaire pour faire ses malles, et vous êtes chargé de faire exécuter *cet ordre, sous une heure de temps, après la réception de cette lettre.*

Je suis, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
T. H. Brooke,
Secrétaire du gouvernement.

N° XI.

Monsieur,

Je viens de recevoir, par M. Weston, l'ordre d'évacuer l'île dans une heure. Cette mesure, mise à exécution avant que j'aie reçu mes bagages, ou l'argent que j'ai confié au capitaine Blakeney, ressemble parfaitement à la conduite qu'on a tenue envers moi.

---

(1) M. Weston est en même temps concierge de la prison de l'Ile.

Je dois observer que je rends responsable la personne qui a donné cet ordre du tort qu'elle fait aux marchands auxquels je dois, et que je me servirai de tous les moyens que la loi me donne contre les gens, quels qu'ils soient, qui saisiraient ou s'approprieraient mes effets, ou me causeraient une perte quelconque.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

BARRY E. O'MEARA,

Chirurgien de la marine royale.

A Monsieur Brooke, secrétaire du gouvernement.

N° XII.

Déposition de Jean Wyatt, domestique de M. O'Meara.

Londres.

Jean Wyatt, ci-devant de Sainte-Hélène, demeurant à présent rue d'Arundel, dans le Strand, domestique du docteur O'Meara, prête serment et dit : que le dimanche, vingt-cinquième jour de juillet, présente année 1818, se trouvant à Longwood, dans ladite île, dans l'appartement de son maître, il reçut l'ordre, vers les quatre ou cinq heures du soir, du lieutenant colonel Wy-

nyard, de faire sur-le-champ les malles de son maître, qui devait quitter l'île; qu'en conséquence de cet ordre, il se mit à l'ouvrage, et remplit une caisse et trois malles, deux desquelles il fut obligé d'emprunter, n'ayant pas le temps d'en aller acheter; que pendant qu'il était ainsi occupé, le colonel Wynyard vint plusieurs fois dans l'appartement où il était, pour le surveiller, et avant que lui déposant eût terminé son ouvrage, il lui ordonna de parcourir l'établissement de Longwood, pour chercher le docteur O'Meara, auquel il avait affaire; que, n'ayant pu trouver son maître, lui, déposant, rentra vingt minutes après, et se remit à sa besogne; que, vers les six heures, le docteur rentra dans sa chambre, et qu'ayant ramassé son argent, une montre en or, avec la chaîne et cachets, plusieurs articles de bijouterie, mit l'argent dans de la toile, le donna au capitaine Blakeney du 66e, et mit la montre d'or, chaînes, cachets, et les articles de bijouterie dans son écritoire de campagne; qu'après avoir fait les malles et les avoir attachées de son mieux, lorsque cela fut fait, le docteur O'Meara demanda qu'un de ses domestiques accompagnât ses bagages, et passât la nuit

à Hutgate pour les garder : ce que le colonel Wynyard accorda ; que le docteur O'Meara ayant laissé le déposant à Longwood avec les bagages, le capitaine Blakeney ordonna à lui, déposant, de partir sur-le-champ, sans lui donner le temps de rassembler ses propres effets, et qu'on donna ordre aux sentinelles de ne plus le laisser rentrer à Longwood ; qu'étant arrivé, avec son camarade de service, W. Jones, à Hutgate, avec le bagage, consistant en une caisse, trois malles, cinq sacs pleins de livres, et l'écritoire de campagne ci-dessus mentionnée, il reçut ordre du colonel Wynyard de remettre le tout au garde-magasin de l'endroit, nommé White, qui en prendrait soin, et de s'en aller à Jamestown, ce que lui, déposant, et Jones firent, après avoir obtenu dudit colonel Wynyard, la promesse que le bagage leur serait remis le lendemain matin ; et ledit déposant affirme sous serment, et dit en outre que le jour suivant, lundi, au lieu de recevoir le bagage, il fut arrêté en ville, retenu prisonnier, et que son camarade Jones fut envoyé à Longwood avec une garde, pour chercher le reste des effets du docteur O'Meara, et le leur propre ;

que lui, déposant, a appris, et croit en conscience, que ledit Jones, à son arrivée à Longwood, n'eut pas la permission d'y entrer, qu'il fut confiné dans le corps-de-garde depuis onze heures du matin, jusques vers les trois heures du soir, et qu'il fut renvoyé à Jamestown, sous escorte, sans qu'il lui fût permis de visiter le bagage qu'on avait laissé à Hutgate; que, lorsque ledit Jones fut de retour, le déposant et lui furent envoyés chez le major de place, où ils passèrent la nuit, sans qu'on leur fournît quoique ce soit pour se couvrir; et le déposant déclare encore, sous serment, qu'à midi, le jour suivant, le bagage du docteur O'Meara fut apporté dans le chariot du commissaire général, et remis à lui, déposant, en présence du prévôt et du caporal Regan, qui ordonna au déposant de mettre les effets contenus dans les vieilles malles dans des neuves, que le docteur O'Meara avait achetées; qu'en conséquence de cet ordre, lui, déposant, se mit à l'ouvrage, et qu'il trouva qu'une malle pleine de papiers avait été ouverte; il l'observa au caporal, disant que depuis qu'il avait quitté les bagages, les papiers avaient été dérangés, et que le cordage dont lui, déposant, avait lié l'écri-

toire de campagne, avait été enlevé; et finalement, le déposant affirme, sous serment, que les bagages sont restés au bureau du major de place, le mardi 28 juillet, d'après l'ordre du lieutenant Reardon, du 66e régiment, et remis à la garde du caporal Regan, pour être mis dans une chaloupe, conduits à bord du vaisseau de sa Majesté *le Griffon*, et remis au docteur O'Meara; que ledit caporal Regan ne voulut pas permettre que lui, déposant, accompagnât les bagages, à moins qu'il ne s'engageât à ne plus revenir à terre, ce à quoi lui, déposant, ne voulut pas consentir, parce qu'il n'avait pas ses effets, mais qu'on les lui apporta peu après, avec quelques vêtements; lui, déposant, se rendit le même soir à bord du *Griffon*.

Tout ce que j'ai affirmé est vrai, dit le déposant; que Dieu me soit en aide, comme j'ai dit la vérité.

JEAN WYATT.

Déposition sous serment faite à l'hôtel de ville, Londres, le 23 octobre 1818, pardevant moi,

CHARLES SMITH, maire.

N° XIII.

Note adressée au gouverneur sir Hudson Lowe, par le comte de Montholon, le 19 janvier 1819.

Il faut que le docteur Stokoe demeure à Longwood, s'il doit suivre le traitement interrompu depuis le départ de M. O'Meara, c'est-à dire, depuis six mois, ce qui a fort accru l'hépatite dont les premiers symptômes se sont fait voir il y a seize mois ; tout le système de la vie est dérangé, il est nécessaire qu'il voie le malade plusieurs fois par jour.

Depuis six mois l'attaque d'aujourd'hui est la cinquième ; toutes ont eu lieu de nuit ; le comte Bertrand ou le comte Montholon se sont trouvés auprès du malade, sans aucun homme de l'art, mais elles n'ont jamais été si graves que celle de l'autre nuit, où ils ont un moment désespéré de sa vie. Le comte Bertrand offrit alors de faire entrer le docteur Verling ; le malade s'y refusa, cette seule proposition altéra sa physionomie et accrut son mal dans le moment. C'est ce qui porta le comte Bertrand à faire

appeler le docteur Stokoe, à deux heures du matin, mais il n'arriva que quatre heures après; l'officier d'ordonnance, n'étant pas autorisé à écrire en ville, il a fallu qu'il en demandât la permission au gouverneur, c'est ce qui a doublé le chemin; le docteur est arrivé tard. Mais heureusement la force du tempérament du malade l'avait emporté sur la crise; ainsi se trouve vérifié ce qui est dit dans la lettre du 26 juillet 1818, du comte de Montholon au gouverneur, lorsque le docteur O'Meara a été arraché de Longwood, mais était encore en ville : « *que » même, au râle de la mort, il ne recevra » de soins, ni ne prendra de remèdes que » des mains de son médecin propre, ou si » on l'en prive, il ne recevra personne et » se tiendra comme assassiné par vous.* »

Lorsque le docteur Stokoe est arrivé, il s'est rendu chez le comte Bertrand : celui-ci lui proposa de remplacer M. O'Meara et lui présenta les sept articles qui ont été envoyés au gouverneur; il accepta (sauf la permission de son chef); il fut alors introduit chez le malade. Le gouverneur ne pouvait empêcher directement ni indirectement cette transaction, sans jeter entièrement le masque.

Ainsi le traitement de la maladie, qui est interrompu depuis six mois, est encore ajourné jusqu'à l'arrivée d'un médecin français. L'hépatite fera plus de ravage encore que pendant cette dernière période ; et si enfin elle devient incurable, qui aura tué Napoléon ? Ce qui s'est passé depuis six mois fait craindre qu'il n'ait une crise par mois, et s'il fallait appeler M. Stokoe, il arriverait trop tard ! Si un jour on le trouvait mort, qui l'aurait tué ? le monde et l'histoire le diront à haute voix !!!

Longwood, le 19 janvier 1819.

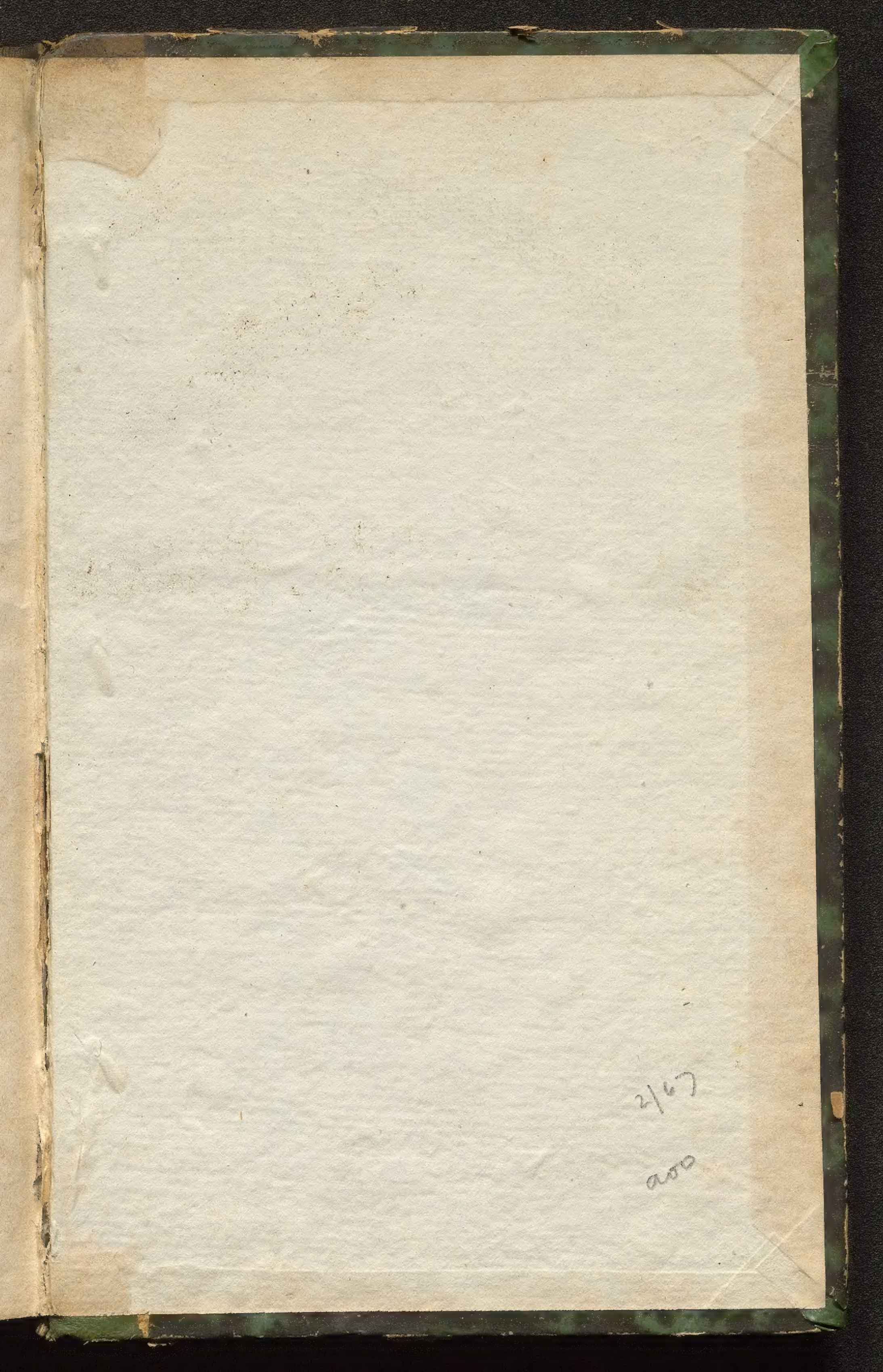
N° XIV.

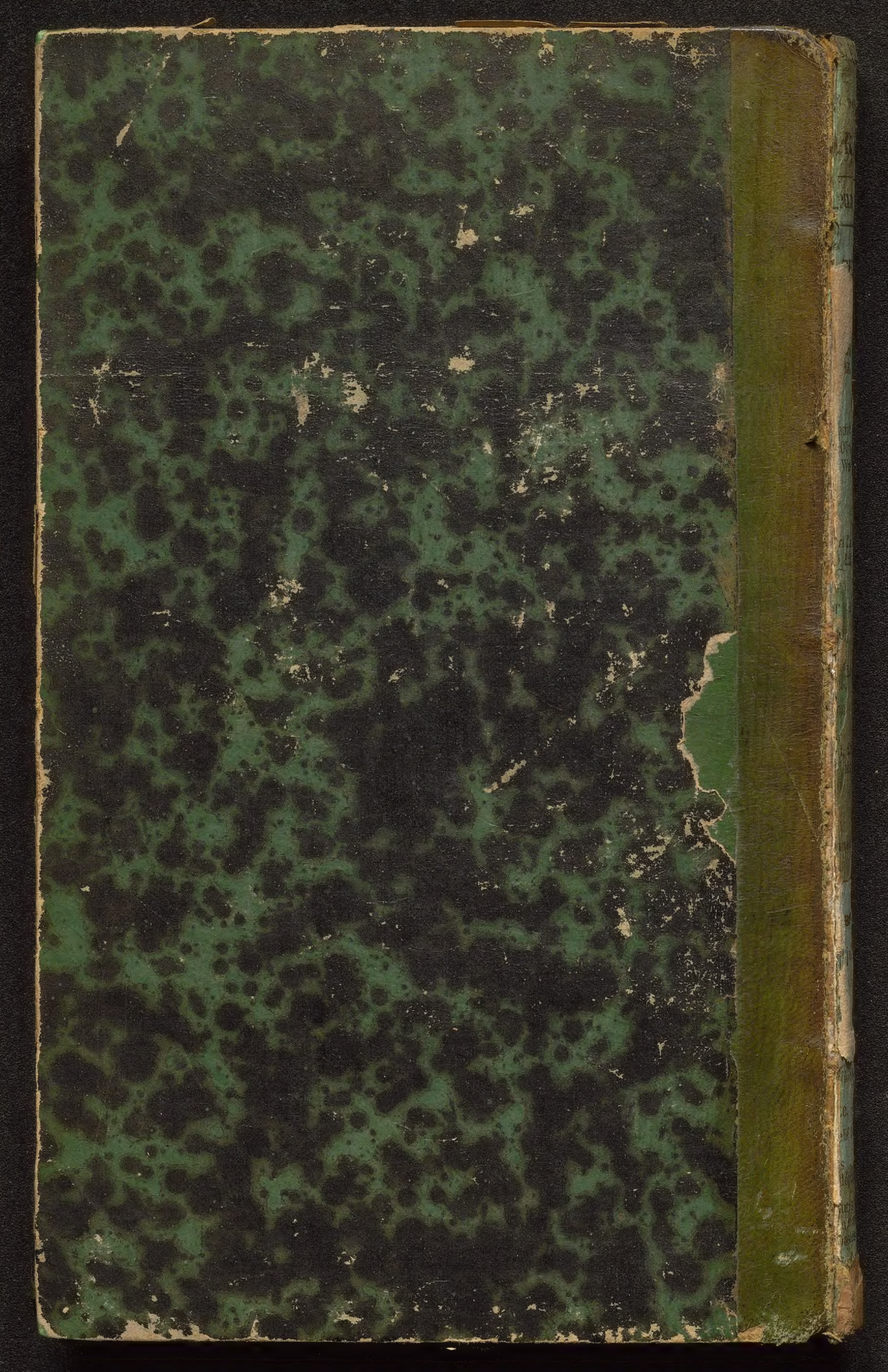
Il paraît que les Français qui, sous le gouvernement de sir George Cockburn, pouvaient envoyer des lettres en Europe et en recevoir, n'eurent plus la même facilité, lorsqu'il fut remplacé par sir Hudson Lowe. Le comte Las-Cases confia, à un habitant de Sainte-Hélène, une lettre pour une dame de ses amies (probablement Lady Clavering), à laquelle il confiait la sévérité des restrictions que le nouveau gouverneur leur avait imposées. L'habitant, craignant sans doute de

se compromettre (voyez la proclamation), au lieu de porter la lettre à son adresse, la remit au gouverneur. Celui-ci, furieux, fit arrêter le comte, le tint au secret, s'empara de ses papiers et l'envoya au cap de Bonne-Espérance, d'où il est parti pour l'Angleterre, où l'on ne lui permit pas de débarquer. Il est maintenant en Allemagne.

FIN.




2/67



RELATION DES ÉVÉNEMENTS

ARRIVÉS

A SAINTE-HÉLÈNE.

